

Éliminer la violence faite aux femmes en Ontario français : une tâche ardue

États généraux 2014

État des lieux sur les agressions à caractère sexuel et la violence conjugale : services en français et enjeux prioritaires dix ans après les États généraux de 2004

Marie-Luce Garceau
Professeure
École de service social
Université Laurentienne

et

Ghislaine Sirois
Chercheuse communautaire

Le 7 juillet 2014

Membres du conseil d'administration d'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes :

Jeanne Françoise Mouè, présidente, La Maison, Toronto.

Jo-Anne David, vice-présidente, Colibri Centre des femmes francophones du comté de Simcoe, Barrie.

Rose Viel, secrétaire-trésorière, Centr'Elles, Thunder Bay.

Céline Pelletier, administratrice, Maison Interlude House, Hawkesbury.

Thérèse Allard, administratrice, Habitat Interlude, Kapuskasing.

Julie Béchard, administratrice, Centre Passerelle pour femmes et Villa Renouv'Ellement, Timmins.

Dada Gasirabo, administratrice, Oasis Centre des femmes, Toronto.

Anne Jutras, administratrice, Centre Novas, Casselman.

Loubna Moric, administratrice, Centre de santé communautaire Hamilton-Niagara, Hamilton.

Gaëtane Pharand, administratrice, Centre Victoria pour femmes, Sudbury.

Éliminer la violence faite aux femmes en Ontario français : une tâche ardue est un document ayant été soumis à une évaluation externe avant d'être présenté à Action ontarienne contre la violence faite aux femmes dans le cadre de la préparation des États généraux 2014.

Ce document peut être reproduit à condition d'en citer la source (Garceau, Marie-Luce et Ghislaine Sirois. 2014. *Éliminer la violence faite aux femmes en Ontario français : une tâche ardue* Ottawa, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes.)

On peut se procurer un exemplaire du document en contactant :



288, rue Dalhousie, pièce E
Ottawa (Ontario) K1N 7E6
Tél. : 613 241-8433
Télé. : 613 241-8435
aocvf@francofemmes.org
www.aocvf.ca

À la douce mémoire de Lucie Brunet qui aurait dû écrire ceci avec nous...

Décédée en 2013, Lucie Brunet est une auteure, chercheuse et activiste communautaire qui a beaucoup travaillé pour les services en français en matière de violence faite aux femmes. Elle a participé à la rédaction de nombreux documents, d'outils d'intervention et de modules de formation, ainsi qu'à la recherche préparatoire aux États généraux de 2004. De plus, elle a été membre du conseil d'administration fondateur du Centre Novas, CALACS de la région de Prescott-Russell.

Merci Lucie pour ton dévouement à la cause des femmes et des francophones de l'Ontario. Tu es toujours pour nous une source d'inspiration.

Remerciements

Nous tenons à remercier les usagères des services et les survivantes de violence sexuelle d'avoir si généreusement partagé avec nous ce qu'elles ont vécu et leur expérience des services fréquentés.

Nous remercions aussi toutes les intervenantes des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS), des maisons d'hébergement et autres services connexes pour le travail fabuleux accompli au quotidien, dans chaque coin de l'Ontario français. Merci aussi aux intervenantes des services en français qui ont participé au cours des dix dernières années aux rencontres d'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes. Merci pour vos discussions, pour le partage de vos défis et de vos succès, et pour avoir toujours informé Action ontarienne contre la violence faite aux femmes des besoins des femmes et de vos besoins. Merci aussi parce que vous vous êtes soutenues mutuellement lors des moments difficiles, échangeant numéros de téléphone, adresses électroniques et outils pour venir en aide à celles qui se sentaient parfois isolées ou prises au dépourvu...

Nous remercions les membres du Conseil d'administration d'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, pour leur sagesse au cours des dix dernières années. Elles ont su guider la destinée non seulement de l'organisme provincial, mais aussi soutenu le développement de nouveaux services, appuyé de nouvelles directrices et gestionnaires, de nouvelles initiatives dans le but d'éradiquer la violence faite aux femmes. Elles ont eu à tous les égards, une vision provinciale du développement des services en français, car elles croient en la solidarité.

Un grand merci aux membres de l'équipe d'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes qui, par leur soutien et leurs discussions, ont permis l'élaboration du présent rapport.

Merci également aux bailleurs de fonds qui soutiennent le développement des services en français, tant les services directs que les projets qui viennent

soutenir le travail des intervenantes, des directrices et gestionnaires, pour le plus grand bien des femmes en besoin.

En dernier lieu, un merci à l'avance à toutes celles qui prendront le temps de réfléchir collectivement à l'avenir du développement des services en français en matière de violence faite aux femmes afin que chacune des femmes subissant de l'agression à caractère sexuel, de la violence conjugale ou d'autres formes de violence sexiste puisse avoir accès à des services de qualité à la grandeur de la province.

Marie-Luce Garceau et Ghislaine Sirois

Table des matières

Table des tableaux.....	1
Liste des acronymes.....	2
Sommaire.....	4
Introduction.....	16
Objectifs du document.....	19
Structure du document.....	20
Méthodologie.....	22
Première partie.....	24
1.1 Retour sur les recommandations des États généraux de 2004.....	24
1.2 Approche féministe et constats.....	26
1.2.1 Principales clés de l'approche féministe.....	28
1.2.1.1 L'intervention individuelle.....	28
1.2.1.2 L'intervention collective.....	30
1.2.2 Analyse féministe intersectionnelle.....	32
1.3 Aperçu du contexte politique.....	33
1.3.1 Violence faite aux femmes, une question de droits des femmes.....	33
1.3.2 Contexte politique provincial.....	34
1.3.3 Contexte politique fédéral.....	38

Deuxième partie	44
2.1 Intervenantes et domaines d'intervention.....	45
2.2 Amélioration de l'accès aux services directs en français.....	47
2.2.1 Évolution de l'offre des SEF depuis 2004	48
2.3 Portraits régionaux	54
2.3.1 Nord-Ouest	56
2.3.2 Nord-Est.....	59
2.3.3 Est.....	65
2.3.4 Centre-Sud	73
2.3.5 Sud-Ouest.....	77
2.4 Moyens mis en place pour améliorer la qualité des SEF en VFF et faire connaître la problématique en Ontario français.....	79
2.4.1 Formation.....	79
2.4.2 Sensibilisation et éducation publique	83
2.4.3 Outils.....	84
2.4.4 Concertation	86
Troisième partie.....	89
3.1 Agressions à caractère sexuel	89
3.1.1 Statistiques sur les agressions à caractère sexuel	90
3.1.1.1 Ampleur	90
3.1.1.2 Facteurs de vulnérabilité.....	91
3.1.1.3 Caractéristiques des agresseurs.....	93
3.1.1.4 Coûts	93
3.1.2 Évolution des SEF en matière d'agression à caractère sexuel entre 2005 et 2013.....	94

3.1.3	Barrières à l'élimination de la violence à caractère sexuel.....	96
3.1.3.1	Mythes et impacts des mythes.....	97
3.1.3.2	Prostitution.....	100
3.1.3.3	Pornographie	103
3.1.3.4	Hypersexualisation des fillettes et des filles.....	104
3.1.3.5	Agressions facilitées par l'alcool ou les drogues et viols de gangs.....	106
3.1.3.6	Viols lors de conflits armés	107
3.1.3.7	Harcèlement sexuel en milieu de travail	108
3.1.3.8	Cyberintimidation, sexting, Internet.....	109
3.1.3.9	Poursuites intentées par des agresseurs.....	111
3.1.3.10	Attaques masculinistes	112
3.1.3.11	Financement des CALACS	113
3.1.3.12	Trop peu d'action au niveau du gouvernement fédéral	114
3.1.4	Besoins exprimés.....	115
3.2	La violence conjugale.....	120
3.2.1	Statistiques sur la violence conjugale	120
3.2.1.1	Ampleur	120
3.2.1.2	Groupes vulnérables.....	122
3.2.1.3	Féminicides et homicides.....	123
3.2.1.4	Données sur les maisons d'hébergement.....	124
3.2.1.5	Coûts	125
3.2.2	Évolution des SEF en matière de violence conjugale entre 2005 et 2013.....	125

3.2.3	Barrières à l'élimination de la violence conjugale, les enjeux au centre des préoccupations entre 2005 et 2013.....	126
3.2.3.1	Pauvreté et logement.....	127
3.2.3.2	Accès à la justice : droit criminel et droit de la famille	128
3.2.3.3	Double accusation	131
3.2.3.4	Harcèlement criminel	132
3.2.3.5	Élimination du registre des armes à feu.....	133
3.2.3.6	Incompréhension de la violence envers les femmes.....	135
3.2.3.7	Impact d'événements très médiatisés.....	135
3.2.3.8	Ressac (<i>backlash</i>)	137
3.2.3.9	Prostitution.....	138
3.2.3.10	Financement des maisons d'hébergement	138
3.2.3.11	Trop peu d'action au niveau fédéral.....	139
3.2.3.12	Besoins spécifiques	141
3.2.4	Besoins exprimés.....	142
3.3	Autres enjeux communs.....	147
3.3.1	Approche « neutre selon le genre ».....	148
3.3.1.1	Les programmes de prévention de l'intimidation.....	149
3.3.1.2	La prévention des abus envers les personnes âgées.....	150
3.3.2	Place des hommes	153
3.3.3	Professionnalisation de l'intervention.....	154
3.3.4	Relève.....	156
3.3.5	Droits des femmes à l'égalité, la sécurité et à la même protection des lois.....	159
3.3.5.1	Autonomie financière	159

3.3.5.2	Avortement	160
3.3.5.3	Immigration	161
	Quatrième partie : conclusion et exercice de réflexion.....	162
4.1	Pistes de solutions	163
4.2	Exercice de réflexion	164
	Bibliographie	166
	Annexe 1 Portrait idéal d'un service en français de qualité.....	177

Table des tableaux

Tableau 1	Population totale de l'Ontario et population francophone	55
Tableau 2	Distribution de la population francophone en Ontario	56
Tableau 3	Population du Nord-Ouest	57
Tableau 4	Population du Nord-Est.....	60
Tableau 5	Population du Moyen-Nord	63
Tableau 6	Population de l'Est.....	66
Tableau 7	Population de Prescott-Russell.....	68
Tableau 8	Population de Stormont-Dundas-Glengarry	70
Tableau 9	Population à l'ouest d'Ottawa	72
Tableau 10	Population du Centre-Sud.....	73
Tableau 11	Population du Sud-Ouest.....	77
Tableau 12	Homicides dans le cadre de relations intimes (conjoint, ex-conjoint, relation amoureuse).....	136

Liste des acronymes

ACS	Agression à caractère sexuel
ACSM	Association canadienne pour la santé mentale
AJEFO	Association des juristes d'expression française de l'Ontario
AFAI	Alliance féministe pour l'action internationale
AFEAS	Association féminine pour l'éducation et l'action sociale
AFMO	Association francophone des municipalités de l'Ontario
ANFD	Association nationale femmes et droit
AOcVF	Action ontarienne contre la violence faite aux femmes
BSCC	Barbra Schlifer Commemorative Clinic
CALACS	Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
CeS	Centre espoir Sophie
CFC	Condition féminine Canada
COPA	Centre ontarien de prévention des agressions
CPF	Centre Passerelle pour femmes, Timmins
CSJFFO	Centre de services juridiques pour les femmes francophones de l'Ontario
DSVPV	Division des services aux victimes et aux personnes vulnérables (la division fait partie du MPG, elle a changé de nom au cours des années, nous utilisons ici son appellation actuelle)
DGCFO	Direction générale de la condition féminine de l'Ontario
FARFO	Fédération des aînés et retraités francophones de l'Ontario
FESFO	Fédération de la jeunesse franco-ontarienne
ICREF	Institut canadien de recherche sur les femmes
LSF	Loi sur les services en français de l'Ontario
METRAC	Metropolitan Action Committee on Violence Against Women and Children (en 2014 est devenue METRAC Action on violence)
MIH	Maison Interlude House, Hawkesbury
MH	Maison d'hébergement
MOFIF	Mouvement ontarien des femmes immigrantes francophones
MPG	Ministère du Procureur général de l'Ontario
MSSC	Ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario
OAF	Office des affaires francophones
OAITH	Ontario Association of Interval and Transition Houses
OCF	Oasis Centre des femmes, Toronto
OCRCC	Ontario Coalition of Rape Crisis Centres

PAOCVF	Plan d'action ontarien contre la violence familiale
PIPV	Programme d'intervention auprès des partenaires violents
SDG	Stromont, Dundas, Glengarry
SEF	Services en français
SSPT	Syndrome du stress post-traumatique
TATSL	Travailleuse en appui transitoire et soutien au logement
TH	Tranquility House, Matheson
UCFO	Union culturelle des Franco-ontariennes
VC	Violence conjugale
VFF	Violence faite aux femmes

Sommaire

Dans le cadre de l'organisation des États généraux 2014, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF) présente un bilan des développements qui se sont produits dans le secteur de la violence faite aux femmes (VFF) en Ontario français. Le présent rapport intitulé : *Éliminer la violence faite aux femmes en Ontario français : une tâche ardue*, présente l'évolution des services en français (SEF) dans le secteur de la VFF de 2004 à 2013. De plus, il présente les principales préoccupations des intervenantes, des directrices et des gestionnaires des organismes membres d'AOcVF offrant des SEF en matière de violence à caractère sexuel et de violence conjugale.

Afin de produire le rapport, les chercheuses Marie-Luce Garceau et Ghislaine Sirois ont rigoureusement examiné les comptes-rendus des rencontres semestrielles des intervenantes et ceux du conseil d'administration d'AOcVF pendant cette période. De plus, elles ont effectué une recension et une analyse de plusieurs documents produits dans les dix dernières années au sujet de la VFF et des divers enjeux qui s'y rattachent. Par la suite, elles ont rencontré les intervenantes, réunies par AOcVF en mai et en novembre 2013, afin de connaître leurs préoccupations et de documenter les enjeux actuels en matière de VFF. Elles ont aussi pris note des pistes de solutions qu'elles ont proposées. Finalement, le comité organisateur des États généraux ainsi que tous les organismes membres d'AOcVF ont été invités à commenter les différentes ébauches du rapport afin qu'il reflète la réalité des SEF en matière de VFF en Ontario français.

Le premier objectif du rapport est de présenter un bilan des dix dernières années afin d'alimenter la réflexion des intervenantes, des directrices et gestionnaires, de la communauté et des gouvernements sur l'importance (et l'obligation) de mettre en place un réseau complet de services en français (SEF) à la grandeur de l'Ontario. Ce réseau permettrait de répondre aux besoins des femmes francophones aux prises avec de la violence. Le second objectif du rapport est de favoriser la concertation, préalablement aux États généraux de 2014, entre les SEF, les différents organismes actifs en matière de violence faite aux femmes et les ministères responsables. Le troisième objectif est d'identifier les

réussites, les difficultés, les lacunes et les besoins dans trois aspects fondamentaux de l'offre de services en français : l'accès aux services en français, les enjeux concernant les femmes, l'ensemble des outils d'intervention, de formation et de sensibilisation requis en vue du travail d'élimination de toutes les formes de violence faite aux femmes. Le quatrième et dernier objectif du rapport est de proposer collectivement, lors des États généraux et pour les prochaines années, des pistes d'actions en vue d'alimenter le développement d'un réseau très solide de services en français, visant à éliminer la violence faite aux femmes sous toutes ses formes, dans toutes les régions de l'Ontario.

Dans la première partie du document, les auteures font un bref retour sur les recommandations issues des États généraux de 2004, point de départ du présent rapport. Ensuite, elles discutent de l'évolution de l'approche féministe dans le secteur de la VFF ce qui leur permet d'affirmer que l'analyse féministe intersectionnelle a été une approche très importante dans l'offre des SEF en matière de VFF. En effet, l'analyse féministe intersectionnelle permet de mieux répondre aux besoins des femmes dans toutes leurs diversités.

Finalement, les auteures s'intéressent au contexte politique de la dernière décennie, soulignant l'adoption et la mise en œuvre par le gouvernement provincial de deux très importants plans d'action : le *Plan d'action ontarien contre la violence familiale* (2005) et *Changer les attitudes, changer les vies, Plan d'action de l'Ontario contre la violence à caractère sexuel* (2011). Ces deux plans proposent une analyse féministe de la violence faite aux femmes et des mesures concrètes pour améliorer l'accès aux services et l'efficacité du système judiciaire. De plus, ils mettent à la disposition de la communauté des ressources afin d'améliorer la sensibilisation communautaire et la formation dans divers milieux d'intervention auprès des femmes aux prises avec de la violence. Les deux plans d'action contiennent des mesures spécifiques aux femmes francophones, mesures qui ont été des facteurs favorables au développement des SEF en matière de VFF au cours de la période allant de 2005 à 2013.

Toutefois, le présent rapport indique qu'au niveau du gouvernement fédéral plusieurs décisions ont eu un impact négatif sur les droits à l'égalité des femmes, dont la fin du financement de la recherche par Condition féminine Canada, l'élimination de l'entente fédérale-provinciale-territoriale sur les garderies, l'abolition du régime des armes à feu, entre autres. La première décision a pour effet de rendre difficile l'accès à des données fiables servant à démontrer, entre autres, la nécessité de mettre en œuvre des programmes sexo-spécifiques d'intervention en matière de VFF. De plus, le financement des groupes de

défense des droits à l'égalité des femmes a été fortement limité, les rendant, pour la plupart, incapables de poursuivre leurs actions sociales. L'abolition du registre des armes à feu nuit aux droits à la sécurité des femmes et l'élimination de l'entente sur le programme des garderies a un effet négatif sur leur sécurité économique. Les auteures notent aussi que le gouvernement fédéral ne s'est pas doté, contrairement au gouvernement provincial, d'un plan d'action en vue de mettre fin à la violence faite aux femmes. C'est dans ce contexte, marqué par un manque de cohérence entre ces deux niveaux de gouvernement, qu'ont évolué les SEF en matière de VFF en Ontario français.

Dans la seconde partie du rapport, les auteures abordent en premier lieu, la question du développement des SEF en matière de VFF durant la période de 2005 à 2013. Cette section est suivie par une présentation des portraits régionaux qui met l'accent sur les changements qui se sont produits dans chacune des régions de l'Ontario. Finalement, elles décrivent les principaux moyens qui ont été mis en place afin d'améliorer la qualité des SEF en VFF : la formation, la sensibilisation et l'éducation, la création de divers outils et la concertation. Ce sont là quelques-unes des clés de la réussite des femmes qui travaillent au développement des SEF en matière de VFF.

Dans la troisième partie du rapport, les auteures présentent quelques statistiques récentes et décrivent les principaux enjeux qui ont été au cœur des préoccupations des usagères et des intervenantes en VFF au cours des dix dernières années. En premier lieu, elles soulignent, en matière d'agression à caractère sexuel (ACS), que la persistance des mythes continue d'affecter la manière dont sont perçues les victimes et les survivantes par leur entourage et les diverses personnes impliquées dans les systèmes de santé ou juridiques. Par la suite, elles présentent plusieurs enjeux liés aux ACS dont : la violence dans la prostitution, la pornographie, l'hypersexualisation des fillettes, les agressions facilitées par diverses drogues, les viols lors de conflits armés, l'intimidation sur Internet, etc. Chacun de ces enjeux est brièvement décrit et, pour la plupart d'entre eux, des actions sont proposées.

À la fin de cette section sur les ACS, les auteures présentent les besoins exprimés par les intervenantes et les usagères. En second lieu, elles présentent quelques données récentes sur la violence conjugale (VC) puis, elles abordent les enjeux et les barrières liés à la VC dont : la pauvreté, l'accès à la justice, les doubles accusations, le harcèlement criminel, l'élimination du registre des armes à feu, etc. Elles discutent aussi de la question des événements médiatisés et de l'impact du ressac qui s'exprime contre le mouvement d'élimination de la VFF. À

la fin de cette section portant sur la VC, on revient sur les besoins exprimés par les usagères et les intervenantes. En troisième lieu, les auteures traitent des enjeux communs aux deux problématiques : l'utilisation de plus en plus fréquente d'une approche qui ne tient pas compte du genre, par exemple, dans les programmes sur la prévention de l'intimidation, la place des hommes dans les services destinés aux femmes, la professionnalisation de l'intervention dans les services communautaires et féministes et, le défi de la relève dans les SEF. Cette section se termine sur une discussion sur les enjeux qui ont un impact sur les droits acquis des femmes, par exemple, l'incessant combat pour empêcher la criminalisation de l'avortement et les restrictions à l'immigration qui ont un effet démesuré sur les femmes.

La quatrième partie du rapport permet aux auteures de proposer des pistes de solutions ainsi qu'un exercice de réflexion qui servira à préparer les participantes et participants aux États généraux de novembre 2014. Ce sera alors une occasion unique de faire le point sur les réussites et les meilleures pratiques des dix dernières années. De plus, ce sera un moment privilégié pour dire les difficultés, les lacunes et les besoins au sujet du développement des services en français en matière de violence faite aux femmes. Finalement, il s'agira de proposer collectivement, et pour les prochaines années, des pistes d'actions en vue d'alimenter le développement d'un réseau très solide de services en français, visant à éliminer la violence faite aux femmes sous toutes ses formes, dans toutes les régions de l'Ontario.

Avant d'amorcer la lecture de ce texte que nous avons intitulé *Éliminer la violence faite aux femmes en Ontario français : une tâche ardue*, nous vous proposons de regarder la *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes* de l'Organisation des Nations Unies, une déclaration dont le Canada est signataire. Cette Déclaration situe l'action des femmes canadiennes et ontariennes dans un mouvement universel qui cherche à éliminer toutes les formes de violence faite aux femmes, dans un **contexte de droits à l'égalité, à la sécurité, à la liberté, à l'intégrité et à la dignité de tous les êtres humains**. C'est dans cette optique que sont posés les gestes d'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes et ses organismes membres, pour le mieux-être des femmes ontariennes.

Organisation des Nations Unies

Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes

L'Assemblée générale,

Considérant qu'il est urgent de faire en sorte que les femmes bénéficient universellement des droits et principes consacrant l'égalité, la sécurité, la liberté, l'intégrité et la dignité de tous les êtres humains,

Notant que ces droits et principes sont consacrés dans un certain nombre d'instruments internationaux, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme 1/, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques 2/, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels 2/, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes 3/ et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants 4/,

Considérant que l'application effective de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes contribuera à l'élimination de la violence à l'égard des femmes et que la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, énoncée dans la présente résolution, renforcera et complétera ce processus,

Préoccupée de constater que la violence à l'égard des femmes va à l'encontre de l'instauration de l'égalité, du développement et de la paix, comme l'indiquaient déjà les Stratégies prospectives

d'action de Nairobi pour la promotion de la femme 5/, où était recommandée une série de mesures visant à combattre la violence à l'égard des femmes, et qu'elle fait obstacle à la mise en application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes,

Affirmant que la violence à l'égard des femmes constitue une violation des droits de la personne humaine et des libertés fondamentales et empêche partiellement ou totalement les femmes de jouir desdits droits et libertés, et préoccupée que ceux-ci ne soient toujours pas protégés dans les cas de violence à l'égard des femmes,

Reconnaissant que la violence à l'égard des femmes traduit des rapports de force historiquement inégaux entre hommes et femmes, lesquels ont abouti à la domination et à la discrimination exercées par les premiers et freiné la promotion des secondes, et qu'elle compte parmi les principaux mécanismes sociaux auxquels est due la subordination des femmes aux hommes,

Constatant avec préoccupation que certains groupes de femmes, dont les femmes appartenant à des minorités, les femmes autochtones, les réfugiées, les femmes migrantes, les femmes vivant dans des communautés rurales ou reculées, les femmes sans ressources, les femmes internées, les femmes détenues, les petites filles, les femmes handicapées, les femmes âgées et les femmes dans des zones de conflit armé, sont particulièrement vulnérables face à la violence,

Rappelant la conclusion figurant au paragraphe 23 de l'annexe à la résolution 1990/15 du Conseil économique et social, en date du 24 mai 1990, selon laquelle il est constaté que la violence à l'égard des femmes exercée dans la famille et dans la société se répand partout, quels que soient le revenu, la classe sociale et la culture, et que des mesures urgentes et efficaces doivent être prises pour en éliminer les effets,

Rappelant également la résolution 1991/18 du Conseil économique et social, en date du 30 mai 1991, dans laquelle le Conseil a recommandé que soit élaboré le plan d'un instrument international qui traiterait explicitement de la question de la violence à l'égard des femmes,

Notant avec satisfaction que les mouvements de femmes ont contribué à appeler l'attention sur la nature, la gravité et l'ampleur du problème de la violence à l'égard des femmes,

Alarmée de constater que les femmes ont du mal à s'assurer l'égalité juridique, sociale, politique et économique dans la société, en raison notamment de la persistance et du caractère endémique de la violence,

Convaincue, eu égard aux considérations qui précèdent, de la nécessité d'une définition explicite et complète de la violence à l'égard des femmes, d'un énoncé très clair des droits à garantir pour faire disparaître la violence à l'égard des femmes sous toutes ses formes, d'un engagement des États à assumer leurs responsabilités, et d'un engagement de la communauté internationale à mettre fin à la violence à l'égard des femmes,

Proclame solennellement la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et demande instamment que tout soit mis en œuvre pour la faire universellement connaître et respecter.

Article premier

Aux fins de la présente Déclaration, les termes « violence à l'égard des femmes » désignent tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée.

Article 2

La violence à l'égard des femmes s'entend comme englobant, sans y être limitée, les formes de violence énumérées ci-après :

a) La violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la famille, y compris les coups, les sévices sexuels infligés aux enfants de sexe féminin au foyer, les violences liées à la dot, le viol conjugal, les mutilations génitales et autres pratiques traditionnelles préjudiciables à la femme, la violence non conjugale, et la violence liée à l'exploitation ;

b) La violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la collectivité, y compris le viol, les sévices sexuels, le harcèlement sexuel et l'intimidation au travail, dans les établissements d'enseignement et ailleurs, le proxénétisme et la prostitution forcée ;

c) La violence physique, sexuelle et psychologique perpétrée ou tolérée par l'État, où qu'elle s'exerce.

Article 3

L'exercice et la protection de tous les droits de la personne humaine et des libertés fondamentales doivent être garantis aux femmes, à égalité avec les hommes, dans les domaines politique, économique, social, culturel, civil et autres. Au nombre de ces droits figurent :

- a) Le droit à la vie 6/
- b) Le droit à l'égalité 7/
- c) Le droit à la liberté et à la sûreté de la personne 8/
- d) Le droit à une égale protection de la loi 7/
- e) Le droit de ne subir de discrimination sous aucune forme 7/
- f) Le droit au meilleur état de santé physique et mentale possible 9/
- g) Le droit à des conditions de travail équitables et satisfaisantes 10/
- h) Le droit de ne pas être soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants 11/

Article 4

Les États devraient condamner la violence à l'égard des femmes et ne pas invoquer de considérations de coutume, de tradition ou de religion pour se soustraire à l'obligation de l'éliminer. Les États devraient mettre en œuvre sans retard, par tous les moyens appropriés, une politique visant à éliminer la violence à l'égard des femmes et, à cet effet :

- a) Envisager, lorsqu'ils ne l'ont pas encore fait, de ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, d'y adhérer ou de retirer les réserves qu'il y ont faites
- b) S'abstenir de tout acte de violence à l'égard des femmes
- c) Agir avec la diligence voulue pour prévenir les actes de violence à l'égard des femmes, enquêter sur ces actes et les punir conformément à la législation nationale, qu'ils soient perpétrés par l'État ou par des personnes privées

d) Prévoir dans la législation nationale pénale, civile, du travail ou administrative les sanctions voulues pour punir et réparer les torts causés aux femmes soumises à la violence ; les femmes victimes d'actes de violence devraient avoir accès à l'appareil judiciaire et la législation nationale devrait prévoir des réparations justes et efficaces du dommage subi ; les États devraient en outre informer les femmes de leur droit à obtenir réparation par le biais de ces mécanismes

e) Examiner la possibilité d'élaborer des plans d'action nationaux visant à promouvoir la protection de la femme contre toute forme de violence, ou d'inclure des dispositions à cet effet dans les plans existants, en tenant compte, le cas échéant, de la coopération que sont en mesure d'apporter les organisations non gouvernementales, notamment celles qu'intéresse plus particulièrement la question

f) Élaborer des stratégies de prévention et toutes mesures de caractère juridique, politique, administratif et culturel propres à favoriser la protection des femmes contre la violence et à garantir que les femmes ne se verront pas infliger un surcroît de violence du fait de lois, de modes de répression ou d'interventions d'un autre ordre ne prenant pas en considération les caractéristiques propres à chaque sexe

g) Dans toute la mesure possible, compte tenu des ressources dont ils disposent, et en ayant recours au besoin à la coopération internationale, assurer aux femmes victimes d'actes de violence et, le cas échéant, à leurs enfants une aide spécialisée, y compris réadaptation, assistance pour les soins aux enfants, traitement, conseils, services médico-sociaux et structures d'appui, et prendre toutes autres mesures voulues pour promouvoir la réadaptation physique et psychologique

h) Inscrire au budget national des crédits suffisants pour financer les activités visant à éliminer la violence à l'égard des femmes

i) Veiller à ce que les agents des services de répression ainsi que les fonctionnaires chargés d'appliquer des politiques visant à prévenir la violence à l'égard des femmes, à assurer les enquêtes nécessaires et à punir les coupables reçoivent une formation propre à les sensibiliser aux besoins des femmes

j) Adopter toutes les mesures voulues, notamment dans le domaine de l'éducation, pour modifier les comportements sociaux et culturels des hommes et des femmes et éliminer les préjugés,

coutumes et pratiques tenant à l'idée que l'un des deux sexes est supérieur ou inférieur à l'autre ou à des stéréotypes concernant les rôles masculins et féminins

k) Favoriser la recherche, rassembler des données et compiler des statistiques se rapportant à l'incidence des différentes formes de violence à l'égard des femmes, y compris en particulier la violence au foyer, et encourager la recherche sur les causes, la nature, la gravité et les conséquences de la violence à l'égard des femmes, ainsi que sur l'efficacité des mesures prises pour prévenir et réparer la violence à l'égard des femmes, lesdites statistiques et les conclusions des travaux de recherche étant à rendre publiques

l) Adopter des mesures visant à éliminer la violence à l'égard des femmes particulièrement vulnérables

m) Inclure dans les rapports présentés en application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme des éléments d'information concernant la violence à l'égard des femmes et les mesures prises pour donner effet à la présente Déclaration

n) Encourager l'élaboration des directives voulues pour aider à la mise en œuvre des principes énoncés dans la présente Déclaration

o) Reconnaître l'importance du rôle que jouent les mouvements de femmes et les organisations non gouvernementales du monde entier s'agissant de faire prendre conscience du problème de la violence à l'égard des femmes et d'y remédier

p) Faciliter et encourager les travaux des mouvements de femmes et des organisations non gouvernementales et coopérer avec eux sur les plans local, national et régional

q) Encourager les organisations intergouvernementales régionales dont ils sont membres à inclure s'il y a lieu l'élimination de la violence à l'égard des femmes dans leurs programmes

Article 5

Les institutions spécialisées et les autres organes du système des Nations Unies devraient, dans leurs domaines de compétence respectifs, contribuer à faire reconnaître et à assurer l'exercice des droits et l'application des principes énoncés dans la présente Déclaration, en s'attachant notamment à :

- a) Encourager la coopération internationale et régionale ayant pour fin de définir des stratégies régionales de lutte contre la violence, d'échanger des données d'expérience et de financer des programmes relatifs à l'élimination de la violence à l'égard des femmes
- b) Promouvoir des réunions et des séminaires visant à faire prendre conscience à chacun du problème de l'élimination de la violence à l'égard des femmes
- c) Encourager la coordination et les échanges entre les organes du système des Nations Unies créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme qui ont à connaître de la question de la violence à l'égard des femmes, afin qu'il en soit traité comme il convient
- d) Faire une place, dans leurs analyses des tendances et des problèmes sociaux, telles que celles auxquelles donnent lieu les rapports périodiques sur la situation sociale dans le monde, aux tendances de la violence à l'égard des femmes
- e) Encourager la coordination entre les organismes des Nations Unies et leurs organes, de manière que la question de la violence à l'égard des femmes, en particulier celles qui font partie des groupes les plus vulnérables, soit incluse dans les programmes en cours
- f) Promouvoir l'établissement de directives ou de manuels se rapportant à la violence à l'égard des femmes qui fassent une place aux mesures mentionnées dans la présente Déclaration
- g) Faire une place, s'il y a lieu, à la question de l'élimination de la violence à l'égard des femmes dans l'exécution de leurs mandats concernant l'application des instruments relatifs aux droits de l'homme
- h) Coopérer avec les organisations non gouvernementales face au problème de la violence à l'égard des femmes

Article 6

Rien dans la présente Déclaration ne saurait compromettre l'application des dispositions de la législation d'un État ou d'une convention, d'un traité ou d'un autre instrument international en vigueur dans un État qui permettraient d'éliminer plus efficacement la violence à l'égard des femmes.

85^{ème} séance plénière 20 décembre 1993
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Introduction

Nous le savions au départ, mettre fin à la violence faite aux femmes n'est pas une mince affaire... Aller à l'encontre de siècles d'oppression des femmes, des multiples oppressions maintenues par la violence, les lois, les pratiques religieuses et culturelles, les intérêts financiers et commerciaux de ceux qui bénéficient du statut inégal des femmes, exigerait des féministes « tout leur p'tit change » en énergie, en persévérance et en créativité. Dès les années 1970, nos consœurs anglo-canadiennes et américaines s'étaient mises à la tâche. Ici, en Ontario français, un mouvement collectif en vue de mettre fin à la violence faite aux femmes s'est concrétisé, entre autres, par la création d'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF) en 1988, dont le mandat est de :

- Promouvoir le développement de ressources en français pour les femmes de l'Ontario qui sont victimes de violence faite aux femmes
- Soutenir l'action des intervenantes qui œuvrent dans le domaine de la violence faite aux femmes par la formation et la réalisation de matériel éducatif en français
- Développer la concertation et la communication entre les groupes communautaires, les agences et les organismes qui œuvrent dans le domaine de la violence faite aux femmes
- Prévenir la violence faite aux femmes par la sensibilisation et l'action. Cette action est basée sur une analyse féministe de la situation sociale et communautaire

En octobre 1994, des intervenantes de différents groupes de femmes de l'Ontario français qui luttent contre la violence faite aux femmes ont organisé un colloque provincial sur les agressions à caractère sexuel : *Sensibiliser, décider, agir*. Ce colloque a permis d'établir les priorités en vue d'améliorer l'accès aux services en français, le développement de matériel en français à l'intention des usagères des services et l'élaboration d'outils à l'intention des intervenantes. Ce rassemblement a aussi permis de déterminer, pour une première fois en Ontario français, l'orientation et l'ampleur des revendications et des luttes pour mettre fin

à la violence. Même si le thème de cette rencontre portait tout particulièrement sur les agressions à caractère sexuel, les besoins exprimés par les participantes portaient aussi sur la violence conjugale, témoignant de deux réalités : d'une part, le lien étroit entre ces deux formes de violence et, d'autre part, les grandes lacunes dans le continuum des services en français qui exigeaient que les services existants répondent aux besoins des femmes aux prises avec toutes formes de violence sexiste. Ce colloque a donc été un moment charnière dans le développement des services en français (SEF) pour contrer les agressions à caractère sexuel et la violence conjugale.

Dix ans plus tard, AOcVF a organisé les *États généraux 2004 : Développement des services en français en matière de violence contre les femmes* (ÉG 2004). Ces ÉG ont rassemblé quelque 150 femmes et hommes engagés à améliorer l'accès aux SEF, membres d'organismes qui luttent contre la violence faite aux femmes¹, d'organismes du milieu de la francophonie ainsi que des agentes et agents de ministères provinciaux et fédéraux.

Une étude préparatoire à ces états généraux intitulée *Faire autant avec si peu... Bilan et profil des services en français en matière de violence contre les femmes (1994-2004)*², effectuée par Lucie Brunet et Marie-Luce Garceau, a examiné les progrès réalisés depuis le colloque de 1994 dans le but d'améliorer l'accès à des services en français de qualité. Grâce à ce travail préparatoire et l'enthousiasme des participantes et participants, les ÉG ont été une occasion unique de faire le bilan des dix années précédentes. Ils ont été le reflet de la concertation et de la collaboration afin « d'assurer la mise en place et l'épanouissement d'un réseau complet de services en français en matière de violence contre les femmes, géré par et pour les femmes francophones »³. Cette rencontre a également offert aux ministères responsables des programmes en violence faite aux femmes (VFF) l'occasion de présenter leurs plans d'action ou, à défaut d'un plan d'action, de constater le dynamisme et la volonté du secteur à améliorer l'accès aux SEF.

1 En provenance des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS), des maisons d'hébergement, des services de counseling spécialisés en violence conjugale ou agression à caractère sexuel intégrés à des services familiaux ou autres, ainsi que les partenaires des EG 2004 que sont le Mouvement ontarien des femmes immigrantes francophones (MOFIF), le Centre ontarien de prévention des agressions (COPA), la Fédération de la jeunesse Franco-ontarienne (FESFO), Opale, regroupement de femmes ayant des limitations fonctionnelles de l'organisme Le Phénix et l'Union culturelle des Franco-Ontariennes (UCFO). Lorsque nous parlons des organismes membres d'AOcVF, il s'agit de seize organismes qui sont des membres en règle, et qui sont principalement les CALACS et les maisons d'hébergement francophones.

2 Brunet et Garceau, 2004a.

3 Brunet et Garceau, 2004b, p. 9.

Les ÉG 2004 ont pavé la voie du développement des SEF en matière de violence faite aux femmes pour les années à venir.

Une décennie après cet événement, l'heure est à nouveau au bilan. Il s'agit collectivement d'évaluer les avancées, les pauses et les reculs et d'examiner ce qui s'est passé depuis 2004, tant dans le développement des services en français en matière de violence faite aux femmes, que dans les problématiques de violence conjugale et d'agression à caractère sexuel.

Objectifs du document

Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF) a mis sur pied un comité⁴ chargé d'organiser les États généraux sur la violence faite aux femmes en Ontario français qui auront lieu en novembre 2014. Sa première tâche a été d'assurer la préparation du présent document dont les objectifs sont les suivants:

1. Faire un bilan des dix dernières années afin d'alimenter la réflexion des intervenantes, des directrices et gestionnaires, de la communauté et du gouvernement provincial sur l'importance (et l'obligation) de mettre en place un réseau complet de services en français (SEF) à la grandeur de l'Ontario qui permettrait de répondre aux besoins des femmes francophones aux prises avec de la violence.
2. Favoriser la concertation préalablement aux États généraux de 2014 entre les SEF, les différents organismes actifs en matière de violence faite aux femmes et les ministères responsables.
3. Identifier les réussites, les difficultés, les lacunes et les besoins dans trois aspects fondamentaux de l'offre de services en français :
 - ✓ L'accès et la disponibilité aux services en français
 - ✓ Les enjeux concernant les femmes
 - ✓ L'ensemble des outils d'intervention, de formation et de sensibilisation requis en vue du travail d'élimination de toutes les formes de violence faite aux femmes
4. Proposer collectivement, et pour les prochaines années, des pistes d'actions en vue d'alimenter le développement d'un réseau très solide de services en français, visant à éliminer la violence faite aux femmes sous toutes ses formes, dans toutes les régions de l'Ontario.

4 Les membres du comité sont : Jeanne Françoise Mouè, directrice de La Maison, Toronto, et présidente d'AOcVF ; Céline Pelletier, directrice de Maison Interlude House, Hawkesbury, membre du conseil d'administration ; Rose Viel, directrice de Centr'Elles, Thunder Bay, membre du conseil d'administration ; Gaëtane Pharand, directrice du Centre Victoria pour femmes, Sudbury, membre du conseil d'administration ; Madeleine Dagenais, directrice adjointe d'AOcVF.

Structure du document

Afin d'atteindre ces objectifs et de présenter le bilan des dix dernières années du développement des services en français en matière de violence faite aux femmes, nous vous proposons le parcours suivant.

Dans la première partie, nous ferons un retour sur les recommandations des États généraux de 2004 (ÉG 2004). Par la suite, nous présenterons un constat sur l'approche féministe adoptée dans les maisons d'hébergement (MH), les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) et d'autres organismes du mouvement francophone de lutte contre la violence faite aux femmes. Finalement, nous terminerons cette partie en proposant un aperçu du contexte politique dans lequel a évolué le développement des services en français (SEF) en matière de violence faite aux femmes au cours des dix dernières années.

Dans la deuxième partie, nous discuterons davantage de ce qui a trait spécifiquement aux SEF. Pour ce faire, nous présenterons un portrait de l'amélioration de l'accès aux services ainsi que les moyens mis à la disposition des SEF afin de consolider la qualité des services et la prévention de la VFF : la formation, la sensibilisation, le développement d'outils en français et la concertation.

Dans la troisième partie, nous ferons état des préoccupations qui ont été soulevées par les intervenantes, les directrices et les gestionnaires au cours de la période allant des ÉG de 2004 à 2013. Nous les avons regroupées en trois thèmes dominants :

- En matière d'agressions à caractère sexuel (ACS) : nous examinerons quelques données statistiques récentes. Par la suite, nous regarderons les enjeux qui ont été au centre des préoccupations des CALACS au cours des dix dernières années et les besoins exprimés par le milieu. Nous ferons une brève conclusion sur le thème des agressions à caractère sexuel.

- En ce qui a trait à la violence conjugale (VC) : nous verrons aussi quelques données statistiques récentes. Par la suite, nous examinerons les enjeux qui ont été au centre des préoccupations des maisons d'hébergement et autres services connexes au cours des dix dernières années, ferons état des besoins exprimés et tirerons une brève conclusion sur le thème de la violence conjugale.
- Finalement, nous présenterons d'autres barrières à l'élimination de toutes les formes de violence faite aux femmes, qui sont liées à la violence conjugale et aux agressions à caractère sexuel et qui ont été au centre des préoccupations des services en violence conjugale et des CALACS de 2004 à aujourd'hui.

Nous terminerons *Éliminer la violence faite aux femmes en Ontario français : une tâche ardue* en présentant un exercice de réflexion afin de soutenir les intervenantes, les directrices et gestionnaires, les lectrices et les lecteurs, dans la préparation des États généraux de 2014 et afin que toutes et tous puissent, lors de cet événement, proposer des stratégies et des actions pour les années à venir.

Méthodologie

Tout le contenu du présent document a été préparé suite à de nombreuses consultations et une recension des écrits les plus récents portant sur la violence faite aux femmes.

Quelques méthodes de collectes de données ont été utilisées pour en alimenter le contenu.

- Une analyse de contenu thématique de tous les comptes-rendus des rencontres semestrielles des intervenantes des CALACS et des maisons d'hébergement de 2005 à 2013, rencontres auxquelles participent également des intervenantes d'autres organismes offrant des programmes en matière de violence faite aux femmes.
- Une analyse de contenu thématique de tous les comptes-rendus des rencontres du conseil d'administration d'AOCVF de 2005 à 2013.
- Deux courts sondages faits auprès des intervenantes participant aux rencontres régulières d'AOCVF en mai et en novembre 2013. Le premier a porté sur le thème des agressions à caractère sexuel et le second sur la violence conjugale⁵.
- Les résultats de quelques évaluations de femmes qui ont utilisé des services en français entre 2010 et 2013, ainsi que des commentaires consignés sur papier par des usagères, données fournies par les directrices et gestionnaires, et respectant l'anonymat des usagères.
- Des consultations entre les chercheuses, le comité organisateur des États généraux de 2014, les membres du conseil d'administration d'AOCVF et les organismes membres, tous invités à lire le document afin d'offrir une rétroaction et de valider son contenu.
- Une recension et une analyse de la documentation qui a été produite depuis une dizaine d'années sur les enjeux liés à la violence faite aux femmes et sur les services en français.

⁵ Les sondages sont présentés à l'annexe 2.

Afin de garantir l'exactitude des propos exprimés dans le présent rapport, et afin de s'assurer que les informations présentées reflètent adéquatement la réalité du développement des services en français en matière de violence faite aux femmes, AOcVF s'est assuré des étapes évaluatives suivantes :

- 1) que toutes les membres du comité chargé d'organiser les États généraux sur la violence faite aux femmes en Ontario français puissent lire et commenter les diverses ébauches du rapport et, par la suite,
- 2) que tous les groupes membres d'AOcVF soient invités à commenter le rapport. À cette étape, les directrices et gestionnaires ont été celles qui ont lu et commenté le rapport.

Tous les commentaires, les changements, les ajouts, etc., ont été intégrés par les chercheuses dans la version finale du rapport. Finalement, le rapport a aussi été soumis à une évaluation externe.

Première partie

1.1 Retour sur les recommandations des États généraux de 2004

Lors des États généraux de 2004, les participantes ont dégagé plusieurs constats et enjeux :

- Les femmes francophones de l'Ontario demeurent plus défavorisées et isolées que l'ensemble des Ontariennes et donc plus vulnérables. Les femmes francophones vivent une oppression linguistique et culturelle, en plus de vivre la même oppression systémique que subissent toutes les femmes qui vivent de la violence.
- En dépit de certains progrès, trop peu nombreux sont les maisons d'hébergement et les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) qui peuvent offrir des SEF de qualité en tout temps. Par ailleurs, dans ces organismes, le développement des SEF en matière de violence s'est fait en dents de scie, selon les dispositions du gouvernement au pouvoir, sans plan de développement global.
- Au niveau du développement des SEF, il convient de mentionner les réussites du mouvement francophone contre la violence faite aux femmes :
 - L'augmentation du nombre des SEF en matière de violence et l'expansion du réseau des organismes gérés **par** et **pour** les femmes francophones
 - La concertation provinciale des SEF en matière de violences faite par AOcVF
 - L'influence auprès des décideuses et décideurs des ministères pour faire reconnaître les droits juridiques et constitutionnels des femmes francophones
 - La collaboration avec le mouvement anglophone
 - La capacité d'innover dans la prestation de services avec des modèles alternatifs

- L'augmentation des connaissances et des ressources pour soutenir les intervenantes, les directrices et gestionnaires dans les organismes en matière de violence ; les programmes de prévention auprès des enfants et des jeunes
 - L'augmentation de l'intégration des femmes dans toute leur diversité afin d'améliorer les services
 - L'augmentation des partenariats avec des organismes communautaires et des alliances avec d'autres secteurs de la francophonie
- Malgré ces réussites, les participantes ont souligné le sous-financement qui perdure depuis plusieurs années et qui affecte de nombreuses composantes de l'offre de SEF en matière de violence, et ce dans toutes les régions de la province. Ce sous-financement chronique a des répercussions importantes au niveau organisationnel et affecte la capacité de développer des SEF.
 - Les participantes ont évoqué l'absence d'un plan de développement des SEF en matière de violence, le manque d'engagement et de leadership du gouvernement et le manque de fonctionnaires francophones (ou francophiles) à divers paliers, soit des éléments qui sont des freins additionnels au développement des SEF en Ontario. Finalement, elles ont reconnu que depuis dix ans, les gouvernements successifs de l'Ontario ont permis un certain développement des SEF en matière de violence, mais le financement demeure insuffisant pour répondre aux besoins des femmes francophones.
 - L'autonomie des SEF en matière de violence, services gérés **par** et **pour** les femmes francophones, est un thème récurrent lors des États généraux de 2004. En effet, celles-ci constatent que les structures bilingues ne sont pas vraiment en mesure d'offrir à leur clientèle de langue française une gamme complète de SEF en matière de violence. Par opposition, les organismes offrant des SEF en matière de violence, gérés **par** et **pour** les femmes francophones sont le modèle sur lequel fonder le développement futur des SEF en matière de violence.

Forts de ces constats, AOcVF, les maisons d'hébergement et les CALACS ont ratifié de grands principes à la base du développement des services en français en matière de violence pour les années à venir.

- Que le développement des SEF en matière de violence soit fait **par et pour** les femmes francophones dans toute leur diversité.
- Que l'on obtienne l'équité de financement et l'équité d'accès aux SEF en matière de violence partout dans la province (incluant la prévention).
- Que l'on obtienne un réseau complet de services en agression à caractère sexuel et en violence conjugale.
- Que les approches féministes et communautaires doivent faire partie de tous les développements de SEF en matière de violence.
- Que l'on demande l'imputabilité des services bilingues existants et qu'ils rendent des comptes sur la façon dont ils desservent la clientèle francophone s'y présentant.
- Que l'on investisse dans la prévention⁶.

Les États généraux de 2004 ont jeté les bases essentielles du développement structuré des services en français en matière d'agression à caractère sexuel et de violence conjugale. Ils ont été le levier qui, comme nous le constaterons dans la section 2.2.1 du présent bilan, a permis que continue l'engagement, les collaborations, la concertation et la solidarité. Finalement, de la persévérance du mouvement francophone contre la violence faite aux femmes, des démarches entreprises et des revendications effectuées, on a vu naître d'autres services en français au cours des dix dernières années. Ces réalisations n'auraient pu voir le jour sans la profonde adhésion des femmes (directrices, gestionnaires, intervenantes, survivantes, etc.), des CALACS et MH à un cadre d'analyse commun des besoins et de la société.

1.2 Approche féministe et constats

En 2004, nous avons clairement dit que le choix de l'approche féministe dans un modèle d'approche communautaire était une stratégie gagnante. Les approches féministe et communautaire diffèrent des approches institutionnelles qui sont souvent centrées sur des aspects médicaux ou légaux. En ne revendiquant que très peu en faveur de changements sociaux, les approches institutionnelles ne permettent pas aux femmes de prendre du pouvoir dans leur vie et dans la société. Les CALACS et les maisons d'hébergement, malgré leurs spécificités et

⁶ Brunet et Garceau, 2004b, p. 48-49.

mandats distincts, ont en commun une approche féministe et communautaire depuis leur tout début.

Cette approche traverse l'ensemble de leurs activités tant auprès des femmes que des communautés servies. De plus, ce modèle teinte toutes leurs activités de revendications pour que soient reconnus les expériences et le vécu des femmes aux prises avec de la violence et pour que celles-ci puissent recevoir des services en français de qualité à travers la province.

Dans l'approche féministe, on considère que la violence faite aux femmes est causée principalement par la domination masculine et par des conditions sociales qui oppriment les femmes, conditions qui sont liées à leur manque de pouvoir dans les différentes sphères de la société et à la socialisation des femmes et des hommes. Il faut reconnaître ces conditions sociales comme étant les barrières qui maintiennent les femmes en situation d'oppression et d'infériorisation et donc, chercher à les éliminer. Pour ce faire, l'approche féministe « ne vise pas à aider les femmes à s'adapter aux conditions sociales qui contribuent à les opprimer, mais vise plutôt à remettre en question ces conditions et à les changer, ainsi qu'à aider les femmes à faire des choix sur leur propre base »⁷. C'est ce que l'on appelle la **reprise de pouvoir pour soi**.

Par ailleurs avec l'approche féministe, ce qui est visé c'est que **toutes** les femmes puissent vivre dans une société juste, égalitaire, libre et pacifique, et que soient mis en place des rapports égalitaires entre toutes les femmes et tous les hommes et donc, une répartition égale du pouvoir. C'est ce que l'on appelle la **reprise du pouvoir collectif** des femmes. Pour la réaliser, il importe de continuer à « faire le lien entre le privé et le politique ; de s'impliquer socialement pour changer les structures et pas seulement les individus ; de lutter pour l'autonomie des femmes »⁸. L'objectif est la transformation en profondeur des structures sociales et des rapports sociaux de sexe qui sont oppressifs pour les femmes, afin de bâtir une société juste et égalitaire. Suite aux constats d'injustice, agir en vue d'éliminer les barrières à l'égalité amène à prendre position non seulement contre le sexisme, mais également contre le racisme, l'âgisme, et toutes les autres formes d'oppression à l'égard des femmes⁹.

7 Vandal, 1997, s.p.

8 Corbeil, 2001, p. 7.

9 Pour une définition plus complète des formes d'oppression qui s'exercent contre les femmes, voir Garceau 2009a.

1.2.1 Principales clés de l'approche féministe

Les multiples formes d'oppression et de violence qui s'exercent contre les femmes entravent le plein exercice de leurs droits. La violence faite aux femmes n'est pas un problème individuel, mais bien un problème de société : c'est là la première clé de l'approche féministe¹⁰. L'intervention féministe implique d'agir à deux niveaux : l'individuel et le collectif.

1.2.1.1 L'intervention individuelle

Les interventions individuelles et les interventions de groupe auprès des femmes qui sont aux prises avec de la violence contribuent à les aider en premier lieu, à reconnaître l'oppression qu'elles subissent et les stéréotypes sexistes qui limitent leurs rôles. En deuxième lieu, elles se rendent compte de leurs forces, de leurs capacités et de leur droit de vivre une vie sans violence.

Parce que les femmes subissent une perte de pouvoir lorsqu'elles sont victimes de violence, la deuxième clé de l'intervention féministe a pour objectif **la reprise du pouvoir pour soi**. En effet, le travail accompli en maison d'hébergement, dans un CALACS ou un service connexe utilisant l'approche féministe, vise à ce que les femmes soient informées de leurs options et qu'elles prennent les décisions qui les concernent. L'intervention consistera à soutenir les femmes dans leurs propres décisions, à envisager avec elles les solutions possibles et à les accompagner dans leurs propres démarches, plutôt que de les « faire pour elles ». Dans ce but, on leur donnera toutes les informations dont elles ont besoin. On revendiquera avec elles leurs droits, que ce soit devant le système juridique, les services de protection de l'enfance ou en matière de services en français, par exemple. Une telle approche permet aux femmes d'être autonomes, de s'affirmer, de faire des choix et ainsi, de reprendre du pouvoir dans leur propre vie.

10 Pour une définition complète de l'intervention féministe et des valeurs qui la sous-tendent, voir Garceau, 2009b.

Il existe maintes données probantes quant à l'efficacité de l'approche féministe. En effet, en 2002, une méta-analyse¹¹ de 88 études portant sur l'efficacité des différents modèles d'intervention a déterminé que l'approche féministe était très efficace, sinon plus efficace que d'autres approches et que les personnes ayant utilisé ces services étaient plus satisfaites des résultats.

Afin d'en voir les résultats dans notre réseau, nous avons demandé aux directrices et gestionnaires des CALACS et des maisons d'hébergement de nous faire parvenir des témoignages de la part de femmes qui ont utilisé leurs services, à partir des évaluations qu'elles ont complétées au moment de leur départ, de commentaires faits lors de rencontres ou de messages remis à l'organisme. Voici ce que les femmes qui fréquentent les SEF ont à dire au sujet des services reçus¹².

Les services que j'ai reçus au CALACS m'ont été très utiles. Les intervenantes sont formidables [...]. Les groupes de soutien m'ont aussi été très utiles [...] (Ça) m'a fait réaliser que je n'étais pas seule, je n'étais pas folle, ni responsable de ce que j'avais subi.

Le programme du centre [...] m'a aidée, a été mon coup de pouce [...], à sortir de l'isolement.

J'ai eu de très bons services au programme pour les survivantes, depuis [...] ma vie a changé, j'ai encore beaucoup de blocages, c'est difficile pour moi. Il faut que ces services continuent, ils sont importants et peuvent faire la différence dans la vie d'une femme.

Pour moi, le CALACS m'a redonné la vie. Par exemple, je n'avais pas envie de vivre, je ne voyais pas de lumière dans ma vie. Depuis que je suis venue au CALACS, je suis une différente personne. Je vois la vie différemment et je le dois au CALACS.

Je ne trouve rien de négatif à dire pendant tout le temps que j'ai reçu des services du CALACS, car elles sont toujours là pour moi. J'ai trouvé des services de counseling en français au CALACS que je ne pouvais pas trouver ailleurs dans la communauté.

Les services du CALACS ont bien fonctionné, car ils m'ont permis de mieux comprendre et d'obtenir les services communautaires et de naviguer dans les différents systèmes [...]. L'intervenante était

11 Gorey, et collab., 2002, p. 37-56. Trente-cinq études parmi les 88 portaient sur l'intervention féministe, et 44 sur d'autres modèles d'intervention.

12 Les témoignages ont été formulés entre les années 2010 et 2013.

toujours à mes côtés en m'aidant à revendiquer mes droits et aussi mes droits à recevoir des services en français.

Le centre a été d'un grand soutien pour moi. J'ai tellement appelé la ligne Fem'aide dans mes moments difficiles. C'est difficile pour quelqu'un qui ne parle que français.

J'ai tellement changé et accompli de choses depuis mon arrivée ici. Je sais que je n'ai pas fini de cheminer, mais je tiens à vous dire merci ! [...] Vous m'avez appris à m'aimer telle que je suis [...] Vous avez fait que mes bébés ont pu se sentir normaux et heureux [...] vous nous avez fait sentir qu'il y avait de l'espoir.

J'ai été très bien servie avec mes trois enfants et moi-même, j'ai reçu toute l'aide que j'avais de besoin [...], je pars avec le sourire aux lèvres pour un meilleur départ de vie.

Les intervenantes m'ont aidée, pas juste moi, mais mes enfants aussi [...], elles m'ont aidée à entrer en contact avec les autres agences et programmes de la communauté.

Les évaluations des femmes qui ont utilisé les SEF sont très positives par rapport aux services reçus. Les évaluations témoignent de leur satisfaction et confirment : leur sentiment de sécurité, la satisfaction sur l'information reçue, l'aiguillage vers d'autres services, le soutien obtenu pour elles-mêmes et pour les enfants, le respect ressenti de la part du personnel, etc.¹³. L'approche féministe atteint donc, pour la vaste majorité des femmes et des usagères, ses objectifs. Ainsi, à court et à long terme, la reprise de pouvoir pour soi a des impacts positifs sur la perception que les femmes ont d'elles-mêmes individuellement et collectivement et sur les actions qu'elles entreprendront pour effectuer un changement social.

1.2.1.2 L'intervention collective

L'approche féministe a aussi un impact au niveau sociopolitique. Elle remet en question les structures sociales (patriarcales et capitalistes), elle les critique et elle propose une transformation de ces structures basées sur la compétition et la domination. De plus, l'approche féministe met en contexte la violence subie par les femmes : elles sont violentées non pas à cause de l'une ou l'autre de leurs caractéristiques personnelles, mais bien parce qu'elles sont femmes. Toutes les données statistiques et les recherches nous apprennent que toutes les femmes,

¹³ Il y a des évaluations moins positives, mais elles sont très peu nombreuses.

dans toutes les communautés, sont susceptibles de vivre de la violence, qu'importe leur apparence, leur âge, leur tenue vestimentaire ou leur statut social, etc.

Ce qui est remarquable dans les groupes de femmes de l'Ontario français, c'est qu'au cours des années, en plus des actions individuelles, **l'action des femmes a aussi été collective**. C'est la troisième clé de l'approche féministe. Ainsi, si avec chaque usagère des services aux femmes, cette reprise de pouvoir pour soi se fait sur une base individuelle, c'est collectivement que l'ensemble des organismes en VFF a aussi revendiqué un meilleur accès aux SEF et l'amélioration du traitement des femmes dans les divers systèmes avec lesquels elles font affaire. L'intervention féministe a donc aussi une dimension de solidarité envers la collectivité des femmes.

En 2012, un article¹⁴ portant sur le changement sociétal indique que l'apport des groupes autonomes de femmes est plus important pour éliminer la violence faite aux femmes que d'autres facteurs, comme la richesse du pays ou la présence de femmes au gouvernement, etc. Ce constat souligne l'importance d'une société civile forte et organisée et l'importance pour les groupes de femmes, d'avoir la capacité de prendre part aux débats de société et de prendre position dans les divers dossiers qui préoccupent les femmes (prostitution, avortement, emploi, pauvreté, etc.). C'est donc dire que l'approche féministe que nous avons adoptée individuellement et collectivement est efficace afin d'éliminer la violence faite aux femmes.

L'intervention féministe est une approche vivante, mouvante, influencée par l'environnement, les débats d'idées et les changements sociaux ayant cours dans le monde et qui parfois réagissent eux-mêmes aux changements provoqués par le mouvement féministe. Un des apports théoriques ayant eu le plus d'influence sur l'intervention féministe au cours des dernières années, est l'analyse intersectionnelle.

14 Htun et Weldon, 2012, p. 548-569.

1.2.2 Analyse féministe intersectionnelle

L'analyse féministe intersectionnelle a certainement été une des approches qui a marqué et influencé positivement le mouvement féministe au cours de la dernière décennie. Bien que l'on puisse retracer son origine bien avant 2004, grâce au travail de revendication des féministes noires américaines¹⁵ en grande partie, c'est au cours des dernières années que s'est généralisée la compréhension de l'impact de la multiplication, de la transversalité et de l'intersectionnalité des diverses formes d'oppression sur les femmes :

Les CAFI (cadres d'analyse féministe intersectionnelle) visent à comprendre comment des forces diverses peuvent s'unir et interagir pour renforcer des conditions d'inégalité et d'exclusion sociales. Les CAFI examinent comment des facteurs comme le statut socio-économique, la race, la classe sociale, le genre, l'orientation sexuelle, les aptitudes, le lieu géographique, le statut de réfugié et d'immigrant se combinent à des systèmes historiques et contemporains plus vastes de discrimination, dont le colonialisme et la mondialisation, pour déterminer simultanément des inégalités entre les individus et les groupes¹⁶.

Appliquée à la réalité de l'Ontario français, cette analyse permet de mieux comprendre les multiples oppressions vécues par les femmes d'expression française en Ontario, à la fois du fait qu'elles sont femmes et qu'elles sont francophones, mais surtout, l'analyse féministe intersectionnelle a permis la compréhension de la réalité des femmes d'expression française qui vivent en plus d'autres formes d'oppression – dues à l'origine ethnique, à l'orientation sexuelle, aux limitations fonctionnelles par exemple – et qui sont nombreuses à fréquenter les SEF. L'analyse féministe intersectionnelle permet de comprendre comment diverses situations d'oppression se combinent à des pratiques de discrimination pour produire et maintenir l'inégalité des femmes et des groupes de femmes. De plus, l'intersectionnalité permet aussi d'ajuster les interventions à la réalité des femmes dont le vécu et les aspirations diffèrent des femmes « de la majorité ». À la lecture des comptes-rendus des rencontres semestrielles d'AOCVF, les commentaires des intervenantes démontrent qu'elles intègrent bien l'analyse intersectionnelle et qu'ainsi, les SEF sont davantage en mesure de répondre aux véritables besoins des femmes, dans toute leur diversité.

15 La plus célèbre étant bell hooks, voir : http://en.wikipedia.org/wiki/bell_hooks

16 Bunjun, et collab., 2006, p. 5.

Si le cadre d'analyse permet de mieux comprendre le vécu et les besoins des femmes victimes ou des survivantes de violence conjugale et d'agressions à caractère sexuel, il rend également possible l'éclairage des contextes politiques et sociaux ayant marqué la dernière décennie.

1.3 Aperçu du contexte politique

Pour assurer le développement des services en français en matière de violence faite aux femmes, AOcVF, les maisons d'hébergement et les CALACS doivent pouvoir compter sur le soutien (non seulement financier) des divers ministères du gouvernement provincial, voire du gouvernement fédéral.

Dans la dernière décennie, au niveau provincial, on peut dire que les ministères et directions concernés ont soutenu le travail des maisons d'hébergement et des CALACS. Au niveau fédéral par contre, davantage d'engagements envers les droits à l'égalité et à la sécurité des femmes auraient été souhaités.

Dans les prochaines sections, nous avons cru opportun de faire un retour sur le contexte politique qui entoure le développement des services en français en matière de violence faite aux femmes. Mais d'abord, nous aimerions placer la violence faite aux femmes dans un contexte de droits, donc par là, une obligation pour l'État d'agir envers son élimination.

1.3.1 Violence faite aux femmes, une question de droits des femmes

Action ontarienne contre la violence faite aux femmes et ses organismes membres sont d'avis que la violence faite aux femmes est une question de droits. *La Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes* (des Nations Unies) que nous avons présentée en préambule stipule que la violence faite aux femmes est « une violation des droits de la personne humaine et des libertés fondamentales des femmes » causée par « des rapports de force historiquement inégaux entre hommes et femmes ». En plus d'avoir des obligations en tant que signataire de cette déclaration (ainsi que la *Déclaration des droits de l'homme* de 1948, la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (1979), etc.), le Canada a aussi des obligations envers les femmes en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés* : droits à l'égalité, à la sécurité et à la même protection des lois. La violence faite aux femmes est une entrave au plein

exercice des droits humains des femmes et l'État a un rôle à jouer pour favoriser ce plein exercice.

Les droits humains des femmes incluent le droit de vivre sans violence. Cependant, pour plusieurs femmes, les inégalités et le déséquilibre du pouvoir entre les hommes et les femmes ne représentent qu'une partie du problème. Leurs choix et leurs libertés sont aussi limités par d'autres formes d'inégalités découlant du partage inégal du pouvoir en lien avec l'origine ethnique, le statut en tant qu'Autochtone, l'âge, la classe, les limitations fonctionnelles, le statut d'immigrantes ou de réfugiées, l'appartenance à une minorité sexuelle, etc. Parce que les violences qui s'exercent contre les femmes résultent de l'inégalité des femmes sous toutes ses formes comme le souligne l'analyse féministe intersectorielle, il faut travailler simultanément sur tous ses fronts pour éliminer toutes les conditions sociales qui les empêchent d'exercer leurs droits à l'égalité.

1.3.2 Contexte politique provincial

Les années 2004 à 2014 ont été marquées par l'importance qu'a prise la pensée conservatrice en Ontario (et au Canada) en matière de politiques publiques. En effet, de 1995 à 2003, l'Ontario a été dirigé par un gouvernement conservateur qui a eu comme principe premier la réduction des taxes qui, en privant l'État de revenus, a mené à des coupures importantes dans les services sociaux. On se souviendra, entre autres, des coupures de 21 % dans l'aide sociale, des coupures dans l'accès à des logements sûrs et abordables, de l'élimination des programmes de prévention, et des tentatives de privatisation de propriétés et de responsabilités jusqu'alors sous la responsabilité de l'État.

En Ontario, les électeurs et électrices ont choisi un gouvernement libéral en octobre 2003, mais la province demeurait marquée par la tendance du conservatisme fiscal mis à la mode à travers le monde par Ronald Reagan aux États-Unis et Margaret Thatcher au Royaume-Uni. Par contre, au niveau social, dès son arrivée au pouvoir, le Premier Ministre Dalton McGuinty a demandé à la députée Laurel Broten (qui deviendra plus tard ministre responsable de la Condition féminine) d'élaborer un plan d'action en matière de violence faite aux femmes.

Dévoilé en 2005, le plan en a surpris plusieurs par son ton féministe, l'analyse de la violence faite aux femmes basée sur les droits à la sécurité et à l'égalité qui y est présente, et par l'ampleur des actions proposées. Un plan qui se rapproche

des obligations de l'État en regard de la *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes* de l'ONU.

Ce plan d'action prévoyait améliorer les services aux femmes et les services aux mères et enfants ; faire plus de sensibilisation dans le but de changer les attitudes, en particulier auprès des jeunes ; favoriser la recherche et la coordination ainsi qu'améliorer l'efficacité du système judiciaire. De plus, il contenait une section sur les besoins des femmes francophones, reflétant plusieurs revendications d'AOCVF et de ses organismes membres. Voici l'extrait portant sur les SEF :

Plan d'action ontarien contre la violence familiale¹⁷

Ministère des affaires civiques et de l'immigration

« AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES EN FRANÇAIS »

Aux termes de la *Loi sur les services en français*, l'accès aux programmes et services en français sera amélioré au sein de tous les volets du Plan d'action contre la violence familiale, y compris ceux d'éducation du public et de prévention, d'intervention rapide, de soutien communautaire et d'intervention du système judiciaire. Les ministères présenteront des rapports sur l'amélioration de l'accès aux programmes et services en français de prévention de la violence contre les femmes. Voici quelques exemples d'initiatives.

- On concevra un plan stratégique de services en français pour s'attaquer à des priorités clés en matière de services et pour pallier les lacunes en la matière, au cours des trois à cinq prochaines années. En tant que première mesure, on a augmenté le financement de tous les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de huit pour cent, et on a accordé un financement supplémentaire aux centres francophones pour qu'ils améliorent les services offerts aux femmes francophones.
- On tiendra compte des besoins des communautés francophones dans le cadre de la planification régionale en matière de services.
- Le niveau de financement accordé aux centres francophones d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

¹⁷ Ministère des Affaires civiques et de l'immigration, 2005, p.18-19.

augmentera pour se situer à un niveau comparable à celui des autres centres de ce type, à compter de 2004-2005. Les services en français de lutte contre l'agression sexuelle seront conçus et/ou améliorés dans d'autres collectivités, en consultation avec les intervenants locaux et provinciaux.

- L'efficacité des services offerts par les centres bilingues d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel sera examinée pour veiller à ce que les services offerts soient responsables. La composante française d'un centre bilingue d'aide aux victimes d'agression sexuelle sera réaffectée à l'élaboration de services francophones, le cas échéant.
- Un examen des lignes secours en français sera effectué afin d'améliorer ces services.
- Un volet francophone de la campagne d'éducation du public ciblera les communautés francophones.
- La formation des professionnels de langue française sera financée afin d'améliorer la prestation de services aux francophones.
- Un programme de formation pilote visant à aider les femmes victimes de violence familiale à réussir au sein du marché du travail et à devenir autonomes sera offert en français, par l'entremise d'organismes de langue française.
- L'outil d'Évaluation du risque de violence familiale en Ontario (ERVFO) sera introduit sous forme de projet pilote en français.
- Compte tenu de la nature polyvalente des organismes francophones de lutte contre la violence familiale, on élaborera des stratégies pour tenir compte des préoccupations communautaires portant sur le fardeau administratif causé par la préparation de rapports pour plusieurs ministères.
- La satisfaction des besoins de la communauté francophone sera identifiée comme un objectif, assorti d'indicateurs de rendement, dans le contexte de l'administration des programmes actuels et/ou dans le cadre de l'élaboration de nouvelles politiques et de nouveaux programmes et services concernant la prévention de la violence familiale, en consultation avec des intervenants responsables de la prévention de la violence familiale.

- On concevra des mesures du rendement pour la présentation de rapports sur l'amélioration de l'accès aux programmes et services en français de lutte contre la violence familiale.
-

Il y a dans ce plan, parmi d'autres choses, une reconnaissance des besoins spécifiques des femmes francophones, la parité du financement ainsi qu'un accord implicite avec la vision d'AOCVF et ses membres concernant le développement des services et programmes **par et pour** les femmes francophones. Ce plan a été, après des années de frustrations, un baume dans la vie des femmes francophones.

Comme il y avait peu de place dans ce plan pour les besoins et les enjeux en matière d'agression à caractère sexuel, suite aux revendications des CALACS francophones et anglophones, le gouvernement de l'Ontario a élaboré en 2011 un nouveau plan d'action intitulé **Changer les attitudes, changer les vies** portant sur la prévention et la sensibilisation, l'amélioration des services directs (entre autres par la recherche et la formation), le renforcement du système de justice criminelle par des changements législatifs et la formation des divers intervenantes et intervenants. À nouveau, on fait place aux besoins des femmes francophones :

Changer les attitudes, changer les vies¹⁸

Plan d'action de l'Ontario contre la violence à caractère sexuel

Amélioration des soutiens aux femmes francophones

Les femmes francophones devraient pouvoir se faire servir dans leur langue, conformément à la *Loi sur les services en français*.

Durant nos consultations, les fournisseurs de services en français et les survivantes nous ont expliqué les défis auxquels les femmes sont confrontées lorsqu'elles souhaitent trouver des services en français et y avoir accès. Les survivantes se tournent souvent vers les fournisseurs de services anglophones au lieu d'avoir accès aux services dans la langue dans laquelle elles se sentent le plus à l'aise. Les survivantes nous ont dit que la capacité de parler de leur expérience dans leur propre langue était primordiale pour leur rétablissement.

18 Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration, 2011, p.18-19.

Ce que nous ferons

L'accès aux programmes et services en français sera abordé dans le cadre de toutes les composantes du plan d'action, y compris la sensibilisation du public et la prévention, la formation, les soutiens communautaires et l'intervention de la justice.

Nous mettrons sur pied un groupe de travail mixte sur les services en français composé de représentantes d'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes et des ministères provinciaux clés, afin de cerner les priorités et les possibilités d'améliorer les politiques, les programmes et les services afin de mieux satisfaire les besoins particuliers des femmes francophones.

Si au niveau provincial le ciel s'est enfin dégagé après huit ans de conservatisme et que les groupes de femmes peuvent à nouveau respirer, c'est au niveau fédéral que les choses deviennent plus difficiles.

1.3.3 Contexte politique fédéral

Le gouvernement fédéral ne finance généralement pas les services directs en matière de violence faite aux femmes. Toutefois, le Canada a des obligations d'agir envers les femmes en ce qui a trait aux droits à l'égalité, à la sécurité et à la même protection des lois. L'État fédéral a joué ce rôle au cours des trente dernières années en finançant de la recherche, en effectuant des changements législatifs, en soutenant des groupes de femmes préoccupés par les droits à l'égalité et à la sécurité des femmes et en jouant un rôle de leadership au niveau international en vue de l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes.

Au niveau provincial entre 1995 et 2003, le conservatisme (ou néo-libéralisme) du gouvernement de Mike Harris s'était surtout manifesté en lien avec les enjeux économiques : baisse de taxes, réduction dans la fonction publique, coupes dans les subventions, etc. Au niveau fédéral, la même attitude est apparue au niveau économique (réduire la taille de l'État, couper dans les dépenses, cibler davantage les programmes et accroître leur productivité, etc.) mais en plus, l'État a pris en 2006, un virage conservateur en ce qui a trait aux valeurs sociétales et morales, on insiste sur la responsabilité et la prise en charge individuelles.

En effet, dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement de Stephen Harper a pris des décisions qui ont eu de nombreuses incidences sur les femmes :

- Éliminer l'entente sur les garderies, entente qui aurait permis l'autonomie financière de nombreuses femmes, clé de la prévention en matière de violence faite aux femmes
- Annoncer l'élimination du registre des armes à feu et planifier sa destruction¹⁹ malgré les revendications des groupes de femmes
- Éliminer les fonds de recherche de Condition féminine Canada (CFC), qui servaient à bien décrire la réalité des femmes canadiennes et à fournir des données probantes
- Procéder à des changements dans la cueillette de données lors du recensement national qui ont eu pour résultat de produire des données moins fiables (sur les populations²⁰, sur les femmes ou les minorités par exemple), ce qui pourrait avoir un impact important sur les politiques publiques
- Couper dans l'aide aux pays en développement et en matière de santé maternelle et exclure du financement tout ce qui concerne la contraception et l'avortement. Dès 2009, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a éliminé de ses programmes toutes formes de soutien en matière d'égalité des sexes et est maintenant sous le ministère des Affaires étrangères, à soutenir des projets qui sont liés aux intérêts économiques du Canada
- Remettre en question du droit à l'avortement par le dépôt de projets de lois privés et successifs de la part de députés conservateurs ; une ministre responsable de CFC s'est même prononcée en faveur de certains de ces projets de loi
- Restreindre l'immigration et l'entrée des réfugiés et réfugiées pour qui les soins de santé sont le plus souvent inaccessibles, et rendu la cohabitation obligatoire pour les conjointes parrainées
- Mettre fin à l'accord de Kyoto sur l'environnement et à l'accord de Kelowna établi avec les peuples autochtones

19 En juillet 2013, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il attendrait la décision de la Cour suprême avant de procéder à la destruction des données, suite à l'opposition du Québec.

20 « Le commissaire est d'avis que l'abolition du formulaire long obligatoire et aléatoire portera ainsi un coup dur à une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes provinciaux, notamment la mise en place de la définition inclusive de francophone » (Commissariat aux services en français de l'Ontario, 2011, p. 46).

- Redéfinir la relation qu’entretient l’État avec la société civile en coupant les vivres non seulement aux groupes de femmes, mais à de nombreux organismes qui exprimaient des opinions contraires à celles du gouvernement fédéral, tels que Droits et démocratie et Kaïros, par exemple. Par contre, il finance de nombreux groupes religieux – dont les positions ne sont pas toujours en accord avec les droits reconnus au Canada surtout en ce qui concerne l’homosexualité²¹ - pour mener des projets de développement international, ou encore des projets sur des enjeux de société comme la prostitution et la traite des personnes

En matière de financement des groupes de femmes, le gouvernement conservateur a éliminé les concepts des droits à l’égalité du mandat et des priorités des programmes²² de financement de Condition féminine Canada (CFC) et rendu ces fonds disponibles aux groupes à but lucratif. En examinant les projets financés au cours des dernières cinq années, on peut dégager les tendances suivantes dans les priorités de financement du gouvernement fédéral :

- De nombreux projets ont pour but de contrer la violence à l’égard des femmes autochtones et des femmes immigrantes (dont les crimes dits « d’honneur »), projets menés par une variété d’organismes à travers le pays
- Plusieurs projets visent à améliorer la sécurité des femmes sur les campus
- Il y a plusieurs projets qui ont pour but d’élaborer des plans d’action pour contrer la violence faite aux femmes et aux filles, dans des localités géographiques spécifiques. Plusieurs de ces projets incluent la participation des hommes et des jeunes hommes dont deux qui impliquent des joueurs d’équipes de football professionnel
- Plusieurs projets (le plus souvent locaux) ont pour but d’améliorer la sécurité financière des femmes par l’éducation budgétaire, l’amélioration

21 *Anti-gay religious group gets funding from Ottawa to work in Uganda. An evangelical organization that describes homosexuality as a “perversion” and a “sin” is receiving funding from Ottawa for its work in Uganda, where gays and lesbians face severe threats. (...) At the same time the federal government is providing \$544,813 in funding from the Canadian International Development Agency (CIDA) for Crossroads Christian Communications — an Ontario-based evangelical group that also produces television programming like 100 Huntley Street — to help dig wells, build latrines and promote hygiene awareness in Uganda through 2014* (Dib et Olivier, 2013).

22 Canadian Network of Women’s Shelters and Transition Houses/ Réseau canadien des maisons d’hébergement pour femmes, 2013, p. 11.

des habiletés dans la recherche d'emploi ou la création de petites entreprises

- Plusieurs entreprises à but lucratif ont bénéficié de fonds pour faciliter la formation et l'intégration de femmes dans le secteur de la haute technologie ou dans des emplois non-traditionnels
- De nombreux projets ont porté sur le leadership des femmes et des filles, pour augmenter leur participation aux processus décisionnels (en siégeant à des conseils d'administration par exemple) ou en facilitant leur participation aux élections municipales

Quelques projets se démarquent :

- En 2009, le projet du Alberta Council of Women's Shelters a obtenu un financement de trois ans dans le but d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services offerts dans les maisons d'hébergement canadiennes, par le développement de meilleures pratiques et de modèles de services. Le projet vise aussi la création de liens entre les maisons d'hébergement canadiennes
- Les projets de Luke's Place, West Coast Legal Education and Action Fund et d'AOCVF²³ qui ont pour but de soutenir les femmes en matière de droit de la famille au moyen de nouveaux modèles de services

En plus d'AOCVF, quelques groupes de femmes francophones en Ontario ont reçu du financement de CFC au cours des cinq dernières années. Les projets visaient :

- La sécurité économique : Oasis Centre des femmes en 2010 (projet de trois ans), Carrefour des femmes du Sud-Ouest de l'Ontario en 2011 (3 ans), l'UCFO en 2012 (trois ans), ainsi que la FESFO (bien que n'étant pas un « groupe de femmes », la FESFO intervient depuis de nombreuses années en faveur des droits à l'égalité des femmes) qui a obtenu en 2013 un projet de prospérité économique d'une durée de 2 ans
- Le leadership des femmes : la Table féministe francophone de concertation provinciale de l'Ontario en 2011 (trois ans) et le MOFIF en 2010 (deux ans)

23 AOCVF, après avoir reçu ce financement en 2010 n'a plus été en mesure, malgré un travail soutenu, d'obtenir une nouvelle subvention.

Même s'il n'y a pas de plan national de prévention et d'élimination de la violence à l'égard des femmes²⁴, on peut tout de même dégager de ces données les priorités et les stratégies du gouvernement fédéral. Toutefois, seraient-elles les mêmes si la société civile avait été invitée à participer à l'élaboration d'un plan d'action qui vise l'élimination de la violence faite aux femmes ? Plusieurs questions se posent :

- Il y a bien sûr plusieurs projets dont la durée maximale ne dépasse pas trois ans qui ont pour but d'élaborer des plans d'action contre la violence à un niveau local ou sur les campus, mais une fois le projet terminé qu'en restera-t-il, s'ils ne sont pas intégrés à une stratégie globale de services de soutien et de prévention de la violence ?
- Les approches systémiques sont présentes, surtout dans les projets à portée locale qui visent à améliorer la participation des femmes au niveau municipal ou dans des conseils d'administration, mais est-ce suffisant ?
- Les projets sont-ils tous menés par des groupes soucieux des droits à l'égalité et à la sécurité des femmes ? Sont-ils dirigés principalement par les intéressées elles-mêmes ?
- Le financement d'organismes à but lucratif a-t-il sa place dans les fonds déjà extrêmement limités de CFC ? Ces entreprises ne devraient-elles pas plutôt faire demande à Industrie Canada ?

Avec les nouveaux critères de financement mis en place au cours de ces cinq années, les groupes de femmes qui ont par le passé joué des rôles de leadership au niveau national ou provincial²⁵, ont éprouvé beaucoup de difficultés à obtenir des fonds pour remplir leurs mandats d'égalité et de justice sociale comme l'Association nationale femmes et droit, Match International, l'Association féministe pour l'action internationale, la Canadian Child Care Federation, le Canadian Women's Health Network, la International Planned Parenthood Federation, le Older Women's Network, et d'autres.

24 *The federal government does not have either a stand-alone policy on intimate partner violence or sexual assault. Nor does the federal government have a national action plan to address violence against women. A comprehensive total for federal spending is not possible, as some spending envelopes are committed to addressing multiple forms of violence (such as the Family Violence Initiative) and some expenditures are simply not detailed enough* (McInturff, 2013, p.11).

25 Dans un article publié dans *Le Devoir* (5 mai 2010), Hélène Buzzetti indique que 12 groupes de femmes auraient été privés de financement pour avoir critiqué le gouvernement Harper à propos de l'avortement (Buzzetti, 2010).

On pourrait souhaiter que les groupes de femmes qui militent en faveur de l'égalité et de la justice sociale ne dépendent pas financièrement de l'état, mais étant donné la pauvreté relative des femmes, il y a peu de chances que les collectes de fonds que pourraient faire ces groupes de femmes suffissent à financer le travail énorme pour accomplir la tâche qui s'impose. De plus, les fonds de programmes provenant des impôts prélevés entre autres sur les salaires des femmes, les priorités d'action en matière d'égalité et de justice sociale des femmes devraient donc, à juste titre, faire partie des dépenses de l'État dans le cadre d'un plan d'action pluriannuel, exempt de partisanerie et basé sur les droits acquis à l'égalité et à la sécurité des femmes. Obtenir ce plan constitue peut-être la plus importante revendication²⁶ qui se dessine pour les femmes canadiennes soucieuses d'égalité au cours des prochaines années.

26 Canadian Network of Women's Shelters and Transition Houses/ Réseau canadien des maisons d'hébergement pour femmes, 2013.

Deuxième partie

Cette deuxième partie du rapport est consacrée à la description de l'offre des services et à l'évolution des services en français en matière de violence faite aux femmes de l'Ontario.

En Ontario, lorsqu'une femme fait appel à des services suite à de la violence conjugale ou à caractère sexuel, elle trouvera le plus souvent une gamme de services offerts dans la communauté. Elle peut demander de l'aide auprès de la ligne d'écoute téléphonique provinciale de soutien Fem'aide, de la police, ou se rendre à l'hôpital, dans une maison d'hébergement (MH) ou un CALACS, ou encore, dans un centre de services communautaires, familiaux ou de counseling, etc. Parmi cet ensemble de services, les organismes membres d'AOCVF qui sont surtout des CALACS et des maisons d'hébergement, offrent des services spécialisés en matière de violence faite aux femmes selon leurs mandats respectifs. Ces services peuvent être :

- ✓ De l'information, du soutien, de l'évaluation des besoins
- ✓ De l'aiguillage vers des services appropriés
- ✓ De l'aide à élaborer un plan de sécurité
- ✓ De l'hébergement (MH seulement)
- ✓ De l'accompagnement à la cour, à la police ou chez le médecin, etc.
- ✓ Du counseling à court et à plus long terme
- ✓ Du soutien dans les démarches liées à l'immigration
- ✓ De l'appui transitoire (c'est à dire, recherche de logement, de nouvelles écoles pour les enfants, etc.) (MH et services ayant ce mandat seulement)
- ✓ De l'information et du soutien juridique
- ✓ De l'assistance pratique (transport, banque alimentaire, etc.)
- ✓ Des cours d'auto-défense
- ✓ La participation à des groupes d'information ou de soutien
- ✓ De la représentation pour besoins spéciaux
- ✓ De l'interprétation ou traduction au besoin
- ✓ Du soutien pour les enfants, etc.

2.1 Intervenantes et domaines d'intervention

Dans les CALACS et MH, l'ensemble des services en français (SEF) sont assurés par différents types d'intervenantes. Toutefois, chez les organismes n'offrant pas l'ensemble des programmes, le type d'intervenantes peut varier beaucoup d'un organisme à l'autre et dans certains cas, les intervenantes cumulent plusieurs des fonctions décrites ci-dessous.

- Intervenantes à la Ligne Fem'aide (24/7) :
L'intervenante à la Ligne Fem'aide est souvent la première personne à qui une femme parle de ce qu'elle vit lorsqu'elle entame sa recherche d'aide et de soutien. Les intervenantes à la ligne sont formées pour répondre aux besoins des femmes aux prises avec de la violence à caractère sexuel ou de la violence conjugale (ou toute autre forme de violence) ; elles ont accès à une banque de données centralisée qui dispose d'informations sur les services disponibles à travers la province.
- Intervenantes à l'accueil :
La première intervenante qu'une femme rencontre lorsqu'elle fait appel au service. Comme l'intervenante à la ligne, la travailleuse à l'accueil donne de l'information, est en mesure de diriger l'usagère vers un autre service approprié en cas de besoin (la banque alimentaire, par exemple) et elle peut lui offrir aussi du soutien immédiat et l'aider à élaborer un plan de sécurité. Son rôle est aussi d'évaluer si le service est en mesure de répondre aux besoins de la femme, et quel programme serait le plus approprié.
- Intervenantes au soutien et counseling :
Elles peuvent offrir du soutien individuel, et souvent elles animent des sessions de groupe avec les femmes, d'une durée variable tant en matière de violence à caractère sexuel que de violence conjugale. Les usagères développeront habituellement une relation suivie avec une intervenante pendant la durée de la fréquentation du service.
- Intervenantes en maison d'hébergement :
Leur rôle est semblable à celui des intervenantes précédentes, en plus de voir au bon fonctionnement quotidien de la maison d'hébergement. Elles sont disponibles pour offrir du soutien aux femmes hébergées, donner de l'information et prêter une oreille attentive à toute heure du jour ou de la nuit.

- Intervenantes en appui transitoire et soutien au logement :
Lorsqu'une femme prend la décision de quitter un conjoint violent, ces intervenantes peuvent l'aider à trouver un logement, compléter les formulaires à l'aide sociale, trouver une nouvelle école pour les enfants, l'accompagner dans ses démarches de recherche d'emploi ou de retour aux études, l'aider à défendre ses droits, etc.
- Intervenantes auprès des enfants, adolescentes et adolescents qui sont exposés à la violence conjugale :
Présentes dans les maisons d'hébergement et dans certains programmes de services familiaux ou communautaires, elles interviennent auprès des enfants, des adolescentes et adolescents ainsi qu'auprès de leurs mères. Elles travaillent parfois individuellement avec les enfants, parfois en petits groupes établis selon l'âge de participants. Malgré l'importance de ce rôle, certains de ces postes ont été coupés ou réduits au cours des dernières années à cause du manque de fonds (Habitat Interlude à Kapuskasing, par exemple). Les deux nouvelles maisons francophones de Timmins et de Toronto n'ont pas encore obtenu de fonds pour ce programme, qui pourtant fait une énorme différence dans la vie des enfants, des adolescentes et adolescents et des mères pour composer avec la violence subie.
- Intervenantes à l'éducation publique :
Ce sont celles qui représentent les organismes en matière de violence auprès du public. Elles sont présentes dans les écoles, les collèges et universités, les clubs sociaux ou les médias, par exemple. Elles travaillent à la prévention de la violence sexiste par la sensibilisation et l'éducation publique.
- Agentes de soutien dans le contexte de la Cour de la famille :
Ce sont les nouvelles arrivées, le programme datant de deux ans environ. Elles accompagnent les femmes dans leurs démarches juridiques, leur donnent des informations sur les processus, les formulaires à compléter, etc. Elles aident les femmes à trouver des services d'avocates ou d'avocats, ou à se prévaloir de ce qui est disponible à la cour ou à l'aide juridique.

Ces intervenantes sont encadrées à certains endroits par une superviseure des programmes, mais le plus souvent, ce rôle revient à la directrice ou la gestionnaire, ce qui n'est pas la situation idéale²⁷.

27 Deux raisons justifient cet état : premièrement, l'employée pourrait être réticente à discuter des défis qu'elle rencontre par crainte de paraître incompétente aux yeux de son employeur. Deuxièmement, la supervision de l'intervention exige des compétences spécifiques, et sans vouloir remettre en question la compétence des directrices et gestionnaires du réseau, dans ces cas-ci, on s'attend à ce qu'elles possèdent toutes les compétences, ce qui n'est pas réaliste.

Si on trouve à Ottawa par exemple, des intervenantes spécialisées pour chacune de ces catégories réparties à travers divers services, ce n'est pas le cas dans la plupart des régions. À plusieurs endroits, une ou deux intervenantes cumulent les tâches d'accueil, de soutien, d'accompagnement et d'éducation publique, etc. On comprend que ces dernières doivent vite posséder une somme importante de connaissances et compétences pour pouvoir accomplir leur fonction et les rôles dévolus. Cela dit, même à Ottawa, les intervenantes ne suffisent pas à la tâche : elles ne peuvent pas répondre à toutes les demandes de services et les organismes n'ont pas les moyens financiers nécessaires pour embaucher davantage d'intervenantes malgré les besoins.

Si tous ces services étaient présents en nombre suffisant, dans une région, on parlerait alors d'un **continuum** complet de services. Mais, pour les femmes francophones, le continuum comporte d'importantes lacunes. En effet, dans plusieurs endroits de la province, elles pourraient carrément ne pas trouver de SEF en matière de violence conjugale ou d'agression à caractère sexuel, ou encore, ces services ne seraient que partiellement offerts (comme obtenir de l'appui transitoire ou du counseling, mais pas d'hébergement). Par exemple, dans le Nord-Ouest, Centr'Elles ne reçoit du financement que pour le soutien en matière d'agression sexuelle, ainsi les femmes n'auront pas accès à des services en français en matière de violence conjugale. À Kingston, les femmes auront le soutien de la seule intervenante francophone à la maison d'hébergement, mais aucun SEF en matière de violence à caractère sexuel. Et les exemples de disparité régionale et de lacunes se multiplient un peu partout dans la province.

Dans la prochaine section, nous allons voir les progrès réalisés au cours des dix dernières années, en vue de compléter ce continuum de services destinés aux femmes victimes et survivantes de violence.

2.2 Amélioration de l'accès aux services directs en français

Lorsque nous abordons la question des SEF en matière de violence faite aux femmes, de nombreux organismes en Ontario mentionnent en offrir. Toutefois, il est bon de rappeler la conception succincte des SEF en VFF qu'en donnait Lucie Brunet en 1998 (Annexe 1) et qui permet de bien mesurer à la lumière de ce mètre étalon les services offerts :

Un véritable SEF est un endroit où une femme peut trouver **un continuum** de services en français permanents, garantis et disponibles en tout temps, toutes les heures où le service est en opération, et où l'intervenante a à sa disposition tous les outils en français pour répondre aux besoins d'une femme.

C'est dans cette perspective qu'AOCVF et ses organismes membres ont travaillé à l'amélioration de l'accès aux SEF pour les femmes aux prises avec de la violence.

Voici, dans un premier temps, les événements qui se sont produits, depuis 2004 jusqu'à maintenant, en ce qui a trait à l'évolution globale des SEF à la grandeur de l'Ontario. Dans un second temps, nous dressons des portraits régionaux des SEF en regardant ce qui était en place en 2004 et l'évolution régionale des SEF.

2.2.1 Évolution de l'offre des SEF depuis 2004

Suite aux consensus sur les priorités et les recommandations mises de l'avant lors des ÉG 2004, les retombées n'ont pas tardé à se produire. Dès février 2005, en réponse aux besoins identifiés lors des ÉG, nous avons assisté à des annonces de financement pour les services directs et pour les activités en soutien à ces services.

Voici, sous forme de récapitulatif, les grandes lignes du développement des SEF en matière de violence faite aux femmes et certains événements importants ayant jalonné ce développement entre 2005 et 2013.

2005

- Le Ministère du Procureur général annonce en février la parité du financement des CALACS francophones avec les centres anglophones situés dans les mêmes localités. Par contre, plusieurs CALACS francophones ont des mandats régionaux plutôt que locaux. Le ministère du Procureur général annonce du financement pour le développement de nouveaux CALACS par et pour les femmes francophones dans les régions de Prescott-Russell, du Sud-Ouest et d'un bureau satellite d'Oasis à Brampton.

- À Haileybury, la maison d'hébergement Pavilion Centre des femmes travaille à améliorer de plus en plus l'accès à ses services en français.

- Fem'aide 1 877 336-2433, ATS 1 866 860-7082 : Les trois lignes régionales francophones partagent désormais le même numéro et une base de données communes. Fem'aide reçoit des fonds pour une importante campagne de publicité.
- En 2005, AOcVF fait l'adaptation en français d'une vidéo portant sur le harcèlement sexuel en milieu de travail et ayant pour titre *Changer les choses*.

2006

- En mars, ouverture de la Maison d'amitié II, ce qui double à Ottawa le nombre de places en maison d'hébergement pouvant accueillir les femmes francophones et leurs enfants.
- En avril, ouverture officielle du Centre Passerelle pour femmes du Nord de l'Ontario. Dès la première année, les demandes d'information et de soutien se chiffrent par centaines.
- En août, annonce importante du ministère des Services sociaux et communautaires visant l'amélioration des services en français en matière de violence conjugale. Les résultats sont:
 - Des études de besoins pour deux nouvelles maisons d'hébergement pour femmes francophones, l'une à Toronto et l'autre à Hamilton
 - La consolidation du financement de la ligne Fem'aide
 - La création de huit nouveaux postes francophones de travailleuses d'appui transitoire et de soutien au logement, un modèle efficace en milieu francophone. Les postes sont accordés aux organismes suivants : Centre Passerelle pour femmes, Timmins ; Centre Victoria pour femmes pour l'Algoma ; Centre des ressources de l'Est d'Ottawa pour Pembroke ; Interval House à Kingston ; Maison Interlude House à Hawkesbury et Maison d'amitié à Ottawa, et un poste à Windsor. Dans le comté de Simcoe, le poste sera jumelé à une subvention du ministère du Procureur général, ce qui permettra la mise sur pied de Colibri Centre des femmes, à Barrie
 - AOcVF reçoit du financement pour la coordination des nouvelles initiatives, un financement qui se répétera
- Ouverture en octobre d'un bureau satellite d'Oasis Centre des femmes dans le comté de Peel qui permet aux femmes d'avoir accès plus facilement au soutien et aux activités d'Oasis.
- Le « *Framework for Action* » (cadre stratégique annuel) pour le secteur justice, du sous-ministre des Services gouvernementaux Tony Dean, est dévoilé : il assure l'engagement de la fonction publique de l'Ontario eu égard à l'offre active de SEF: le public doit être informé de l'existence des SEF, y avoir accès et en être satisfait.

- Automne 2006 : au Centre Novas, CALACS de Prescott-Russell, la directrice générale est embauchée pour faire la mise en œuvre.
- CALACS du Sud-Ouest à London : obtention de fonds pour le développement du Carrefour des femmes du Sud-Ouest. La directrice du CALACS est embauchée.
- Initiative importante en matière de coordination régionale : Le Comité Réseau d'Ottawa et la Coalition pour éliminer la violence faite aux femmes de la région de Prescott-Russell reçoivent des fonds annualisés. Ailleurs, la coordination régionale se passe principalement en anglais.

2007

- Après plusieurs projets menés par AOcVF, la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario (DGCFO) constate l'importance de la formation en français des intervenantes du secteur. Elle accorde à AOcVF des fonds pour créer l'Institut de formation en matière de violence faite aux femmes. À partir de cette date et jusqu'à maintenant, 21 modules de formation sont graduellement mis en ligne. Entre 2004 et 2013, AOcVF a offert plus de 200 formations, d'une durée de trois heures à trois jours, à 4 614 intervenantes, directrices et gestionnaires, et membres des conseils d'administration (www.formationviolence.ca)
- La campagne de sensibilisation en violence conjugale *Voisin-es, ami-es et familles* est adaptée par AOcVF pour la communauté de langue française en Ontario. Trois agentes régionales en font la promotion, soutenues par la coordonnatrice provinciale (www.voisinsamisetsfamilles.ca).
- Ouverture officielle en novembre, du Centre Novas, CALACS de Prescott-Russell. Par ses services à la collectivité, le Centre vise à ce que le sujet de l'agression à caractère sexuel ne soit plus un sujet tabou dans la région de Prescott-Russell.
- Également en novembre, ouverture officielle du Carrefour des femmes du Sud-Ouest de l'Ontario, CALACS situé à London.
- Région de l'Algoma : suite à la fermeture du centre contre le viol de l'Algoma, le Centre Victoria pour femmes obtient un poste additionnel pour offrir des services en français aux femmes de l'Algoma, à partir de son bureau de Sault Ste-Marie.
- Une première demande de subvention est faite pour développer le projet « *Femmes ontariennes et droit de la famille-Family Law Education for*

Women » (FODF/FLEW), pour adapter le matériel en français et tenir des sessions sur l'utilisation du matériel.

- Le gouvernement de l'Ontario crée le Commissariat aux services en français chargé de faire des recommandations au gouvernement et d'étudier les plaintes qui lui seront acheminées sur les services en français.
- Publication par AOcVF du guide *Groupe de soutien pour femmes âgées de 65 ans et plus*²⁸.

2008

- Les 3 et 4 mars, le ministère des Services sociaux et communautaires organise un premier forum provincial portant sur les services en français en matière de violence faite aux femmes où sont présentées les meilleures pratiques communautaires.
- Ouverture officielle, en mai, de Colibri Centre des femmes qui offre des services de soutien en matière de violence conjugale et d'agression à caractère sexuel dans le comté de Simcoe.
- Le poste de travailleuse en appui transitoire et soutien au logement accordé à Windsor en 2007 fait dorénavant partie du Réseau-femmes du sud-ouest de l'Ontario situé à Sarnia qui, grâce à son bureau satellite situé à Windsor, est alors mieux en mesure de répondre aux besoins des femmes de la région.
- 25^{ème} anniversaire de Maison Interlude House de Hawkesbury et d'Habitat Interlude de Kapuskasing.
- 19 septembre : le MSSC annonce qu'il y aura une maison d'hébergement par et pour les femmes francophones à Timmins. La mise en œuvre est confiée au Centre Passerelle pour femmes, la construction commence dès le mois d'août 2009.
- Publication par AOcVF de *La prostitution, une violation des droits humains des femmes pauvres*²⁹ et de *Comprendre au lieu d'étiqueter : l'intervention auprès des survivantes d'agression à caractère sexuel psychiatriquées*³⁰.
- En 2008, AOcVF produit la vidéo *Faire le pont - Across the Chasm* dans le but de faire connaître, en particulier aux organismes anglophones, les droits qu'ont les femmes d'obtenir des services en français.

28 Ouimette, 2007.

29 Day, 2008.

30 Penwill, 2008.

2009

- Le comité provisoire de la maison d'hébergement pour femmes francophones de Toronto s'incorpore et se met à la recherche d'un terrain. Il n'y a toutefois encore aucun engagement de la part du gouvernement.
- Kingston a été désignée en 2006, en vertu de la *Loi sur les services en français* : des SEF doivent être mis en place dès 2009 date de l'entrée en vigueur de sa désignation. Le ministère du Procureur général commande une étude de besoins afin de savoir comment bien répondre aux besoins des femmes victimes de violence à caractère sexuel dans cette région.
- AOcVF soumet un projet de services juridiques pour les femmes francophones à plusieurs bailleurs de fonds au fédéral et au provincial. Les femmes francophones ont de la difficulté à trouver de l'information et des conseils juridiques ainsi qu'à obtenir les services d'une avocate ou d'un avocat. Le projet ne pourrait répondre à tous ces besoins mais, en collaboration avec ses partenaires en régions, AOcVF propose de créer des services « virtuels » offerts grâce aux nouvelles technologies de communication.
- AOcVF dirige la mise en œuvre du volet francophone du projet d'éducation juridique populaire en matière de droit de la famille, la campagne *Femmes ontariennes et droit de la famille* (FODF). Tous les outils sont adaptés à la réalité francophone, en langage clair et accessible. Ils sont disponibles sur le Web, sur papier et en version audio. www.undroitdefamille.ca
- La Fondation Trillium accorde des fonds à la Ligne Fem'aide afin d'embaucher une directrice du développement, pour une période de deux ans.

2010

- Annonce, le 7 février, de l'allocation pour la construction de la maison d'hébergement par et pour les femmes francophones de Toronto.
- Le ministère des Services sociaux et communautaires organise en février, un deuxième forum sur les services en français en matière de violence faite aux femmes. Le forum a porté sur l'offre active de services en français et la responsabilité des partenaires – les services directs, le ministère et AOcVF – pour l'amélioration de l'accès aux SEF.
- Ouverture officielle de la maison d'hébergement francophone de Timmins, la Villa RenouvEllement en avril. Après une courte période de

rodage, la maison ne tarde pas à fonctionner à pleine capacité, signe que le besoin était urgent dans la collectivité.

- AOcVF lance son quatrième plan d'action 2010-2014 : *Ensemble, ça marche !*
- Publication par AOcVF de *Outils vers une accessibilité accrue, un guide pour mieux répondre aux exigences de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) en matière de service à la clientèle dans le secteur de la violence faite aux femmes*³¹.

2011

- La Direction générale de la condition féminine de l'Ontario concrétise davantage son soutien aux femmes francophones. Par un financement de projets pour des périodes de trois ans, elle permet une meilleure planification des activités et des ressources. Ainsi, sont renouvelés: l'Institut de formation, la campagne Voisin.es, ami.es et familles et la campagne Femmes ontariennes et droit de la famille.
- Lancement en mars du *Plan d'action de l'Ontario contre la violence à caractère sexuel : Changer les attitudes, changer les vies*. Dans ce plan, on annonce que des politiques seront élaborées pour le développement des services en français, politiques réclamées par les femmes francophones depuis nombre d'années. Il y aura aussi la mise sur pied d'un comité interministériel sur les services en français afin d'assurer une meilleure coordination entre les ministères et la communauté.
- Suite aux besoins exprimés par les travailleuses auprès des enfants, AOcVF publie le *Guide d'intervention auprès des enfants, des adolescentes et adolescents exposés à la violence faite aux femmes*³² et crée également des jeux en français.

2012

- La campagne de prévention des agressions à caractère sexuel *Traçons-les-limites* (TLL) est lancée ! Conçue par AOcVF, en partenariat avec la Ontario Coalition of Rape Crisis Centres (OCRCC), la campagne cherche à défaire les mythes sur la violence à caractère sexuel et informer l'entourage sur les façons d'intervenir efficacement en toute sécurité (www.tracons-les-limites.ca).
- Il y a remaniement chez les bailleurs de fonds : le ministère du Nord et des Mines ainsi que l'Office des affaires francophones qui disposaient de fonds pour des projets dans le domaine de la violence faite aux femmes voient ces fonds transférer à d'autres ministères ou directions.

31 Ouimette et Ouellette, 2011.

32 Ouimette, 2011.

2013

- Objet de discussions depuis 2009 (au moment où le ministère du Procureur général a créé le programme des agentes de soutien dans le contexte de la cour de la famille), le Centre de services juridiques pour femmes francophones de l'Ontario (CSJFFO) est finalement en phase de démarrage. En partenariat avec les organismes membres en régions, et grâce aux nouvelles technologies, le CSJFFO peut offrir aux femmes de l'information juridique en lien avec leurs démarches en droit de la famille, répondre à leurs questions et les diriger vers les ressources appropriées. Les femmes peuvent aussi obtenir des explications qui les aident à remplir les formulaires et à mieux connaître les étapes du processus juridique. Le CSJFFO offre aussi aux intervenantes de l'information juridique, de la formation, des outils, des webinaires et un forum de discussion pour les aider dans leur travail de soutien juridique auprès des femmes (www.droitsdesfemmes.ca).
- Ouverture de La Maison, maison d'hébergement pour femmes francophones de Toronto.

S'il y a eu évolution dans l'offre des SEF en matière de violence faite aux femmes, il importe de voir comment chaque région en a bénéficié.

2.3 Portraits régionaux

En 2004, nous avons dressé des portraits régionaux des SEF en matière de violence faite aux femmes. Dans cette section, nous reprendrons ces portraits régionaux auxquels nous ajouterons les développements survenus au cours des dix dernières années.

Tableau 1 Population totale de l'Ontario et population francophone

Population totale de l'Ontario		Population francophone de l'Ontario		Pourcentage de francophones en Ontario par rapport à la population totale ³³	
2004	2013	2004	2011 ³⁴ (francophones qui parlent le français à la maison)	2004	2011
11 410 046	13 537 994 ³⁵	548 940	611 500	4,8 %	4,8 %

Les femmes constituent plus de la moitié de la communauté francophone (53 %) de l'Ontario³⁶. En 2011, en Ontario, les francophones représentent toujours 4,8 % de la population ontarienne. Toutefois, cette proportion varie d'une région à l'autre. La population francophone est bien représentée dans le Nord-Est, où presque une personne sur quatre est francophone (23,4 %) et dans l'Est ontarien, où une personne sur six est francophone (15,4 %). La proportion de francophones dans le Centre, le Sud-Ouest et le Nord-Ouest oscille entre 2,1 %, 2,3 % et 3,4 % respectivement³⁷. L'immigration contribue à la francophonie ontarienne : chez les francophones, selon les données du recensement de 2006, 16 % de la population est née en dehors du Canada³⁸. Parmi ces immigrantes et immigrants, 40 % sont arrivés après 1996, une immigration relativement récente, en provenance en grande partie de l'Afrique.

En 2011, plus d'un Franco-Ontarien sur quatre vit à Ottawa (25,2 %) et près d'un sur dix à Toronto (9,7 %). Ces villes, ainsi que leurs banlieues, ont été témoins des augmentations les plus importantes de francophones entre 2006 et 2011. Par exemple, la population francophone du Grand Toronto (incluant Toronto, Durham, Halton, Peel et York) est passée de 110 265, soit 2,0 % de sa population totale en 2006, à 124 875 ou soit 2,1 % en 2011.

33 Office des affaires francophones, 2013.

34 Les dernières données disponibles proviennent du recensement de 2011.

35 Ministère des Finances, 2014.

36 Office des affaires francophones, 2013.

37 Office des affaires francophones, 2013.

38 Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, 2009, p.6.

**Tableau 2 Distribution de la population francophone
en Ontario, 2006 et 2011**

	2006	2011	Poids démographique (%)	Répartition régionale (%)
Ontario ³⁹	582 695	611 500	4,8	100,0
Est	242 055	257 870	15,4	42,2
Centre	167 235	183 605	2,1	30,0
Sud-Ouest	34 390	35 160	2,3	5,7
Nord-Est et Moyen-Nord	130 825	127 265	23,4	20,8
Nord-Ouest	8 190	7 610	3,4	1,2

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2011

Dans la prochaine section, nous établissons la comparaison entre 2004 et 2013 dans l'offre des SEF dans le domaine de la violence faite aux femmes. Vous trouvez des données sur la population et son évolution pour la région, puis l'extrait du rapport des ÉG 2004⁴⁰ qui décrit les SEF, suivi de l'état actuel des SEF pour la région concernée.

2.3.1 Nord-Ouest

La population francophone dans le Nord-Ouest est en déclin (comme l'ensemble de la population): elle est passée de 8 190 en 2006, à 7 610 en 2011⁴¹.

La superficie du Territoire du Nord-Ouest de l'Ontario couvre 59 % de la province. Les francophones vivent dans des communautés géographiquement éloignées et de grandes distances les séparent. Les coûts en temps et en argent, engendrés par les déplacements sont à la hausse et empêchent souvent les francophones d'aller chercher les services adéquats qui répondent à leurs besoins.

39 Office des affaires francophones, 2013.

40 Brunet et Garceau, 2004b.

41 Veuillez noter qu'il s'agit des données des recensements de 2006 et de 2011 pour l'ensemble du Nord-Ouest. Le tableau suivant utilise les données du recensement précédent, et ne présente que les chiffres pour les villes nommées, et non l'ensemble du territoire. Les données nous ont été fournies par l'Office des affaires francophones.

La ville de Thunder Bay n'est pas désignée selon la *Loi sur les services en français*, cependant plusieurs communautés environnantes le sont : Geraldton, Longlac et Marathon ; les cantons de Manitouwadge, Beardmore, Nakina et Terrace Bay sont désignés bilingues.

Tableau 3 Population du Nord-Ouest

Nord-Ouest	Population totale		Population francophone		Pourcentage de francophones	
	2004	2011 ⁴²	2004	2011	2004	2011
Thunder Bay	109 015	106 695	3 025	2 945	2,8 %	2,8 %
Greenstone (Geraldton, Longlac, Nakina, Beardmore)	5 660	4 705	1 840	1 305	32,5 %	27,7 %
Manitouwadge	2 950	2 095	475	335	16,1 %	16 %
Marathon	4 415	3 333	570	370	12,9 %	11,1 %
Ignace (district de Kenora)	1 710	1 200	180	105	10,2 %	8,8 %

42 Pour les données de 2004, nous avons repris ce qui était dans le document préparatoire aux États généraux de 2004. Pour l'année 2011, les données sont tirées du recensement de 2011 et à partir de la définition inclusive de francophone telle qu'utilisée par le gouvernement de l'Ontario (<http://www.ofa.gov.on.ca/fr/franco-definition.html>), définition qui a changé depuis 2004. Les données excluent les pensionnaires d'un établissement institutionnel (la population à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel comprend les citoyens canadiens (de naissance ou par naturalisation) et les immigrants reçus (résidents permanents) à l'exclusion des résidents des établissements institutionnels (les logements collectifs institutionnels). Les citoyens canadiens et les immigrants reçus : 1) ont soit un lieu habituel de résidence au Canada ; 2) sont à l'étranger sur une base militaire ou en mission diplomatique ; ou 3) sont en mer ou dans des ports à bord de navires marchands immatriculés au Canada ou de navires gouvernementaux canadiens. Depuis 1991, la population cible comprend aussi les personnes ayant un lieu habituel de résidence au Canada qui demandent le statut de réfugié, qui sont titulaires d'un permis d'études, ou qui sont titulaires d'un permis de travail, ainsi que les membres de leur famille vivant avec elles ; aux fins du recensement, les personnes de ce groupe sont considérées des « résidents non permanents ». L'univers de la population ne comprend pas les résidents étrangers. Tous nos remerciements à Cheryl Séguin et Maryse Lemoine de l'OAF pour ces données.

Extrait du rapport des ÉG de 2004⁴³ :

- Il n'existe qu'un seul organisme francophone en matière de violence dans cette vaste région. Le Centre des femmes francophones du Nord-Ouest de l'Ontario offre, depuis 1998 seulement, des services de soutien en violence conjugale et en agression à caractère sexuel, à l'aide de quatre employées à temps partiel et de bénévoles.
- Le Centre des femmes francophones du Nord-Ouest de l'Ontario est localisé à Thunder Bay et il a deux satellites à Marathon et Geraldton qui servent aussi les localités environnantes.
- Depuis 1998, il a participé à la mise sur pied et à la gestion de la ligne régionale d'écoute et de crise qui est maintenant gérée par le Centre Victoria pour femmes de Sudbury.
- Le financement annualisé n'est accordé que pour 42 semaines par année.
- Les grandes distances empêchent le conseil d'administration régional de se rencontrer souvent.
- Les SEF dans les trois maisons d'hébergement anglophones sont quasi inexistantes.
- L'absence de services connexes en français dans les domaines de la santé, des services sociaux et de la justice est un obstacle de taille dans la région.

En 2013

- Depuis 2005, Centr'Elles, le Centre des femmes francophones du Nord-Ouest de l'Ontario reçoit des fonds récurrents en tant que CALACS, un montant en parité avec le centre anglophone. Centr'Elles offre des services grâce à une équipe de trois intervenantes à partir de bureaux situés à Thunder Bay et dans la municipalité de Greenstone.
- Depuis 2006, la ligne provinciale Fem'aide (877 336-2433, ATS 1 866 860-7082) est accessible dans le Nord-Ouest, offrant un service 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

43 Dans tous les tableaux de cette section, lorsque nous utilisons les termes « Extrait du rapport des ÉG 2004 », nous les avons tirés textuellement de Brunet et Garceau, 2004a.

- L'absence de SEF dans le domaine de la violence conjugale est un obstacle dans la région du nord-ouest de l'Ontario : les SEF dans les trois maisons d'hébergement anglophones sont quasi inexistantes et aucun aiguillage de femmes francophones par la maison d'hébergement anglophone à Thunder Bay n'est fait à Centr'Elles. Centr'Elles est souvent oublié lors des convocations de rencontres de concertation régionale.
- L'absence de services connexes en français dans les domaines de la santé et santé mentale, des services sociaux et de la justice demeure un obstacle de taille dans la région.

2.3.2 Nord-Est

La population francophone dans le Nord-Est est aussi en déclin : elle est passée de 130 825 personnes à 127 265. En 2004, nous avons séparé la région du Nord-Est en deux sous-régions et aux fins de comparaison, nous maintenons cette division dans le présent document.

Nord

La région du Nord comprend principalement les localités à proximité de la route 11 dans les districts de Cochrane et de Timiskaming. Cette grande région est désignée en totalité en vertu de la *Loi sur les services en français*. Bien que les francophones soient majoritaires dans plusieurs localités, l'accès aux services en français demeure difficile.

Tableau 4 Population du Nord-Est

Nord-Est (Districts de Cochrane et de Timiskaming)	Population totale		Population francophone		Pourcentage de francophones	
	2004	2011	2004	2011	2004	2011
Timmins	43 690	42 675	17 920	16 840	41,0 %	39,5%
Kapuskasing	9 240	8 040	6 135	5 660	66,4 %	70,4%
Hearst	5 825	5 015	5 180	4 440	88,9 %	88,5%
Cochrane (Glackmeyer, Cochrane et Cochrane non organisé nord)	5 690	nd	2 595	nd	45,6 %	nd
Kirkland Lake	8 615	7 910	1 580	1 275	18,3 %	16,1%
New Liskeard	4 905	nd	1 570	nd	32,0 %	nd

Extrait du rapport des ÉG de 2004 :

- Il n'existe dans cette vaste région qu'un CALACS « dit » bilingue, le *Timmins and Area Women in Crisis*. Cet organisme a reçu pendant dix ans une subvention annuelle pour offrir des SEF. Suite à des plaintes répétées au sujet du manque et de la qualité des SEF, le gouvernement explore avec la communauté d'autres modèles de prestation de SEF pour servir cette région.
- L'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM), localisée à Timmins et ses filiales de Cochrane et de Timiskaming, offre des programmes et des services en deux volets : 1) un programme de santé mentale ; 2) un programme en violence contre les femmes. Le programme en violence contre les femmes consiste en une gamme de services incluant le Centre de ressources familiales (une maison d'hébergement située à Matheson), le programme Outreach (Timmins), le programme d'appui transitoire, les groupes de soutien pour enfants et des projets spécifiques avec les conseils scolaires dans la région. Une partie de ses services sont offerts en français.
- Les Services de counselling de Hearst, Kapuskasing et Smooth Rock Falls gèrent la maison d'hébergement Habitat Interlude localisée à Kapuskasing. Le personnel d'Habitat Interlude offre des services d'hébergement en français 24 heures/7jours.

- La maison d'hébergement Pavilion Family Resource Centre à Haileybury offre des SEF partiels.
 - D'autres organismes, tels le Centre Jeanne-Sauvé à Kapuskasing et le Centre de counselling familial de Timmins, offrent des services de counseling en français.
-

En 2013:

- Depuis avril 2006, le Centre Passerelle pour femmes (CPF), organisme régional localisé à Timmins, offre des services directs en matière d'agression à caractère sexuel. Vu l'étendue du territoire à desservir, il n'est pas évident de le faire dans tout le district de Cochrane.
- 2006 : un poste de travailleuse en appui transitoire et soutien au logement est ajouté à l'équipe du Centre Passerelle, afin de pallier les lacunes dans les SEF en matière de violence conjugale.
- En avril 2010, la maison Villa RenouvEllement ouvre ses portes. La collaboration avec les services anglophones en violence faite aux femmes de la communauté assure que les femmes ayant eu des besoins urgents d'hébergement pour des raisons de sécurité, aient accès à toute la gamme des services nécessaires afin d'échapper à la violence.
- Le Centre de counselling familial de Timmins offre des services de counseling aux femmes aux prises avec de la violence conjugale et de l'agression à caractère sexuel.
- *Tranquility House* (TH) de Matheson est une maison d'hébergement pour les femmes et leurs enfants. Le refuge offre des services en anglais et en français mais il semble que son fonctionnement soit principalement en anglais. Gérée par l'ACSM, la maison offre le programme aux mères et aux enfants exposés à la violence conjugale, en collaboration avec le Centre Passerelle. Les intervenantes de TH et CPF ont participé aux rencontres d'AOCVF pour l'élaboration des outils en français et la formation à leur utilisation.
- Coordination régionale : le Comité de coordination communautaire en violence familiale (DVCCC), qui reçoit du financement annualisé depuis 2008, s'est assuré d'inclure une composante francophone en tout temps, et ce, nous osons croire, grâce aux constantes revendications du CPF dès le début de son implantation.

- Pour une toute première fois, le programme « Enfants exposés » a été offert en français par l'Association canadienne pour la santé mentale et ce, à partir de l'automne 2013.
- Des formations en français destinées aux intervenantes qui œuvrent dans le secteur de la violence faite aux femmes dans la région du nord-est sont organisées annuellement afin de regrouper ces travailleuses d'expression française, souvent isolées à l'intérieur d'organismes anglophones, afin qu'elles puissent briser leur isolement, qu'elles puissent vivre et recevoir des outils et ressources adaptés à la culture francophone. Soulignons que ces outils et ressources proviennent en grande majorité d'AOCVF.
- AOCVF soutient également la réalisation dans la région de campagnes de sensibilisation communautaire destinées spécifiquement aux francophones, telles que Voisin-es, ami-es et familles en violence conjugale et Traçons-les-limites pour contrer les agressions à caractère sexuel.
- Les Services de counseling de Hearst, Kapuskasing et Smooth Rock Falls gèrent la maison d'hébergement Habitat Interlude localisée à Kapuskasing. Le personnel d'Habitat Interlude offre des services d'hébergement en français 24 heures/7jours. Une intervenante à temps partiel offre le programme pour les mères et les enfants exposés à la violence conjugale.
- La maison d'hébergement Pavilion Centre de ressources familiales, située à Haileybury offre des services en anglais et en français. Elle est désignée depuis 1990. Au cours des années, beaucoup d'efforts ont été consentis afin d'améliorer les SEF. Actuellement, en plus des services et des programmes usuels, elle offre le programme pour les enfants, adolescentes et adolescents exposés à la violence conjugale, aux francophones, autochtones et anglophones. Elle a aussi un point de services à Kirkland Lake afin de soutenir les femmes ayant vécu de l'agression à caractère sexuel et celles qui sont en situation de crise. Environ la moitié de son personnel est francophone.

Moyen-Nord

Le territoire de cette région comprend le corridor qui longe la route 17, entre North Bay et la rive Nord, incluant le Grand Sudbury.

Tableau 5 Population du Moyen-Nord

Moyen-Nord (District de Nipissing, Grand Sudbury, District d'Algoma)	Population totale		Population francophone		Pourcentage de francophones	
	2004	2011	2004	2011	2004	2011
North Bay	52 770	52 850	8 645	8 060	16,4 %	15,3%
Nipissing Ouest (Sturgeon Falls, Springer, Cache Bay, Caldwell et Field)	13 115	13 970	9 495	9 140	72,4 %	65,4%
Grand Sudbury (Sudbury, Nickel Centre, Walden, Rayside Balfour, Onaping Falls, Valley Est, Capreol, Sudbury non organisé et Wahnapipei)	155 215	158 805	46 475	45 735	29,9 %	28,8%
Elliot Lake	11 955	11 180	2 400	1 920	20,1 %	17,2%
Sault Ste-Marie	74 565	74 010	3 315	3 035	4,4 %	4,1%

Extrait du rapport des ÉG de 2004 :

- Amélia s'élève, Centre d'aide et de lutte contre l'agression sexuelle de Nipissing est localisé à North Bay. Il s'agit d'un centre bilingue, mais les SEF y sont offerts à raison de quelques heures par semaine.
- Le Centre des ressources familiales de Sturgeon Falls est une maison d'hébergement qui offre une gamme de SEF.
- Le Centre Victoria pour femmes de Sudbury a été créé en 1993 et est géré à 100 % **par** et **pour** des femmes francophones. Son mandat original en matière d'agression à caractère sexuel a été élargi et inclut la violence conjugale et les autres formes d'abus. Il offre des services de soutien et d'approche aux femmes victimes et assume maintenant la gestion de Fem-Aide, la ligne régionale d'écoute et de crise pour la grande région du nord. Le Centre Victoria pour femmes a aussi le mandat de servir l'ensemble de la communauté de l'Algoma au niveau de la prévention, la sensibilisation et l'éducation. Il a un satellite à Sault Ste-Marie pour offrir ces services.

- La seule maison d'hébergement à Sudbury, Geneva House, a amélioré l'offre et la qualité des services partiels en français au cours des dernières années.
 - Le Service familial catholique de Sudbury, maintenant le Centre de counselling du Grand Sudbury, est un organisme francophone qui offre du counseling individuel et de groupe en matière de violence conjugale en anglais et en français.
 - Les Services des femmes victimes d'agression sexuelle d'Algoma ont en place une intervenante offrant des SEF à Dubreuilville.
 - Chadwick House à Wawa est la maison d'hébergement qui sert la région de Dubreuilville, et elle offre des services partiels en français.
-

En 2013

- Depuis 2005, il y a deux bureaux satellites du Centre Victoria pour femmes (CVF) dont un à Wawa (pour desservir Wawa, Dubreuilville et Chapleau) et l'autre à Elliot Lake (pour desservir Elliot Lake et Blind River), où sont offerts des services en appui transitoire et soutien au logement.
- Les services pour les femmes victimes d'agression sexuelle dans l'Algoma ont été transformés pour cette région en 2007. Le financement a été réparti entre plusieurs services dont le Centre Victoria pour femmes (CFV) – les SEF offerts par l'intervenante en poste à Dubreuilville avaient déjà disparu. CVF a ajouté une intervenante à Sault St-Marie, et son équipe est maintenant composée de quatre intervenantes (Sault Ste-Marie, Wawa, Elliot Lake) qui répondent désormais aux besoins à la fois des femmes aux prises avec la violence conjugale et celles qui sont victimes ou survivantes d'agression à caractère sexuel. Depuis ce temps et en raison de coûts qui ne cessent d'augmenter, un des postes dans l'Algoma a été réduit à temps partiel et il a été redéfini pour se consacrer davantage au développement de programmes d'appui, afin de permettre au personnel de rejoindre plus de groupes cibles tels les aînées, les jeunes, etc.
- La seule maison d'hébergement à Sudbury, Geneva House-Maison Geneva, a amélioré l'offre et la qualité des services partiels en français au cours des dernières années.

- Le Centre de ressources familiales de Sturgeon Falls est un organisme offrant des services en français et en anglais. Il s'agit d'un refuge de courte durée pour les femmes et leurs enfants qui offre un soutien individuel et de groupe ainsi que du counseling à l'intention des femmes de plus de 16 ans, aux prises avec la violence. Le Centre a reçu sa désignation en 2013 et l'ensemble de son personnel est francophone. Il offre le programme en français pour les mères et enfants exposés à la violence conjugale pour tout le Nipissing.
- *Amelia Rising* est un centre contre les agressions à caractère sexuel desservant la région du Nipissing. Il offre des services très partiels en français.
- Le Centre de counselling de Sudbury a un mandat bilingue et il offre des programmes d'intervention en violence faite aux femmes, des services pour les enfants victimes et témoins appelés à témoigner en cour. Toutefois, plusieurs de ses programmes sont offerts en anglais à cause de la faiblesse des inscriptions de participantes et participants francophones.
- La Maison Chadwick Home Inc. est située à Wawa. Elle offre des services d'approche dans toutes les communautés qu'elle dessert, un programme de foyer de transition et un programme de soutien pour les femmes, de même que des groupes d'entraide pour femmes et enfants. Elle offre des services partiels en français.

Depuis 2004, les services en français disponibles dans le vaste territoire de l'Algoma ont été sensiblement améliorés. Grâce à des revendications des organismes francophones voués aux services en français pour les femmes, soutenus en grande partie par AOcVF. Le ministère des Services sociaux et communautaires a reconnu la valeur ajoutée de son programme d'appui transitoire et d'aide au logement. Par le biais de ce programme, il a été démontré que les services, surtout ceux qui ciblent les groupes sous-représentés, tels les francophones et les populations plus isolées, bénéficiaient davantage de la grande flexibilité offerte par ce programme.

2.3.3 Est

La région de l'est se divise en plusieurs sous-régions : Ottawa, Prescott-Russell, Stormont-Dundas-Glengarry, ainsi que la région située à l'ouest de la ville d'Ottawa jusqu'à Belleville, où se trouvent entre autres les villes de Pembroke et Kingston. Les trois premières sous-régions rencontrent les critères de

désignation de la *Loi sur les services en français*, sauf dans le comté de Dundas, où seul le canton de Winchester est désigné. La ville de Kingston est désignée, ainsi que dans le comté de Renfrew, la cité de Pembroke et les cantons de Westmeath et Stafford.

Ottawa

Tableau 6 Population de l'Est

Est	Population totale		Population francophone		Pourcentage de francophones	
	2004	2011	2004	2011	2004	2011
Ottawa (comprend Osgoode, Cumberland, Gloucester, Vanier, Rockcliffe Park, Nepean, Rideau, Ottawa cité, Goulbourn, Kanata et West Carleton)	774 070	872 450	128 620	154 110	16,6 %	17,7%

Extrait du rapport des ÉG de 2004 :

- La Maison d'amitié est devenue en 1976 la première maison d'hébergement francophone en Ontario. Elle accueille maintenant principalement des femmes immigrantes victimes de violence conjugale, à qui elle offre un suivi à leur départ de la maison.
- La Présence offre des services d'hébergement en français dix mois par année et est gérée par une congrégation religieuse.
- Les deux autres maisons d'hébergement à Ottawa offrent des services très partiels en français.
- Le gouvernement a approuvé, en 2002, la construction d'une deuxième maison d'hébergement francophone.
- La nouvelle ligne régionale d'écoute et de crise Femme-écoute est gérée par la Maison d'amitié en collaboration avec le Centre de ressources de l'Est d'Ottawa.

- Le Centre francophone d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel d'Ottawa offre, depuis 1993⁴⁴, des services de counseling et de soutien en matière d'agression à caractère sexuel et gère une ligne téléphonique d'information et de soutien avec l'aide de bénévoles. Il existe également à Ottawa deux CALACS anglophones.
- Plusieurs agences offrent des services en français en matière de violence (p. ex. : counseling, groupes de soutien), tels le Service familial catholique d'Ottawa et les divers centres de ressources communautaires à Ottawa.
- Le Centre espoir Sophie offre des services en français aux femmes francophones marginalisées, dont la plupart ont vécu de la violence.

En 2013 :

- Le CALACS francophone d'Ottawa offre toujours des services d'intervention en agression à caractère sexuel. Son financement est devenu paritaire avec celui des centres anglophones d'Ottawa en 2005. Cette parité a permis la création d'un poste en prévention et sensibilisation qui fait partie de la gamme de services offerts par le centre. Le Centre offre des services cinq jours par semaine ainsi qu'un service téléphonique 24/7 grâce à une collaboration avec la Ligne Fem'aide.
- La deuxième maison d'hébergement francophone d'Ottawa, sous l'égide de la Maison d'amitié a ouvert ses portes en mars 2006, elle a une capacité de 15 lits. Malgré cela, Maison d'amitié doit encore refuser des femmes.
- En 2006, la ligne régionale d'écoute et de crise appelée « Femme-écoute », gérée par la Maison d'amitié en collaboration avec le Centre de ressources de l'Est d'Ottawa s'est jointe aux lignes régionales du Nord et du Sud pour créer la Ligne Fem'aide.
- La Présence, un hébergement pour femmes seules (sans enfants) offre toujours des services et a obtenu la désignation sous la LSF. La Maison d'hébergement Evelyne Horne, gérée par le Bureau des services à la jeunesse d'Ottawa, est aussi désignée, et offre des services d'hébergement et de counseling aux jeunes femmes de 12 à 21 ans.

44 Il ne s'agissait alors que d'une amorce de services, la date d'ouverture officielle étant réellement en 1996.

Cette maison a une capacité de 30 lits. Pour sa part, *Interval House* d'Ottawa offre des services en anglais seulement.

- Plusieurs agences offrent des SEF en matière de violence (aiguillages, counseling, groupes de soutien, etc.), tels le Service familial catholique d'Ottawa et les divers centres de ressources communautaires à Ottawa. Entre autres, le Centre des ressources de l'Est d'Ottawa a un programme en matière de violence faite aux femmes, qui dispose d'une agente de soutien dans le contexte de la cour de la famille.
- Le Centre espoir Sophie (CeS) offre des SEF aux femmes francophones marginalisées, dont la plupart ont vécu de la violence. Le financement provient de dons et de la Ville d'Ottawa. Les dons reçus ont permis récemment d'augmenter de trois à quatre le nombre de jours par semaine où le CeS peut offrir des services.

Prescott-Russell

Tableau 7 Population de Prescott-Russell

Prescott-Russell	Population totale		Population francophone		Pourcentage de francophones	
	2004	2011	2004	2011	2004	2011
Comtés de Prescott-Russell (total)	74 980	84 345	51 320	56 000	68,4 %	66,4 %
Hawkesbury	10 310	10 355	8 545	8 440	82,9 %	81,5 %
Clarence-Rockland	19 615	22 905	13 740	15 245	70,0 %	66,6 %

Extrait du rapport des ÉG de 2004 :

- La Maison Interlude House à Hawkesbury offre une gamme complète de services d'hébergement en français 24 heures/7 jours semaine.
- Il n'y a pas de CALACS dans Prescott-Russell. Les victimes et survivantes d'agression à caractère sexuel se tournent donc vers les CALACS d'Ottawa et de Stormont-Dundas-Glengarry-Akwasasne qui n'ont pas le mandat de les servir.

- Suite à des pressions de la part du milieu, le gouvernement discute d'un projet-pilote de trois ans pour la mise sur pied d'un CALACS francophone dans Prescott-Russell.
 - Le Service de counselling en matière d'agression à caractère sexuel est offert par une seule intervenante du Centre Royal Comtois. Le service a été réduit à quatre jours/semaine, en dépit de l'existence d'une liste d'attente.
 - Les Services aux enfants et aux adultes de Prescott-Russell (créés à la suite de la fusion de cinq organismes) comptent une seule intervenante pour faire du counseling auprès des femmes victimes de violence conjugale. Son intervention est limitée par le mandat de protection de l'enfance de la nouvelle agence.
-

En 2013

- Comme en 2004, la Maison Interlude House (MIH) à Hawkesbury offre toujours une gamme complète de services d'hébergement en français 24 heures/7 jours. Suite à la restructuration survenue en 2003, MIH a regroupé à Alexandria l'ensemble des services d'approche des cinq comtés (Prescott-Russell, Stormont-Dundas-Glengarry) garantissant ainsi l'offre de services en français et en anglais pour l'ensemble du territoire.
- Pour combler les lacunes en matière de service aux victimes de violence à caractère sexuel, le Centre Novas a été mis sur pied en 2006. Il offre des services de soutien individuel et de groupe, fait de la prévention et de la sensibilisation communautaire.
- Le service de counseling en matière d'agression à caractère sexuel du Centre Royal Comtois existe toujours, et il est offert par une seule intervenante. Le service avait déjà été réduit à quatre jours/semaine en 2004, en dépit de l'existence d'une liste d'attente et ceci n'a pas changé depuis.
- Les Services aux enfants et aux adultes de Prescott-Russell (créés à la suite de la fusion de cinq organismes) sont devenus Valoris. Il offre des services aux femmes victimes de violence et il a aussi le mandat de la protection de l'enfance, ce qui peut parfois poser problème pour les usagères qui craignent perdre la garde de leurs enfants si elles déclarent être victimes de violence.

- Un poste d'agente de soutien dans le contexte de la Cour de la famille a été mis en place dans les comtés de Prescott-Russell et Stormont-Dundas-Glengarry, ce qui est bien insuffisant pour répondre aux besoins des usagères. Pour remédier à cette situation, toutes les intervenantes des services d'approche de MIH ont suivi la formation en français et elles offrent ce service de soutien à travers les cinq comtés.

Stormont-Dundas-Glengarry

Tableau 8 Population de Stormont-Dundas-Glengarry

Stormont-Dundas-Glengarry	Population totale		Population francophone		Pourcentage de francophones	
	2004	2011	2004	2011	2004	2011
Comtés de Stormont-Dundas-Glengarry (total)	107 545	109 440	25 665	25 635	23,9 %	23,4%
Cornwall	45 640	45 375	13 925	12 375	30,5 %	27,3%
Glengarry Nord (Alexandria, Lochiel, Maxville, Kenyon)	10 590	9 995	4 390	4 070	41,5 %	40,7%

Extrait du rapport des ÉG de 2004 :

- Suite à une restructuration des services et à la fermeture de la maison d'hébergement francophone La Montée d'elle à Alexandria pour des raisons de sous-utilisation, un service d'approche a été mis sur pied en 2003 pour servir les femmes habitant dans Prescott-Russell-Stormont-Dundas-Glengarry qui vivent de la violence conjugale et qui ne désirent pas aller en maison d'hébergement. Ce programme est administré par la Maison Interlude de Hawkesbury, en collaboration avec les deux autres maisons d'hébergement dans les cinq comtés.
- Les maisons d'hébergement situées à Cornwall (Baldwin House) et à Winchester (Naomi's Family Resource Centre) n'offrent que des services partiels en français.
- Un CALACS à vocation bilingue, les Services d'aide aux survivantes d'agressions à caractère sexuel de Stormont, Dundas, Glengarry et Akwesasne, ne compte que quatre employées pour servir les communautés francophones et anglophones. Il est donc impossible d'offrir du counseling individuel, des groupes de soutien ou de faire beaucoup de sensibilisation. Des équipes de bénévoles et d'employées

répondent aux deux lignes téléphoniques de soutien qui existent en français et en anglais.

- L'Équipe psychosociale pour francophones de Stormont, Dundas et Glengarry est un centre de santé mentale qui offre du counseling à long terme.
-

En 2013

- Les services d'approche mis sur pied en 2003 pour servir les femmes habitant dans Prescott-Russell-Stormont-Dundas-Glengarry qui vivent de la violence conjugale et qui ne désirent pas aller en maison d'hébergement ont continué à offrir des services dans les cinq comtés. En 2013, la responsabilité entière du programme d'appui transitoire et de soutien au logement a été confiée à la Maison Interlude House de Hawkesbury, par le ministère des Services sociaux et communautaires. Il est donc entièrement disponible en français.
- Les maisons d'hébergement situées à Cornwall (Baldwin House) et à Winchester (Naomi's Family Resource Centre) n'offrent que des services partiels en français.
- Un CALACS à vocation bilingue, les Services d'aide aux survivantes d'agressions à caractère sexuel de Stormont, Dundas, Glengarry et Akwesasne, ne semble plus compter de personnel francophone ou très peu alors qu'il y en avait pendant les 10 premières années de son existence.
- L'Équipe psychosociale pour francophones de Stormont, Dundas et Glengarry est un centre de santé mentale qui offre du counseling à long terme, ceci demeure inchangé depuis 2004.

Ouest d'Ottawa

Dans le comté de Renfrew, les régions désignées sont : la cité de Pembroke, les cantons de Stafford et Westmeath ; dans le comté de Frontenac : la cité de Kingston.

Tableau 9 Population à l'ouest d'Ottawa

Ouest d'Ottawa	Population totale		Population francophone		Pourcentage de francophones	
	2004	2011	2004	2011	2004	2011
Pembroke	13 490	13 660	1 000	1 090	7,4 %	8%
Kingston (Ancienne ville de Kingston, Pittsburgh, Comté de Kingston)	114 195	120 320	4 420	5 235	3,9 %	4,4%
Belleville	86 315	nd	2 510	nd	2,9 %	nd

Extrait du rapport des ÉG de 2004 :

- Malgré le fait que les lignes régionales d'écoute et de crise couvrent toutes les régions de la province, l'accès aux services directs est extrêmement limité ou inexistant à plusieurs endroits.
- À titre d'exemple, la ville de Pembroke et les cantons de Stafford et Westmeath, situés à l'ouest d'Ottawa, sont désignés aux termes de la *Loi sur les services en français*. Pourtant, la maison d'hébergement Bernadette McCann n'a aucune intervenante francophone et les SEF reposent sur des bénévoles. Aucun service en français permanent n'est offert par le Women's Sexual Assault Centre de Eganville.
- À notre connaissance, il n'existe aucun SEF en matière de violence dans les régions non-désignées de Kingston, Belleville ou Trenton, où l'on retrouve des concentrations de femmes francophones.

En 2013

- La cité de Kingston a été désignée le 1^{er} mai 2009. Une intervenante en appui transitoire et soutien au logement francophone est à l'embauche de la maison d'hébergement Kingston Interval House. Elle est la seule à offrir des SEF en matière de violence faite aux femmes à Kingston.
- *L'Étude de besoins sur les services en français pour les victimes francophones de Kingston*⁴⁵, rédigée en 2009, n'a pas donné de

45 Brunet, Sherwood et Garceau, 2009.

résultats. Le Secrétariat ontarien des services aux victimes (du ministère du Procureur général) a bien tenté de convaincre le centre anglophone d'offrir des SEF aux femmes aux prises avec des agressions à caractère sexuel, le *Sexual Assault Centre Kingston*, mais celui-ci, par solidarité avec les femmes francophones, a refusé dans l'espoir que les francophones puissent obtenir leur propre CALACS.

2.3.4 Centre-Sud

La désignation s'applique à la totalité de Toronto et de Hamilton, à la ville de Mississauga, de même qu'aux villes de Port Colborne et de Welland dans la municipalité régionale de Niagara. Dans le comté de Simcoe, la ville de Penetanguishene et les cantons de Tiny et Essa sont désignés. Le Centre-Sud comprend également des villes comme Oshawa, Brantford, Cambridge, Kitchener-Waterloo, Guelph, Burlington, qui ont des populations francophones, mais qui ne sont pas désignées.

Tableau 10 Population du Centre-Sud

Centre-Sud	Population totale		Population francophone		Pourcentage de francophones	
	2004	2011	2004	2011	2004	2011
Toronto (Toronto ville, Scarborough, East York, North York, York et Etobicoke)	2 481 495	2 589 085	42 780	59 140	1,7 %	2,3%
Mississauga	612 925	710 475	10 570	14 800	1,7 %	2,1%
Oshawa	139 050	148 230	3 910	3 895	2,8 %	2,6%
Hamilton (Hamilton, Stoney Creek, Glanbrook, Ancaster)	490 265	513 170	8 070	9 800	1,6 %	1,9%
Municipalité régionale du Niagara (total)	404 590	425 490	15 895	15 580	3,9 %	3,7%
Welland	48 400	50 230	6 255	5 710	12,9 %	11,4%
Port Colborne	18 175	18 035	1 290	960	7,1 %	5,3%
Comté de Simcoe (total)	372 325	441 115	11 185	12 565	3,0 %	2,8%
Penetanguishene	8 320	8 545	1 385	1 035	16,6 %	12,1%

Extrait du rapport des ÉG de 2004 :

- À Toronto, Oasis Centre des femmes est le seul organisme à offrir une gamme complète⁴⁶ de services en matière de violence entièrement en français. Le Centre de santé communautaire de Hamilton/Niagara offre des services entièrement en français. Les deux organismes ont élargi leur mandat original en matière d'agression à caractère sexuel pour offrir des services en matière de violence conjugale et d'autres formes d'abus. Les deux organismes offrent également le programme d'appui transitoire. Leurs services directs et leurs programmes sont adaptés aux besoins des femmes immigrantes qui constituent la majorité de leurs usagères.
- Parmi la vingtaine de maisons d'hébergement dans la grande région de Toronto, à part la présence de quelques travailleuses isolées, aucune maison ne fait d'offre active de SEF et peu d'entre elles réfèrent les femmes francophones vers Oasis Centre des femmes, en dépit des efforts soutenus de ce dernier de les sensibiliser à la nécessité d'offrir des SEF aux usagères francophones.
- Les SEF dans les maisons d'hébergement situées à Hamilton et dans le Niagara sont quasi inexistantes.
- La ligne régionale d'écoute et de crise Elle-écoute a été créée conjointement en 1998 par Oasis Centre des femmes et le Centre de santé communautaire de Hamilton/Niagara. Elle est maintenant gérée par Oasis Centre des femmes.
- La Maison Rosewood est une maison d'hébergement située à Midland. Même si elle reçoit des fonds pour servir la communauté francophone de la Huronie ou le comté de Simcoe, par le biais de Ressources des femmes du comté de Simcoe à Barrie, elle ne fait pas d'offre active de SEF. Il semble qu'il y ait peu d'intervenantes en mesure d'offrir des SEF.

En 2013

- Oasis Centre des femmes (OCF) continue d'offrir des services en matière de violence à caractère sexuel (son premier mandat) ainsi que des programmes en matière de violence conjugale (appui transitoire,

46 Il faut préciser qu'Oasis et le CSCHN n'offraient pas, en 2004, des services d'hébergement aux femmes victimes de violence, et qu'ils n'ont toujours pas ce mandat.

soutien individuel et de groupe, accompagnement, soutien à l'emploi, etc.).

- En février 2007, OCF ouvre un bureau satellite à Brampton avec deux employées. Les femmes francophones de la région de Halton Peel et ses environs peuvent maintenant avoir accès à un service à proximité. Hélas, à Toronto, le programme en français pour les enfants exposés à la violence n'est plus offert. L'organisme qui offrait ce programme a décidé de cesser l'offre, à cause des défis de recrutement dus à l'éparpillement de la communauté francophone sur le grand territoire de Toronto.
- OCF est l'un des partenaires gestionnaires de la Ligne Fem'aide, en collaboration avec Maison d'amitié et le Centre Victoria pour femmes.
- En 2011, le nouveau programme des agentes de soutien dans le contexte de la Cour de la famille a vu le jour en Ontario. OCF a obtenu le seul poste francophone (à temps partiel) pour toute la région. Ce service est essentiel mais ne répond qu'à une infime partie des demandes des femmes francophones qui se heurtent à de nombreux obstacles, dont l'incompréhension des obligations de l'offre des SEF et le manque d'offre active à bien des niveaux de l'appareil judiciaire.
- OCF tient des activités de sensibilisation et d'éducation publique, grâce aux campagnes VAF (2008) et TLL (2010) soutenues par AOcVF.
- OCF offre un programme de développement des compétences économiques, comme levier « d'autonomisation » des femmes. Un projet pilote d'entrepreneuriat a été financé par Condition féminine Canada. Ce projet a formé et accompagné 129 femmes à travers un processus de création d'entreprises et d'emplois autonomes sur une période de trois ans. Ce projet a su souligner l'importance du lien entre l'autonomie financière et la libération des femmes face à la violence et la pauvreté.
- Le Centre de santé communautaire Hamilton/Niagara offre des services entièrement en français. Il a deux points de service : un localisé dans le centre-ville de Hamilton et l'autre dans la municipalité de Welland. Comme centre de santé, il offre une multitude de programmes de santé primaire, de promotion de la santé, ainsi que des services d'établissement. Grâce à son programme Espace Entre-elles, il offre, tout comme Oasis, des services en matière d'agression à caractère sexuel et de violence conjugale et d'autres formes d'abus. Espace Entre-elles est un milieu chaleureux et sécuritaire, qui offre des services de soutien aux femmes et aux enfants qui sont aux prises avec la violence. Les interventions visent à aider les femmes à obtenir les services dont elles ont besoin pour se construire une nouvelle vie sans violence.

Espace Entre-elles offre une gamme de services: appui transitoire et soutien au logement, service de counseling (violence conjugale), service de counseling (agression à caractère sexuel), programme de prévention et sensibilisation en matière d'abus, programme pour enfants exposés à la violence, nouveau programme en toxicomanie, et groupe thérapeutique et de sensibilisation.

- Une étude de besoins, réalisée en 2006, a recommandé la mise sur pied d'une maison d'hébergement francophone à Hamilton. L'annonce se fait toujours attendre.
- En mai 2008, Colibri - Centre des femmes francophones du Comté de Simcoe ouvre ses portes. Il a le double mandat d'offrir des SEF en matière de violence conjugale et d'agression à caractère sexuel. Le centre sert le comté de Simcoe, et est situé à Barrie.
- En 2013, a eu lieu l'ouverture officielle de la maison d'hébergement pour femmes francophones de Toronto, La Maison. D'une capacité de 20 lits, elle a vite atteint sa pleine capacité. Les défis sont le manque de ressources humaines, car il n'y a qu'une intervenante par quart de travail. Également, La Maison aurait besoin d'un poste en appui transitoire et soutien au logement, et pourrait très bien récupérer le programme pour enfants exposés à la violence faite aux femmes, pour les enfants qui résident dans la maison.
- Malgré la désignation de plusieurs localités situées dans la région du Centre-Sud, la plupart des organismes bénéficiaires de paiements de transfert ne rencontrent pas leurs obligations en matière de SEF. Il semble y avoir une certaine résistance ou un manque d'ouverture de la part de certains à reconnaître le fait français.
- Parmi les autres défis à Toronto, soulignons les difficultés de recruter des intervenantes avec les salaires que peuvent offrir La Maison et OCF (salaires semblables aux autres régions mais bas à Toronto relativement aux coûts des loyers et du transport plus élevés), la capacité de rétention du personnel, le coût de location de bureaux, tous des éléments qui ont un impact sur l'offre des SEF.

2.3.5 Sud-Ouest

Les villes de London et de Windsor, de même que plusieurs communautés rurales (Cités de Belle River et Tecumseh ; les cantons de Anderdon, Colchester Nord, Maidstone, Sandwich Sud, Sandwich Ouest, Tilbury Nord, Tilbury Ouest et Rochester ; la cité de Tilbury, les cantons de Dover et Tilbury Est) sont désignées en vertu de la *Loi sur les services en français*, alors que Sarnia ne l'est pas.

Tableau 11 Population du Sud-Ouest

Sud-Ouest (London, Windsor, localités dans les comtés de Kent et Essex)	Population totale		Population francophone		Pourcentage de francophones	
	2004	2011	2004	2011	2004	2011
London	336 535	362 260	5 680	7 175	1,7 %	2%
Sarnia	70 875	71 575	2 485	2 245	3,5 %	3,1%
Windsor	208 405	208 825	8 295	7 880	4,0 %	3,8%
Lakeshore (Maidstone, Belle River, Rochester, Tilbury Ouest et Tilbury Nord)	28 750	34 365	3 435	3 035	11,9 %	8,8%

Extrait du rapport des ÉG de 2004 :

- Le Chatham-Kent Sexual Assault Care Centre, qui a cessé d'offrir des SEF depuis le départ de ses employées francophones en 2001, a fait appel à Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF) pour développer un plan des SEF pour la région du Sud-ouest qui inclurait Sarnia, London, Chatham-Kent et Windsor. Le gouvernement étudie les propositions soumises par AOcVF.
 - Une seule intervenante offre des SEF en matière d'agression à caractère sexuel au Centre d'aide aux victimes d'agressions sexuelles de Windsor-Essex.
-

En 2013

- En 2007, grâce au soutien du Chatham-Kent Sexual Assault Care Centre, qui avait cessé d'offrir des SEF depuis le départ de ses employées francophones en 2001, un nouveau CALACS francophone a pu voir le jour à London, pour desservir la région (sauf le territoire déjà desservi par le Centre d'aide aux victimes d'agressions sexuelles de Windsor-Essex). Le Carrefour des femmes francophones du Sud-ouest de l'Ontario (CFFSOO) a ouvert ses portes en 2007. Il offre des services en matière d'agression à caractère sexuel, mais comme il est le seul SEF à London, bien des femmes vivant diverses formes de violence l'approchent pour de l'aide.
- Au CFFSOO, tout comme à Oasis à Toronto, un projet pilote d'entrepreneuriat pour femmes a été financé par Condition féminine Canada.
- À Sarnia, Réseau-femmes du sud-ouest de l'Ontario offrait des services aux femmes francophones victimes de violence depuis plus de 20 ans, à partir de très petites subventions. En 2008, le MSSC lui a accordé un meilleur financement afin d'offrir des services en matière de violence conjugale dans la région, comprenant London, Sarnia et Windsor. Un bureau satellite est en place à Windsor, où une seule intervenante offre un appui aux femmes.
- Une seule intervenante offre des SEF en matière d'agression à caractère sexuel au Centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle de Windsor-Essex.

Les courts portraits régionaux permettent de comparer l'évolution de l'offre de services en français aux femmes aux prises avec de la violence dans chacune des régions entre 2004 et 2013. L'accès aux services en français s'est amélioré à plusieurs endroits, mais nous sommes encore loin d'avoir obtenu un continuum complet de SEF dans la plupart des régions. Si l'Est semble avoir une gamme plus étendue de services, on y est par contre confronté à la question de la capacité : on doit refuser des femmes ou les mettre sur une liste d'attente de services.

Ces portraits pourraient aussi permettre de comparer les services en français offerts par les organismes francophones et bilingues aux services desservant la majorité anglophone. Il serait alors aisé de constater que l'écart demeure important malgré les progrès des dernières années.

On voit aussi que l'offre est très inégale d'une région à l'autre et qu'elle semble tributaire de la capacité de quelques individus persévérantes qui travaillent d'arrache-pied pour obtenir du financement afin d'offrir ou améliorer l'offre de services. La nécessité de poursuivre une collaboration efficace avec le gouvernement provincial demeure : entre les plans d'action en matière de violence conjugale et de violence à caractère sexuel du gouvernement, et les plans stratégiques successifs qu'ont soumis AOcVF et ses organismes membres, l'engagement doit se maintenir de part et d'autre afin de poursuivre le développement des SEF dans le secteur de la violence faite aux femmes.

2.4 Moyens mis en place pour améliorer la qualité des SEF en VFF et faire connaître la problématique en Ontario français

Quatre stratégies principales ont contribué à améliorer la qualité des services offerts aux femmes d'expression française en violence faite aux femmes et à faire connaître cette problématique dans le but de changer les attitudes et de rejoindre les femmes qui auraient besoin des services. Il s'agit de la formation, de la sensibilisation, de la création d'outils et de la concertation.

2.4.1 Formation

La formation des intervenantes assure la qualité des services qui, à son tour, contribue à leur pérennité. C'est l'un des mandats qui a été confié à AOcVF dès sa fondation et depuis, celle-ci s'assure d'organiser chaque année diverses sessions de formation. Chaque centre a aussi ses propres initiatives de formation, pour répondre aux besoins distincts de son équipe. Les intervenantes en bénéficient, mais également les directrices et gestionnaires, les superviseuses de programmes et les membres des conseils d'administration, ainsi que les intervenantes et les intervenants d'autres secteurs (santé, justice, etc.) qui ont participé aux formations d'AOcVF.

À l'occasion, AOcVF fait appel à des formatrices ou à des organismes externes pour offrir de la formation. Mais le plus souvent, elle développe elle-même le contenu des formations afin d'assurer qu'il soit pertinent à la réalité et aux besoins des femmes de l'Ontario français. Comme nous l'avons déjà mentionné, pendant les dix dernières années, il y a eu plus de 200 sessions de formations offertes par AOcVF, auxquelles ont participé plus de 4 600 personnes.

Le financement de ces formations a été assuré principalement par le gouvernement de l'Ontario, par l'entremise d'abord de l'Office des affaires francophones, puis de la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario (DGCFO) et le MSSC. En octroyant le financement par tranches de trois ans de l'Institut de formation (sous l'égide d'AOCVF), cela a permis d'établir une meilleure planification en vue de mieux répondre aux besoins des régions ou de pouvoir développer des outils spécifiques à la réalité de l'Ontario français.

De plus, depuis le lancement du plan d'action *Changer les attitudes, changer les vies*, le gouvernement finance de la formation spécifique en matière d'agressions à caractère sexuel.

Voici des exemples de formations offertes au cours des dix dernières années.

- ✓ Abus rituel
- ✓ Agression sexuelle et sexualité des femmes de 55 ans et plus
- ✓ Animation de groupe pour les survivantes d'agression à caractère sexuel
- ✓ Aspects juridiques de la violence faite aux femmes
- ✓ Colère créative
- ✓ Communication efficace
- ✓ Compétences de vie et dimensions de la personnalité
- ✓ Électrochocs : une forme de violence faite aux femmes ?
- ✓ Enfants exposés à la violence faite aux femmes
- ✓ Enjeux des femmes immigrantes et réfugiées francophones
- ✓ Enjeux juridiques « Les mesures d'urgence »
- ✓ Enjeux juridiques en droit de la famille
- ✓ Épuisement professionnel et traumatisme secondaire
- ✓ Femmes survivantes de conflits armés (MOFIF)
- ✓ Formation anti-oppression
- ✓ Groupes de soutien pour femmes de 65 ans et plus
- ✓ Harcèlement sexuel et impact du harcèlement sexuel
- ✓ Homophobie
- ✓ Hypersexualisation des filles
- ✓ Intervention féministe
- ✓ Jeunes filles immigrantes et réfugiées francophones en action
- ✓ Meilleures pratiques pour l'intégration des femmes ayant un handicap
- ✓ Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle pour les organismes sans but lucratif
- ✓ Outil d'évaluation du risque
- ✓ Parrainage et information pour les nouvelles arrivantes
- ✓ Programme d'information sur le droit de la famille
- ✓ Prostitution et enjeux
- ✓ Santé mentale (lois, ordonnance de traitement, évaluation de la santé mentale)
- ✓ Suicide
- ✓ Syndrome de stress post-traumatique
- ✓ Tenue des dossiers

- | | |
|---|--|
| ✓ Formation des CA en gouvernance et en gestion des ressources humaines | ✓ Thérapie d'impact (niveau 1 et 2) |
| ✓ Formation des intervenantes à la ligne Fem'aide | ✓ Traite des personnes |
| ✓ Formation des intervenantes en appui transitoire | ✓ Types de personnalités |
| | ✓ Violence faite aux femmes, bien-être mental et usage de substances |

Plusieurs partenaires ont aussi été impliqués dans le développement de diverses formations :

- L'École de service social de l'Université Laurentienne, en collaboration avec AOcVF, a offert dès 2006, une formation en « Intervention en situation de crise » sous la forme d'un cours crédité, ouvert aux intervenantes du réseau. Par la suite, l'École de service social a établi un certificat en intervention auprès des femmes, offert à distance. Plusieurs intervenantes s'y sont inscrites, et certaines ont poursuivi leurs études jusqu'à l'obtention d'un baccalauréat.
- En 2006, plusieurs partenaires financiers ont contribué à différentes étapes de la réalisation de l'ensemble des modules de la *Formation en matière de violence faite aux femmes* offerts en ligne : le Ministère des Services sociaux et communautaires, le ministère des Finances de l'Ontario, la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, le programme Franccommunautés virtuelles d'Industrie Canada, Santé Canada, le Consortium national de formation en santé - volet Université Laurentienne, ainsi que le Centre Victoria pour femmes. On y trouve maintenant une vingtaine de modules de formation divisés en quatre parties : historique et fondements ; agression à caractère sexuel ; violence conjugale ; intervention féministe et autres thèmes (comme la sécurité, la prévention de l'épuisement professionnel ou l'évaluation de la qualité des services). Jusqu'à maintenant, plus de 600 personnes à travers le monde se sont inscrites à la formation en ligne. Ces modules sont aussi utilisés dans les universités et collèges de l'Ontario dans les programmes de service social, de justice et d'études des femmes. Dans les CALACS et les maisons d'hébergement, les directrices et gestionnaires peuvent se servir des modules pour la formation des nouvelles intervenantes durant les premiers mois en emploi ou encore auprès des stagiaires accueillies.
- Condition féminine Canada a financé la préparation de matériel de formation à l'intention des agentes de soutien dans le contexte de la Cour (tribunal) de la famille. Lorsque le programme a été annoncé en 2011, nous étions prêtes à former en français, les agentes nouvellement recrutées.

Parmi la formation offerte par AOcVF, on doit aussi compter la formation intensive de nouvelles équipes, lors de l'ouverture d'un nouveau service ou un changement important d'effectifs dans une équipe. On doit mentionner le mentorat qui se fait auprès d'une nouvelle directrice ou gestionnaire, où souvent, les plus anciennes lui offrent de l'accompagnement formel et informel pendant la première année de son mandat. Également, AOcVF a offert des formations sur mesure au Centre ontarien de prévention des agressions, sur les droits des jeunes.

Plusieurs des projets entrepris par AOcVF (ou par des organismes membres) ont pour résultat de produire des outils de formation qui s'ajoutent à la liste des formations disponibles pour les intervenantes. Malgré ce qui a été fait en termes de formation des intervenantes et des directrices et gestionnaires, il n'en reste pas moins que de nouveaux enjeux surgissent régulièrement et que de nouvelles analyses viennent enrichir la compréhension des problématiques. De plus, au niveau juridique, les changements législatifs et la jurisprudence exigent une adaptation continue des outils de formation et de la capacité d'offrir ces formations aux intervenantes.

AOcVF a beaucoup misé sur la formation et les partenariats pour consolider les connaissances des intervenantes du milieu. D'une part, il est difficile de recruter des intervenantes possédant, dès leur entrée en fonction, les connaissances et les compétences requises pour bien remplir leur rôle. Par exemple, si elles sont récemment diplômées, elles n'auront pas acquis suffisamment d'expérience sur le terrain. D'autre part, les connaissances requises – en matière d'intervention féministe auprès des femmes et des enfants, au sujet des problématiques multiples, au niveau juridique dont l'immigration, les besoins spécifiques des femmes ayant une limitation fonctionnelle pour ne citer que ces exemples – sont très étendues et importantes et doivent être mises à jour de façon continue. La formation demeure une priorité dans l'ensemble du réseau. Selon les intervenantes, AOcVF devrait travailler à ce que la formation mène à des crédits universitaires.

Finalement, la formation reçue permet d'offrir un encadrement solide aux intervenantes. Elle est aussi de plus en plus retransmise dans les communautés, par exemple lorsque les intervenantes offrent des ateliers, puisque les connaissances sont transférables à d'autres agences ou groupes sociaux.

2.4.2 Sensibilisation et éducation publique

Au cours des dix dernières années, les intervenantes des CALACS, des maisons d'hébergement et des organismes luttant contre la violence faite aux femmes n'ont cessé de sensibiliser le grand public à la violence faite aux femmes et aux enfants. La manière dont ces organismes ont travaillé pour contrer la violence faite aux femmes francophones de l'Ontario, ainsi que leur ingéniosité à développer des espaces de collaboration et à offrir des services de haute qualité pour les femmes et les enfants francophones à travers toute la province, est remarquable et ce, en dépit de l'hésitation parfois manifestée par le public et certains partenaires. Pour chacune des intervenantes, chaque occasion est une opportunité pour faire de la sensibilisation.

Les partenaires des ÉG 2004 que sont le Centre ontarien de prévention des agressions (COPA), le Mouvement ontarien des femmes immigrantes francophones (MOFIF), la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO), l'Union culturelle des Franco-ontariennes (UCFO) et Le Phénix tiennent tous des activités de sensibilisation à la violence faite aux femmes, de manière continue ou occasionnelle. Plusieurs organismes membres d'AOCVF ont des ententes de partenariat de longue date avec eux, en particulier avec le COPA, qui conçoit des programmes à offrir dans les écoles à tous les niveaux, dont par exemple *Ça commence avec toi, ça reste avec lui*.

En 2005, le Centre Victoria pour femmes en collaboration avec l'École de service social de l'Université Laurentienne, a développé le programme à l'intention des jeunes filles appelé *filles fantastiques*⁴⁷. Il s'agit d'une série de rencontres de sensibilisation à l'intention des filles et des jeunes femmes de 13 à 19 ans, qui a connu un vif succès dès ses débuts. Depuis, d'autres centres utilisent aussi ce programme (lorsque les fonds le permettent) dont Colibri Centre des femmes, Centr'Elles (le centre des femmes francophones du Nord-Ouest de l'Ontario), le Centre Passerelle pour femmes et le Centre Novas.

Lorsque le Plan ontarien d'action contre la violence familiale (POACVF) a été rendu public en 2005, celui-ci annonçait la venue de la campagne *Voisin.es, ami.es et familles (VAF)*. Appelée à susciter l'engagement de la communauté de langue française à l'égard de cette initiative, AOCVF a obtenu que trois postes francophones soient alloués aux régions, en plus d'une coordination provinciale.

47 Le programme *filles fantastiques* est une adaptation en français de *girlSpoken from pen, brush & tongue* développé par Hein, Holland et Kauppi (dir. de publ.). Il avait déjà été adapté en français en 2005, par Demers, Hein et Holland.

Depuis 2007, grâce à ce soutien, des activités ont lieu à travers la province et des partenaires sont formés afin de diffuser l'information et de venir en aide à des amies, des collègues ou des membres de la famille et de les sensibiliser, surtout lorsque l'on soupçonne que des proches pourraient être aux prises avec la violence conjugale. Certains des outils VAF ont été réalisés dans d'autres langues, comme le kirundi, le créole et le lingala, à l'intention des femmes immigrantes en provenance de pays de la francophonie internationale.

La même année, et guidés aussi par le POACVF, les outils de la campagne *Femmes ontariennes et droit de la famille* (FODF) ont été mis en chantier. En collaboration avec le YWCA de Toronto qui menait le projet pour la clientèle anglophone, AOcVF a travaillé à la réalisation de livrets et de documentation en français à l'intention des femmes victimes de violence qui doivent se présenter au tribunal de la famille. Les outils d'éducation publique que sont les livrets FODF sont disponibles en version papier, en ligne, dans plusieurs langues et en version audio.

Lorsqu'en 2011, le gouvernement de l'Ontario a lancé *Changer les attitudes, changer les vies : plan d'action contre la violence à caractère sexuel*, la sensibilisation du public est ramenée à l'avant plan. Le gouvernement, par l'entremise de la Direction générale de la condition féminine, finance la Ontario Coalition of Rape Crisis Centres (OCRCC) et AOcVF afin de développer et mettre en œuvre la campagne *Traçons-les-limites* (TLL) (en anglais : *Draw-the-line - DTL*). Dans son approche, il a respecté ce que les femmes francophones demandaient, c'est-à-dire la capacité de mettre en œuvre une campagne selon les besoins particuliers de la communauté, sans que ce ne soit une simple traduction d'une campagne qui aurait été conçue et développée auparavant en anglais. La campagne TLL, basée sur la recherche de Lori Haskell sur les stratégies efficaces de sensibilisation en matière de changement social, est mise en œuvre avec la collaboration de tous les CALACS francophones de l'Ontario. Grâce à la simplicité d'utilisation des outils produits, tout groupe formel ou informel peut reprendre les éléments de la campagne pour faire de la sensibilisation.

2.4.3 Outils

En plus du matériel des campagnes mentionnées ci-dessus et des formations offertes au cours des années, AOcVF, à la demande de ses organismes membres, a développé quantité de documents, dont plusieurs ont déjà été présentés dans la partie historique, par exemple les 21 modules de formation qui

sont tous disponibles en ligne⁴⁸. En 2012-2013, on évaluait à 600 les inscriptions à cette formation en ligne. Quatre-vingt-onze pour cent (91 %) des participantes aux formations en personne ont déclaré que grâce à la formation et aux ressources fournies, elles étaient en mesure de reconnaître les risques ou signes précurseurs de la violence et d'offrir un soutien avisé et approprié⁴⁹. Voici quelques autres titres :

- Un document de réflexion sur l'intervention auprès des femmes survivantes d'agression sexuelle qui ont été psychiatisées⁵⁰.
- Un guide dans le cadre de l'adoption de la *Loi sur l'accessibilité : Outiller vers une accessibilité accrue. Manuel de politiques, pratiques et procédures en matière d'accessibilité pour le réseau francophone des organismes du secteur de la violence faite aux femmes*⁵¹.
- Un guide d'animation pour une série de sessions à l'intention des usagères âgées de 65 ans et plus⁵².
- Un module sur des problématiques multiples que rencontrent certaines usagères: *Un triple défi : violence faite aux femmes, bien-être mental et usage de drogue, d'alcool ou de médicaments*⁵³.
- Un manuel à l'intention des directrices et gestionnaires, superviseuses et membres des conseils d'administration: *Mener la barque : Gérer les organismes du secteur de la violence faite aux femmes offrant des services en français en Ontario*⁵⁴.
- Des outils de formation pour les agentes de soutien et autres intervenantes qui accompagnent les femmes dans leurs démarches juridiques à la cour, dont le manuel « *Après la rupture...* »⁵⁵.
- Des outils pour les travailleuses auprès des enfants, des adolescentes et adolescents: *Guide d'intervention auprès des enfants, des adolescentes ou adolescents exposés à la violence faite aux femmes*⁵⁶.

48 Voir le site : www.formationviolence.ca

49 AOcVF, rapport annuel 2012-2013.

50 Penwill, 2008.

51 Ouimette et Ouellette, 2010.

52 Ouimette, 2007.

53 Cloutier en collaboration avec Ouimette, 2012.

54 Allaire et Sirois, 2013.

55 Cross et Conlin, 2010.

56 Ouimette, 2011.

- Une série de six vidéos (avec guide d'animation) à utiliser avec les mères et les enfants : *Dans ma maison...* Vidéos et guide d'animation pour les enfants, adolescentes et adolescents exposés à la violence conjugale⁵⁷.

Certains organismes membres développent aussi des outils. Par exemple, la MIH a réalisé la traduction et l'adaptation du guide *Briser le cycle*⁵⁸ à l'usage du réseau francophone.

Tout ce matériel est mis à la disposition des organismes membres – des non-membres aussi – et pour la plupart, il suffit d'en faire la demande. Il y a une étroite collaboration entre l'Institut de formation et les différents projets d'AOCVF, afin d'assurer que les résultats des projets puissent s'intégrer lorsque possible, aux activités de l'Institut, constituant ainsi une banque de ressources de formation de plus en plus variée, tant par ses sujets que par la clientèle cible. C'est un avantage certain de combiner dans un même endroit les activités permettant d'offrir la formation, de réaliser des projets et des outils qui mènent à des formations et les activités permettant de consulter régulièrement les intervenantes, les directrices et les gestionnaires qui connaissent bien les enjeux et les besoins des femmes francophones de leur collectivité. En effet, la concertation est l'une des stratégies gagnantes du réseau.

2.4.4 Concertation

Les réussites des femmes qui travaillent dans les services en français (SEF) en matière de violence faite aux femmes (violence conjugale et agression à caractère sexuel) sont importantes. Les avancées sont le fruit du travail d'un grand nombre de femmes de tous les coins de la province qui n'ont pas hésité à s'investir dans la lutte contre la violence. Le fait de soumettre régulièrement au gouvernement un plan stratégique a certainement été un facteur de réussite, puisqu'il exprimait clairement les besoins de la communauté.

Les intervenantes et les directrices et gestionnaires se sont aussi concertées afin d'être présentes sur la place publique, afin de développer collectivement des stratégies pour se faire entendre et revendiquer leurs droits. Elles ont fait valoir auprès des services de la majorité le droit à des services en français pour les femmes, par exemple en utilisant la vidéo *Faire le pont-Across the Chasm*.

⁵⁷ Martin et Sirois, 2013.

⁵⁸ Goodman et Fallon, 1995, traduit de l'anglais par Allaire, 2006.

Les intervenantes et directrices se sont appuyées mutuellement et elles ont travaillé fort afin d'avoir le soutien des divers niveaux de décideuses et décideurs des ministères. Et, elles vont continuer à se concerter, parce que la concertation a été la principale stratégie qui a mené au développement des SEF, à l'amélioration continue des SEF et leur pérennité.

Dès 1995, au début de la mise en œuvre des CALACS francophones, AOcVF a organisé des rencontres des intervenantes deux fois l'an, en mai et novembre. Elles étaient une douzaine à y participer au début. Au cours de la dernière décennie, le nombre n'a cessé de croître, jusqu'à atteindre la cinquantaine par rencontre, si bien qu'AOcVF a revu sa façon d'opérer et a séparé en thèmes les rencontres : pour les intervenantes œuvrant en matière d'agression à caractère sexuel en mai, et en matière de violence conjugale en novembre. D'une durée de deux journées et demie, c'est une occasion d'offrir de la formation, mais surtout d'échanger sur les enjeux qui font obstacle aux femmes et d'exprimer les besoins en matière de formation et d'outils. Il s'agit là en quelque sorte du « comité consultatif permanent » d'AOcVF, qui guide l'élaboration de demandes de subventions pour réaliser des projets. Deux cent quinze (215) différentes intervenantes ont participé à ces rencontres entre 2005 et 2012.

La concertation, effectuée lors des rencontres mais aussi entre ces rencontres, a servi à élaborer des stratégies d'action, soit en lien avec des enjeux spécifiques (le registre des armes à feu, par exemple) ou pour participer à des consultations publiques comme lors de l'élaboration des deux plans d'action ontariens en matière de violence faite aux femmes. Ces consultations ont permis de parler d'une voix forte, unie et collective, ce qui a conduit à l'inclusion dans ces plans des sections spécifiques aux communautés des femmes francophones.

Il y a aussi la concertation avec d'autres groupes actifs dans le milieu franco-ontarien que nous avons déjà mentionné comme le COPA ou encore le Mouvement ontarien des femmes immigrantes francophones (MOFIF). Par ailleurs, il y a aussi eu concertation avec le « secteur justice » constitué de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO), la Fédération des aînés et retraités francophones (FARFO), l'Association francophone des municipalités (AFMO) et la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO). Cette initiative a vu le jour grâce au bureau de la coordination des SEF du secteur de la justice (ministère du Procureur général, ministère de la Sécurité publique et ministère des Services correctionnels).

AOcVF collabore aussi avec d'autres groupes ontariens comme la Ontario Association of Interval and Transition Houses (OAITH), la Ontario Coalition of Rape Crisis Centres (OCRCC), le Metropolitan Action Committee to End Violence Against Women and Children (METRAC), ainsi qu'au niveau pancanadien avec la Coalition des femmes pour l'abolition de la prostitution.

La concertation passe aussi par les femmes qui, de près ou de loin, prennent de leur temps afin d'évaluer chacun des documents ou des outils qui sont produits pour servir les intervenantes des organismes et faciliter leur travail auprès des femmes. De plus, nombreuses sont celles avec qui nous discutons afin de faire avancer les recherches sur les enjeux concernant la violence faite aux femmes.

En dernier lieu, mais non le moindre, il y a la concertation constante entre les membres du conseil d'administration d'AOcVF. En provenance de toutes les régions de la province, ces administratrices établissent les plans d'action à long terme d'AOcVF à partir d'une vision globale des besoins, et non seulement en fonction des besoins de leur propre région. Elles soutiennent les régions en développement ou confrontées à des défis de croissance, partagent les informations et leurs outils et ressources. Elles font de la représentation auprès des décideuses et décideurs, participent aux réjouissances lors de victoires et décrient les reculs ! Leur persévérance a bien servi la communauté des femmes francophones.

Troisième partie

Cette troisième partie du document est consacrée, dans un premier temps, aux enjeux spécifiques aux agressions à caractère sexuel (ACS) et à la violence conjugale (VC). Pour chacun de ces deux thèmes, nous débuterons par la présentation de quelques statistiques récentes. Par la suite, nous analyserons brièvement l'évolution des services en français dans chacun de ces domaines pendant la période allant de 2005 à 2013. Dans la troisième section, nous regardons les barrières à l'élimination de la violence à caractère sexuel et de la violence conjugale. Finalement pour ces deux thèmes, nous regardons les besoins exprimés afin d'améliorer l'offre des services en français.

Dans un deuxième temps, nous verrons quels ont été les enjeux communs aux deux problématiques qui ont préoccupé les intervenantes et les directrices et gestionnaires du secteur, ainsi que quelques éléments liés aux droits à l'égalité des femmes. Nous terminerons cette troisième partie par une liste de solutions potentielles ainsi qu'un exercice qui permettra la réflexion individuelle ou de groupe en préparation pour les États généraux de 2014.

3.1 Agressions à caractère sexuel

De façon générale, le terme « agression à caractère sexuel » décrit tout acte de nature sexuelle entrepris contre le désir ou sans le consentement de la personne qui le subit. Cette définition pourtant simple provoque pourtant de grands débats...

Pour les organismes membres d'AOCVF, les agressions à caractère sexuel permettent aux agresseurs d'exercer un contrôle sur la vie des femmes et des enfants. Les agressions à caractère sexuel représentent une violation des droits fondamentaux des victimes et elles perpétuent des inégalités profondes entre les sexes. Nombreuses sont les femmes et les filles qui ne dévoilent pas les agressions subies ou qui ne portent pas plainte contre l'agresseur. Lorsqu'elles le font, elles auront rarement gain de cause devant les tribunaux, comme nous le verrons un peu plus loin.

Malgré les recherches qui ont été effectuées, il est encore difficile de déterminer avec précision l'ampleur des agressions à caractère sexuel. Les données statistiques présentées ci-dessous dressent un portrait du phénomène de l'agression à caractère sexuel, tel qu'on peut le décrire pour l'instant.

3.1.1 Statistiques sur les agressions à caractère sexuel

La section qui suit présente les données courantes au sujet des agressions à caractère sexuel commises envers les femmes⁵⁹.

3.1.1.1 Ampleur

Selon l'Enquête sociale générale⁶⁰, il y aurait eu au Canada en 2009 :

- 472 000 agressions à caractère sexuel perpétrées contre une femme au cours des 12 mois précédant l'enquête, ce qui serait près d'une agression à caractère sexuel à la minute, alors que pendant l'année 2000, on parlait d'une ACS aux 17 minutes⁶¹.
- En 2009, il y a eu 15 500 crimes de violence sexuelle rapportés à la police.

Les femmes sont 11 fois plus susceptibles que les hommes d'être victimes d'une agression sexuelle⁶². Les femmes ne rapportent que très peu les agressions à caractère sexuel à la police. Souvent, elles ont peur de la réaction de la police et d'être blâmées pour ce qui s'est produit⁶³. Les victimes demandent du soutien à

59 Pour des données complètes sur les agressions à caractère sexuel, voir Garceau et Villeneuve, 2007, module mis à jour par Sirois, 2013.

60 Plusieurs des données proviennent de Juristat, publié par Statistique Canada, à partir de deux sources principales : l'Enquête sociale générale (ESG), qui est menée par téléphone auprès d'un échantillonnage de 25 000 personnes âgées de plus de 15 ans, ou, à partir des déclarations des personnes interviewées, dont on extrait des données. Toutefois, il faut savoir que l'ESG exclut les personnes ne parlant ni français ni anglais, qui sont sans abri ou incarcérées, ou sans ligne téléphonique « terrestre », ce qui pourrait avoir pour effet de sous-estimer la réalité des agressions à caractère sexuel. Les données ne tiennent aussi compte que du vécu de l'année précédant l'enquête. L'autre source de Juristat, ce sont les données recueillies auprès de tous les services de police à travers le Canada, données qui sont colligées chaque année.

61 Regroupement québécois des CALACS, 2000.

62 Sinha, 2013, p.8.

63 Johnson, 2006, p. 61.

des personnes qu'elles connaissent comme à des amis (72 %), à des membres de leur famille (41 %) ou à des collègues de travail (33 %) ⁶⁴.

En 2008, on indique que :

- 94 % des adultes ayant été victimes d'une agression à caractère sexuel qui a été signalée à la police étaient des femmes, et que,
- 42 % de ces victimes étaient âgées entre 18 et 24 ans ⁶⁵.

Selon une étude réalisée en 2013, l'agresseur est de sexe masculin dans 99 % des agressions sexuelles rapportées ⁶⁶.

3.1.1.2 Facteurs de vulnérabilité

Certains facteurs augmentent la vulnérabilité des femmes à l'agression à caractère sexuel. Toutefois, il ne faut surtout pas penser que si l'on ne possède aucune de ces caractéristiques cela constitue une garantie de sécurité, car il n'y en a pas : toutes les femmes sont vulnérables à l'agression sexuelle.

- Dans les relations de couple : environ 20 % des femmes qui ont subi de la violence conjugale ont dit avoir été victimes d'au moins une agression à caractère sexuel ⁶⁷.
- Les jeunes femmes et filles sont particulièrement à risque :
 - En 2009, la police de Toronto a rapporté que 66 % de toutes les victimes d'agressions à caractère sexuel de sexe féminin avaient moins de 24 ans, dont 11 % avaient moins de 11 ans ⁶⁸
 - En 2011, 8 200 crimes violents contre les fillettes de moins de 12 ans ont été rapportés à la police, dont 47 % étaient des crimes de nature sexuelle ⁶⁹ ; (...) Plus de la moitié (56 %) des crimes violents perpétrés envers les filles ont été commis par un membre de leur famille, et les

64 Brennan et Taylor-Butts, 2008, p.16.

65 Vaillancourt, cité dans Baker, 2012, p. 12.

66 Sinha, 2013, p.31.

67 Kong, Johnson, Beattie et Cardillo, 2003, p. 32.

68 Toronto Police Services, 2009, p.17.

69 Sinha, 2013, p.15.

auteurs présumés étaient de sexe masculin dans environ 8 affaires sur 10⁷⁰

- Selon les données de la police, il y a eu 27 000 crimes violents contre les filles de 12 à 17 ans en 2011 dont 29 % étaient des crimes de nature sexuelle⁷¹
- Les femmes âgées : dix-huit pour cent des femmes qui sont violées chaque année sont âgées de 60 ans et plus⁷².
- Les femmes ayant des limitations fonctionnelles sont trois fois plus souvent victimes d'agressions à caractère sexuel que les femmes sans handicap⁷³, et elles sont deux fois plus susceptibles de subir de la violence à caractère sexuel dans leurs relations que d'autres femmes violentées⁷⁴. La violence masculine peut être la cause de limitations fonctionnelles⁷⁵ (par exemple, à cause de blessures sérieuses à la tête, pendant la grossesse de la mère, etc.).
- Les femmes autochtones subissent trois fois plus de violence conjugale que les femmes non autochtones, et les formes de violence dont elles font l'objet, notamment des agressions à caractère sexuel, sont beaucoup plus graves et mettent leur vie en danger⁷⁶. Selon une étude ontarienne⁷⁷, 80 % des femmes autochtones vivent de la violence dans leurs relations, et parmi ces femmes, 57 % ont été agressées sexuellement.

Finalement, au Canada, on connaît mal l'incidence de la violence sexuelle vécue par les femmes immigrantes et réfugiées. Cependant plusieurs facteurs pourraient contribuer à augmenter leur vulnérabilité : méconnaissance des lois, discrimination, racisme, statut précaire d'immigration et autres. De plus, ces femmes doivent surmonter des obstacles importants pour trouver de l'aide.

70 Sinha, 2013, p. 16.

71 Sinha, 2013, p.16.

72 Charron, en collaboration avec Garceau et Ouimette, 2009, p.13.

73 Brownridge, 2009, cité dans Odette, 2012, p. 186.

74 Cohen, Forte, Du Mont, Hyman et Romans, 2005, cité dans Baker, et collab., p. 12.

75 Odette, 2012, p. 185.

76 Brzozowski, Taylor-Butts et Johnson, 2006, cité dans Baker, et collab., 2012, p. 12.

77 Ontario Native Women's Association, 1989, p.18-19.

3.1.1.3 Caractéristiques des agresseurs

Voici quelques données concernant les agresseurs :

- En 2011, parmi les crimes rapportés à la police, on indique que le plus souvent, les femmes connaissaient les agresseurs (45 % étaient une connaissance, 17 % un partenaire intime, et 13 % un membre de la famille (à part l'époux). Seul le quart des agressions ont été commises par un inconnu⁷⁸
- Dans les cas d'agression à caractère sexuel par le conjoint, une étude montre que 75,5 % des femmes ont témoigné que leur conjoint manifestait le désir de rapports sexuels après les avoir battues ou injuriées, et que les agressions s'étaient produites pendant plusieurs années⁷⁹

3.1.1.4 Coûts

Au Canada, les coûts liés à l'agression à caractère sexuel sont estimés à 1,9 milliard par année, c'est-à-dire à 334 \$ par personne. À titre comparatif, on estime que l'usage de drogues illicites coûte 262 \$ par personne, et les coûts reliés à l'usage du tabac sont de 541 \$ par personne. L'Ontario dépense chaque année 188 millions pour les programmes en matière de violence faite aux femmes, dont entre 30 et 35 millions spécifiquement en matière d'agressions à caractère sexuel, incluant les sommes versées par la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels⁸⁰.

En guise de conclusion à cette section portant sur les statistiques et l'agression à caractère sexuel, on constate qu'elle est répandue. C'est un problème grave et certains groupes de femmes sont plus à risque que d'autres. Les données montrent que les femmes dévoilent peu ce qu'elles ont vécu et dénoncent peu les agresseurs. L'agression à caractère sexuel a des répercussions et des coûts importants, tant au niveau social que financier.

78 Sinha, 2013, p.30.

79 Jean, 1994.

80 McInturff, 2013, p, 7 et 23.

3.1.2 Évolution des SEF en matière d'agression à caractère sexuel entre 2005 et 2013

Dans la section concernant l'évolution des SEF en matière de violence faite aux femmes, on a vu qu'il y a eu expansion des services en français en matière d'agression à caractère sexuel pendant la période 2005-2013. En effet, cinq des neuf CALACS **par et pour** les femmes francophones ont été mis sur pied depuis 2005, avec pour la plupart, le même financement que le centre anglophone de la même région. Ce sont : le Centre Passerelle pour femmes du Nord de l'Ontario, le Carrefour des femmes du Sud-ouest, le Centre Novas de Prescott-Russell, Colibri Centre des femmes du comté de Simcoe et Centr'Elles, le centre des femmes francophones du Nord-Ouest (qui existait déjà, mais dont le financement était précaire). Par ailleurs, Oasis Centre des femmes a aussi pu ouvrir un bureau à Brampton, et le Centre Victoria pour femmes a étendu ses services en matière d'agression à caractère sexuel dans l'Algoma. Finalement, la Ligne Fem'aide a consolidé son financement et établi des ententes avec tous les CALACS francophones de la province afin de fournir des services en dehors des heures habituelles de bureau. L'accès à des services directs pour les femmes d'expression française s'en est trouvé grandement amélioré.

Il y a cependant des régions où on ne trouve pas encore de SEF en matière d'agression à caractère sexuel, dont certaines qui sont des régions désignées, comme Kingston (désignée depuis 2009). En 2009, Brunet, Sherwood et Garceau ont produit une étude faisant état de besoins pressants de SEF en matière de violence faite aux femmes, hélas, il n'y a toujours pas de service en français en matière de violence sexuelle à Kingston.

Au début des années 2000, AOcVF et ses organismes membres avaient établi une bonne collaboration avec la Division des services aux victimes et personnes vulnérables (DSVPV) du ministère du Procureur général, grâce en grande partie au *Plan stratégique pour le développement des services en français dans le domaine de la justice*⁸¹, plan qui visait précisément à améliorer l'accès aux SEF dans tous les secteurs liés à la justice en Ontario. Ce plan a assurément contribué à l'essor des SEF qu'a connu le secteur entre 2005 et 2008.

81 Ce plan a été élaboré par le Bureau de la coordonnatrice des SEF du secteur justice, en partenariat avec la communauté : AOcVF, l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario, l'Association francophone des municipalités de l'Ontario, la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne et la Fédération des aînés et retraités de l'Ontario. Pour mieux comprendre les conditions favorables au développement des SEF dans le domaine de la justice, voir Cardinal et Sauvé, 2010.

Cependant, il semble que l'engagement de la DSVPV ait vacillé à l'égard de l'offre des SEF à l'intention des femmes victimes et survivantes de violence. L'inaction à la suite du dépôt du rapport sur la situation de Kingston en est un bon exemple. AOcVF n'a pas pu obtenir, malgré des demandes répétées, une politique de développement des SEF qui confirme les principes du **par et pour** les femmes francophones et de la parité du financement aux consœurs anglophones, ni aucun nouvel engagement à l'égard du développement des SEF dans les CALACS de la part de la DSVPV.

L'absence d'une politique de développement des SEF s'est fait particulièrement sentir au moment où le gouvernement a annoncé la mise en œuvre du programme des agentes de soutien dans le contexte de la Cour de la famille, alors que les demandes concertées du réseau des SEF ont été presque entièrement rejetées. À nouveau, un réseau de services a été mis sur pied qui prévoyait l'offre de services bilingues, ce qui s'est avéré être un échec en peu de temps. Après de nombreuses revendications, il y a eu un certain redressement, mais on est loin des huit postes revendiqués au départ par AOcVF.

Toutefois, ce n'est pas qu'au niveau des SEF que l'engagement de la DSVPV pourrait avoir changé. Moteur du développement des services à l'intention des femmes victimes et survivantes de violence à caractère sexuel depuis le début des CALACS (anglophones et francophones), il y a eu, à notre avis, trop peu de développement et d'investissement permanent au cours des dernières années, et ce, malgré le plan *Changer les attitudes, changer les vies*. Certes, la DSVPV a dû, avec raison, répondre aux revendications des hommes victimes de violence à caractère sexuel en matière de services. Elle a aussi consacré une bonne partie de ses ressources aux services d'aide aux témoins et victimes, services qui ne répondent pas qu'aux besoins des femmes, mais de toutes les victimes et témoins. La DSVPV aurait-elle renoncé à soutenir le développement de nouveaux services spécifiquement à l'intention des femmes ? Elle a tenté, comme stratégie d'économie probablement, de convaincre les centres d'aide contre les agressions à caractère sexuel d'offrir des services aux hommes, ce que les CALACS francophones de l'Ontario ont unanimement refusé de faire, parce que cela compromettrait, selon elles, la sécurité des femmes.

Le risque pour les services en matière d'agression à caractère sexuel, c'est de voir les nouvelles ressources être toutes consacrées à des services qui ont une approche « neutre selon le genre », approche qui ne tient pas compte de la spécificité de la victimisation des femmes en matière de violence sexuelle, du fait que la violence à caractère sexuel s'exerce surtout à l'égard des femmes et des

filles par des hommes, ce qui témoigne de l'inégalité de pouvoir entre les deux genres. Pour être efficaces pour les femmes, les services ne peuvent ignorer cette inégalité, d'où l'importance d'inclure la domination dans la définition de la violence faite aux femmes.

Nous croyons qu'il faudrait obtenir que la DSVPV confirme le rôle qu'elle entend jouer en matière de services spécifiques aux besoins des femmes, dont les femmes francophones. En effet,

Alors que la violence à caractère sexuel ne semble aucunement diminuer à l'égard des femmes, qu'en est-il de son engagement face à des services qui ont une analyse sexo-spécifique de la violence sexuelle qui s'exerce à l'égard des femmes ?

Qu'en est-il des politiques de développement des services en français en matière de violence à caractère sexuel à l'intention des femmes ?

Qu'entend-elle faire au cours des prochaines années pour améliorer l'accès aux services pour les femmes victimes et survivantes de violence à caractère sexuel ? A-t-elle un plan de développement des services directs, incluant la prévention ?

3.1.3 Barrières à l'élimination de la violence à caractère sexuel

Il existe de nombreuses barrières à l'élimination de la violence à caractère sexuel. Dans cette section, nous abordons quelques-unes de ces barrières et les principaux enjeux qui ont été au centre des préoccupations d'AOCVF et de ses organismes membres au cours de la période allant de 2005 à 2013.

L'obstacle principal à la lutte contre toutes les formes d'agression à caractère sexuel qui traverse la plupart des autres enjeux, c'est **la persistance des mythes** s'y rapportant. Les mythes ont « la couenne dure » et encore aujourd'hui, ils continuent d'influencer la perception des agressions à caractère sexuel qu'ont les victimes, les agresseurs, l'entourage et le système juridique.

3.1.3.1 Mythes et impacts des mythes

On croit encore :

- Que les femmes provoquent l'agression à caractère sexuel par leurs attitudes et leurs comportements (comme la manière dont elles sont habillées)
- Que les femmes mentent, qu'elles acceptent d'avoir des rapports sexuels et qu'elles se plaignent par la suite d'avoir été agressées
- Que si elles flirtent (comportement interprété par qui ?), c'est qu'elles sont consentantes à avoir des relations sexuelles
- Que si elles ont déjà dit oui – donc qu'elles ne sont plus « chastes » - c'est qu'elles consentent encore et avec n'importe qui
- Qu'une femme qui ne se défend pas ou qui n'a pas de blessures, c'est qu'elle était d'accord. Si par contre elle a tenté de se défendre, elle n'en a pas assez fait : si elle a dit « non » mais qu'il a persisté, elle aurait dû partir ou crier plus fort, comme si les stratégies de résistance étaient faciles à mettre en œuvre dans ces situations. En bout de compte, elle n'en fait jamais assez et elle est donc responsable de ce qui lui est arrivé
- Et que de toute façon, une agression à caractère sexuel, ce n'est pas si grave : la violence vécue est minimisée, elle n'a pas à en faire un drame...

L'adhésion aux mythes est élevée :

Les conclusions des diverses études indiquent qu'entre 25 % et 35 % des participants, tant des hommes que des femmes, adhèrent à la majorité des mythes courants au sujet du viol⁸².

Les personnes qui présentent des attitudes stéréotypées par rapport aux hommes et aux femmes (ainsi qu'envers les groupes marginalisés) adhèrent le plus souvent à ces mythes :

D'autres chercheurs ont constaté que les personnes ayant un score élevé pour ce qui est des mesures d'oppression fondées sur le sexe (préjugés sexuels et sexisme hostile) et de la domination à l'intérieur d'un groupe (croyance selon laquelle les hiérarchies

82 Edwards, et collab., 2011 cité dans Baker, et collab., 2012, notre traduction.

sociales ont leur raison d'être) étaient plus susceptibles d'adhérer aux mythes du viol et d'avoir une attitude négative à l'égard des victimes de viol⁸³.

Les mythes auraient un impact sur les agresseurs, avant et pendant l'agression :

Dans une autre étude, les hommes qui faisaient implicitement un lien entre, d'une part, le sexe et, d'autre part, les agressions et la domination et qui associaient explicitement le sexe au pouvoir étaient plus susceptibles d'accepter les mythes du viol et étaient portés à se livrer à de la violence à caractère sexuel⁸⁴.

On ne saura jamais le nombre réel, car bien des femmes ne le dénonceront (ou ne le rapporteront) jamais, et d'autres, trop jeunes peut-être, ne savent pas que les gestes imposés sont des agressions à caractère sexuel.

On estime que seulement 15 200 sont rapportées à la police, mais que dès le départ, environ 2 000 cas sont jugés « non fondés » à cause du manque de « crédibilité » de la plaignante (si elle a une limitation fonctionnelle ou si elle est prostituée, par exemple) ou s'il n'y a pas suffisamment de preuves ou d'information selon le premier ou la première intervenante du système judiciaire. Officiellement, ce sont donc 13 200 cas environ qui font l'objet d'une enquête plus approfondie de la part de la police chaque année. La presque totalité des agressions sont classées de type 1⁸⁵, malgré la présence d'une arme dans 386 cas, et de blessures dans 17 %, ce qui devrait justifier un niveau plus élevé d'accusations. C'est donc dire que dès le départ, il y a minimisation des gestes subis. Dans 5 544 des 13 200 cas, des accusations sont portées, 2 824 se rendent au procès, et environ 1 500 accusés sont trouvés coupables ou plaident coupables. En bout de ligne, un homme qui agresse sexuellement une femme au Canada est rarement trouvé coupable. Autant dire qu'il y a impunité.

Dans ce processus, les mythes jouent en faveur de l'accusé. En effet, comme les membres du jury ou le ou la juge sont souvent déjà influencés par les mythes,

83 Hockett, et collab., 2009. cité dans Baker, et collab., 2012, notre traduction.

84 Chapleau et Oswald, 2010, cité dans Baker, et collab., 2012 ; AOcVF, 2013.

85 Dans le *Code criminel* du Canada, les agressions sexuelles sont classées en trois catégories selon leur degré de gravité ou l'ampleur des blessures corporelles subies par la femme : une agression sexuelle de niveau 1 cause des blessures corporelles mineures ou ne cause aucune blessure à la victime ; une agression sexuelle de niveau 2 comporte l'utilisation d'une arme ou de menaces, ou cause des lésions corporelles ; une agression sexuelle de niveau 3 (agression sexuelle grave) a pour résultat de blesser, mutiler, défigurer la victime ou mettre sa vie en danger.

l'avocat ou l'avocate de l'accusé va nourrir ces fausses croyances de diverses manières :

- En laissant supposer qu'il y a eu « flirt »
- Que la victime avait donné son consentement
- Qu'elle avait en quelque sorte provoqué l'agression par son comportement ou son habillement
- En utilisant un langage qui minimise ou laisse présumer que le rapport sexuel était avec consentement, comme « vous avez fait l'amour », plutôt qu'« il vous a violé »

Par ailleurs, les agresseurs ne semblent pas éprouver de remords – comment pourraient-ils en ressentir, alors que de nombreuses personnes sont impliquées dans le processus : les policiers ou policières, les avocats ou avocates, les juges, confirment par leurs attitudes ou propos leur adhésion aux mêmes fausses croyances qu'eux ?

Dans ce processus, les femmes se sentent alors souvent blâmées et non crues, elles se font dire que ce qu'elles ont vécu n'est pas si grave, elles se font accuser de mentir ou d'avoir provoqué. L'entourage aura aussi tendance à les condamner d'une manière ou d'une autre, c'est la revictimisation. Par conséquent, on ne peut pas s'étonner de voir qu'un si grand nombre de femmes ne dénoncent pas à la police l'agression subie.

Devrions-nous revoir les lois sur les agressions à caractère sexuel afin de mettre en place une **présomption de crédibilité** pour la victime et interdire les interrogatoires sur le consentement ? Demande-t-on à un homme à qui on a volé la voiture s'il avait consenti à ce qu'elle soit volée ? Si c'est une rutilante BMW, lui dit-on qu'il a provoqué le vol ? Et s'il avait laissé les portes débarrées ou les clés sur le contact, est-ce qu'on considère qu'il n'y a pas eu vol... que le voleur n'avait qu'à se servir ?

Contre les mythes concernant les agressions à caractère sexuel est l'objectif de la campagne de sensibilisation *Traçons-les-limites*, s'inscrivant dans la continuité du travail fait dans les CALACS depuis la fin des années 1970. Après plus de 40 ans, les mythes empreignent encore les mentalités et dominent encore le

discours populaire et ce qui émane des enquêtes et procès. Serait-ce une incompréhension de ce qu'est le consentement, que peu d'éducation est faite sur ce qu'est une relation saine ou une relation sexuelle égalitaire, alors qu'il existe une foule d'informations malsaines au sujet de la sexualité ?

Dans les années 1970, les femmes ont dénoncé les différentes formes de violences sexuelles. Elles ont questionné l'impunité dont bénéficient les violeurs, portant atteinte à ce privilège masculin, relint du « droit de cuissage »⁸⁶ ancestral... Mais, c'est là un privilège que plusieurs veulent conserver et qui consiste essentiellement à se donner le droit de disposer des femmes et de les traiter comme des sous-humaines dont la volonté et l'intégrité ne méritent pas le respect.

Si on parlait déjà du ressac ou du *backlash* au début des années 1990, celui-ci a pris de plus en plus d'ampleur et s'exerce de manière plus organisée. Voyons, dans la section suivante quelques-unes des façons dont le ressac se manifeste, à travers les enjeux qui ont été au cœur des préoccupations des intervenantes entre 2005 et 2013.

3.1.3.2 Prostitution

Suite à un long processus de réflexion, soutenu par la recherche menée par Shelagh Day⁸⁷, AOcVF et ses organismes membres ont adopté une position selon laquelle la prostitution est une forme de violence faite aux femmes. Elle est pratiquée la plupart du temps sous la contrainte, dans des conditions de pauvreté et de violence contre des femmes qui, pour la plupart, ont été victimes de violence sexuelle dans l'enfance⁸⁸. Par la prostitution, elles sont soumises à la volonté de clients ou des proxénètes qui souvent leur font subir des violences physiques, verbales et sexuelles⁸⁹.

Le marché que concluent les femmes prostituées, c'est qu'elles auront une relation sexuelle non désirée avec des hommes

86 En fait, il s'agirait davantage d'une coutume que d'un droit consigné dans la loi, coutume selon laquelle le seigneur aurait eu droit de violer une nouvelle mariée avant que son sujet ne puisse lui-même consommer le mariage.

87 Day, 2008.

88 Farley, et collab., 2005, indiquent que 82 % des interviewées ont subi une agression sexuelle dans leur enfance, en moyenne par quatre personnes différentes (cité dans MacKinnon, 2014, note infrapaginale no 2, p. 29).

89 Silbert a conclu que les femmes prostituées étaient la classe des femmes la plus violée de toute l'histoire (cité dans MacKinnon, 2014, note infrapaginale 2, p 34).

qu'elles ne connaissent pas et qu'elles feront semblant d'y prendre plaisir en échange d'argent⁹⁰.

Toujours selon Day, la prostitution est contraire aux droits acquis des femmes. Sa décriminalisation totale ou sa légalisation nuirait aux droits à l'égalité des femmes, car elle cautionnerait l'exploitation sexuelle de femmes et de jeunes filles⁹¹ – la moyenne d'âge d'entrée dans la prostitution est de 14 ans – par des proxénètes et des clients prostitueurs. Elle va aussi à l'encontre des acquis en matière de droits, par exemple en droit du travail, où les femmes (entre autres) ont obtenu le droit de ne pas subir de discrimination basée sur l'âge ou l'apparence physique. Toute loi ou politique adéquate pour promouvoir les droits humains des prostituées doit, selon AOcVF et ses organismes membres, prôner une approche où les activités des femmes prostituées seraient décriminalisées, mais pas celles des prostitueurs, c'est-à-dire les clients ou les proxénètes.

En 1994, la décision de la Cour de l'Ontario ayant déterminé que la danse contact (*lap dancing*) ne constituait pas une activité obscène a eu pour conséquence de permettre la pratique grande ouverte des attouchements sexuels et la création de *champagne rooms* où se déroulent des activités de prostitution. La tolérance sociale et légale a augmenté : en plus des *champagnes rooms*, les salons de massages érotiques et les agences d'escortes se sont multipliés au vu et au su de tous. Une étude d'AOcVF⁹², réalisée en 2013, a dénombré en quelques jours de recherche plus de 200 lieux d'exploitation sexuelle dans trois localités de l'Ontario. Cette étude laisse soupçonner qu'il en existe des milliers d'autres à travers la province, lieux dans lesquels sont exploitées des milliers de femmes. Si nous avons pu les trouver en si peu de temps – comme d'ailleurs peuvent le faire les clients de prostituées, les « johns » – nous sommes convaincues que cela indique un haut niveau de tolérance sociale envers l'exploitation des femmes et des filles, et qui sait, un soutien tacite envers le « privilège masculin ».

Si la tolérance face à la prostitution a atteint un tel sommet, c'est aussi que ceux et celles qui voudraient que soit légalisée la prostitution ont brouillé le débat sur les enjeux. Selon ces personnes, la prostitution serait le « choix » des femmes, elle serait un « travail comme les autres ». Elles font valoir la prostitution comme un droit de pratiquer librement sa sexualité, sexualité dont les « modalités » ont été apprises en consommant de la pornographie, par une socialisation qui

90 Day, 2008, p. 6.

91 Selon MacKinnon : « Loin de rendre la vie des prostituées plus sûre, la décriminalisation totale de la prostitution peut même la rendre plus dangereuse » (2014, p. 78).

92 Montpetit, et collab., 2013.

perpétue les inégalités ou en ayant été victimes d'exploitation. Il ne faut pas se leurrer : il y a beaucoup d'argent à faire en exploitant sexuellement les femmes et les filles, que ce soit dans la prostitution ou la pornographie. C'est une industrie qui veille à ses intérêts et qui usera de mille stratagèmes pour pouvoir continuer de faire des profits. D'ailleurs, Allan Young, l'avocat des requérantes dans la cause Bedford, Lebovich et Scott, témoigne dans la vidéo *Buying Sex*, qu'il a cherché des femmes en mesure de bien pouvoir représenter la cause, lorsqu'il a voulu aller devant les tribunaux pour contester la validité constitutionnelle des lois canadiennes encadrant la prostitution⁹³. Quels intérêts cherchait-il vraiment à représenter ?

Parmi ses stratégies d'affaires, l'industrie de l'exploitation sexuelle a aussi recours à la traite des personnes pour alimenter le marché, satisfaire la demande et faire des profits. Voici le cadre établi par l'Organisation des Nations Unies pour définir la traite des personnes:

L'expression " traite des personnes " désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre à des fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes. (Article 3 a du Protocole relatif à la traite des personnes)⁹⁴.

Environ 600 femmes et enfants entrent chaque année au Canada dans le cadre de la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle⁹⁵. La traite intérieure, soit de Canadiennes et Canadiens qui ne proviennent pas de l'immigration, est un problème souvent oublié dans les études et les statistiques sur la traite des personnes, en particulier la traite reliée au commerce du sexe⁹⁶.

Parmi les femmes les plus vulnérables à la traite intérieure et internationale, on retrouve les femmes autochtones. Fermer les yeux sur l'exploitation sexuelle des

93 Il en témoigne dans *Buying Sex*, MacInnes et Nason, 2013.

94 Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2014, sp.

95 Oxman-Martinez, Lacroix et Hanley, 2005, p. 2. Voir aussi MacKinnon, 2014, p. 25.

96 Barnett, 2008, p. 5.

femmes et des filles, couplée au racisme, fait que l'on tolère la disparition des 582 femmes autochtones au Canada, dont plusieurs avaient été recrutées dans le système prostitutionnel. Les autorités refusent d'entendre les revendications des groupes de femmes autochtones qui réclament une enquête publique sur les disparitions et sur les conditions sociales qui permettent leur exploitation. En mars 2013, le gouvernement fédéral a de nouveau refusé de tenir cette enquête.

Ce que les intervenantes des CALACS soulignent, c'est qu'elles voient de plus en plus de femmes qui sont dans la prostitution avoir recours à leurs services. Il importe donc que l'on puisse prendre en considération leurs besoins particuliers afin de pouvoir les soutenir dans leurs démarches et que l'on puisse leur offrir des alternatives viables.

3.1.3.3 Pornographie

L'autre volet extrêmement profitable de l'industrie du sexe, c'est la pornographie. Si dans les années 1990, lors du dernier grand débat sur la pornographie au Canada⁹⁷, on parlait de pornographie *soft* ou *hard core*, on ne parle plus autant aujourd'hui de ces types de pornographie. On parle maintenant de pornographie *gonzo*. Par exemple, un jeune garçon voulant voir des seins sur Internet, sera amené en quelques minutes à regarder de la pornographie hyper violente à l'égard des femmes, où on enseigne à ce garçon que les femmes aiment le sexe brutal et dégradant⁹⁸. On y voit des femmes contraintes à de la maltraitance sexuelle, mais qui doivent en même temps montrer leur enthousiasme pour les gestes subis. Internet a rendu la pornographie accessible à tous et toutes, dans tous les lieux et milieux. C'est souvent par ce biais que se fait l'éducation sexuelle de bien des jeunes : les garçons y apprennent à être des brutes, et les filles, à se soumettre gentiment aux exigences du partenaire. Devons-nous rappeler que Bernardo, Pickton et Williams étaient de grands adeptes de pornographie⁹⁹ ?

97 Le débat a porté essentiellement sur la liberté d'expression. Il a divisé les féministes entre celles qui défendaient le droit des gais et lesbiennes d'avoir accès à la pornographie au même titre que les personnes hétérosexuelles (les publications jugées « obscènes » par les agents de la douane étaient le plus souvent des publications gaies alors que les autres revues ou livres ayant un contenu hétérosexuel semblaient traversaient la frontière sans problème), et celles qui auraient voulu que la pornographie soit interdite puisque dommageable à cause de la violence envers les femmes qui y est montrée. Ces dernières ont perdu au bénéfice des pornographes.

98 CBC a fait une excellente émission sur la consommation de pornographie (en anglais)

Generation Porn : <http://www.cbc.ca/ideas/episodes/2013/10/21/generation-porn-1/>

99 Paul Bernardo, Robert Pickton et Russell Williams ont tous tué plus d'une femme après leur avoir fait subir des sévices sexuels. Ils sont tous les trois incarcérés à vie.

En plus de la pornographie, certains jeux vidéo contribuent à promouvoir la violence sexuelle à l'égard des femmes. Par exemple, dans une des versions de *Grand Theft Auto*, on incite les joueurs à tuer des femmes prostituées afin qu'ils puissent récupérer leur argent et dans un autre jeu, on montre le viol d'une mère et de ses deux filles, dont la plus jeune semble avoir 12 ans. Puisque ce sont des jeux, ils ont pour effet de banaliser la violence envers les femmes et les filles.

La pratique de ces jeux incite-t-elle à la violence ? A-t-elle un impact sur la capacité d'éprouver de la compassion pour les victimes ? Il y a aussi une longue liste d'incidents liés à la violence des jeux vidéo, dont certaines des tueries dans les écoles aux États-Unis. On retrouve bon nombre d'études portant sur les jeux vidéo et l'incitation à la violence, mais avec des résultats contradictoires : il faudrait pouvoir disposer de moyens pour examiner les méthodologies de ces études. Il faudrait aussi pouvoir examiner les impacts à long terme de ces jeux sur les rapports hommes-femmes. Hélas, en l'absence de soutien pour la recherche et de volonté politique de l'État de travailler à l'atteinte des droits à l'égalité des femmes, il est difficile pour les groupes de femmes de pouvoir faire seuls ce travail.

3.1.3.4 Hypersexualisation des fillettes et des filles

En septembre 2013, les médias montrent de jeunes universitaires qui, lors d'activités d'initiation sur un campus canadien, scandent des slogans faisant la promotion du viol des filles n'ayant pas l'âge de consentement¹⁰⁰. Ce ne serait pas un incident isolé. Faut-il se surprendre ?

Dans les médias comme sur Internet, les publicités pour tous genres de produits montrent des mannequins qui sont de plus en plus jeunes, et ces publicités utilisent des images qui, il y a vingt ans, relevaient de la pornographie. S'il y avait déjà eu une prise de conscience dans les années 1980 au sujet de l'objectification du corps des femmes à des fins commerciales de toutes sortes, aujourd'hui nous assistons à un retour en force de telles images avilissantes, au point où on ne les voit même plus. L'hypersexualisation est en quelque sorte normalisée, au grand bénéfice de l'industrie de l'exploitation sexuelle.

100 Mann, 2013. Voir le site suivant : http://www.thestar.com/news/canada/2013/09/04/halifax_university_under_fire_for_sexist_chant_at_frosh_event.html

L'hypersexualisation est un phénomène social selon lequel des fillettes ou des adolescentes sont amenées à adopter des attitudes et des comportements sexuels jugés trop précoces¹⁰¹. Elle se caractérise par :

un usage excessif de stratégies axées sur le corps dans le but de séduire et apparaît comme un modèle de sexualité réducteur, diffusé par les industries à travers les médias, qui s'inspire des stéréotypes véhiculés par la pornographie : homme dominateur, femme-objet séductrice et soumise¹⁰².

Elle est ainsi profondément sexiste et remet en cause les acquis en matière d'égalité. Elle a aussi des conséquences dévastatrices sur le bien-être des filles et fillettes.

L'hypersexualisation des fillettes et des filles, c'est leur enseigner à prendre des raccourcis vers l'âge adulte. C'est aussi leur préparation à une sexualité soumise afin qu'elles répondent aux fantasmes masculins, tels que déterminés par l'industrie de l'exploitation sexuelle. La culture populaire y est pour beaucoup : les émissions sur les défilés de mode de fillettes maquillées, habillées en poupées séductrices sont sur tous nos écrans. Les fillettes sont déjà convaincues qu'elles doivent être « à la mode » et que la seule mode à suivre, c'est celle de la séduction qui est présentée comme une forme de pouvoir que peuvent exercer les filles (ce qui peut être très attirant). On ne leur dit pas cependant que ce pouvoir est illusoire et éphémère, assujetti à des conditions souvent pénibles d'exploitation et de soumission au désir de l'autre.

Comment ne pas se décourager devant une surenchère de la sexualité qui envahit tous les aspects de notre quotidien et de l'espace public ? De quels moyens disposons-nous pour contrer la résistance de ceux qui s'opposent à l'égalité des femmes ? Par ailleurs, quelle analyse peut-on faire d'un phénomène comme le *Friends with benefits* pratiqué par les jeunes, ou encore, du *hookup sex*, où il y a échange sexuel sans aucune forme d'attachement (ce qu'on nomme aussi le Plan Q) ? On trouve sur les sites en ligne de nombreuses possibilités pour faire des rencontres, dont *casual dating, no commitment*, qui est un euphémisme pour le « sexe sans engagement ». S'agit-il de nouvelles façons de vivre sa sexualité en toute liberté ? Sommes-nous là en présence d'une forme de « sexe de consommation » ?

101 Niang, 2012.

102 Niang, 2012.

La sexualité fait partie de l'expérience humaine. Les mythes qui ont cours sur la féminité et la masculinité ont une large part à jouer dans les attitudes relatives à la sexualité. Toutefois, nous devons nous rappeler que la sexualité ne se pratique pas en dehors du contexte social dans lequel nous vivons et qui est marqué par les inégalités entre les hommes et les femmes. Établir des relations saines, égalitaires, n'est pas impossible mais c'est un chemin parsemé d'embûches pour bien des femmes, comme en témoigne le taux élevé d'agressions à caractère sexuel. Comment favoriser une plus grande égalité entre les hommes et les femmes au niveau sexuel ? Si on veut parler de sexualité positive, d'une sexualité sans contrainte, il ne faudrait pas que les fillettes soient socialisées dans des attitudes de soumission et de séduction. Il faudrait qu'il n'y ait plus de contraintes comme celles des violences sexuelles à l'égard des femmes et que celles-ci aient le plein bénéfice de leurs droits sociaux et économiques.

3.1.3.5 Agressions facilitées par l'alcool ou les drogues et viols de gangs

On estime qu'environ la moitié des victimes d'agression à caractère sexuel avaient consommé de l'alcool au moment de l'agression. En état d'ébriété, les femmes deviennent des proies faciles pour les agresseurs sexuels¹⁰³. Par ailleurs, si l'alcool était depuis longtemps la drogue de choix pour agresser les femmes, depuis plusieurs années, on a vu apparaître et circuler abondamment dans les bars, sur les campus et dans les écoles secondaires, les drogues du viol : GHB, Rohypnol ou Kétamine¹⁰⁴. L'agresseur peut les mettre dans la boisson de la victime à son insu, et environ 30 minutes plus tard, celle-ci semble être très intoxiquée à l'alcool. Ces drogues peuvent provoquer l'inconscience et les victimes ne gardent aucun souvenir de ce qui s'est passé. Ces drogues sont

103 Masexualité.ca, 2012.

104 Le Rohypnol®, couramment appelé pilule de l'oubli. Ses effets durent environ huit heures et la victime aura l'impression d'être très ivre et très fatiguée. Cette drogue peut également rendre la mémoire de la victime floue des heures après son ingestion. Lorsqu'il est absorbé en combinaison avec de l'alcool, le Rohypnol® peut causer le décès. GHB ou acide gamma-hydroxybutyrique (également appelé « G » ou Ecstasy liquide). Il est très dangereux ; il peut causer l'évanouissement, des crises d'épilepsie et même le décès. Les surdoses sont très courantes, surtout lorsque le GHB est combiné à de l'alcool. Le GHB peut rendre floue la mémoire de la victime pendant plusieurs heures. La Kétamine (également appelée « K » ou « Special K ») présente des propriétés anesthésiques puissantes, ce qui veut dire qu'elle atténuera la douleur, engourdira les membres de la victime ou causera l'évanouissement. Elle peut également causer un état de transe, au cours duquel la victime n'a aucune idée de ce qui se passe autour d'elle. Contrairement aux effets du GHB ou du Rohypnol®, on ne pourra se méprendre sur ceux de la kétamine ; la victime ne donnera pas seulement l'impression d'être ivre, mais aussi qu'elle a été droguée. Elle peut causer des hallucinations, un profond état hypnotique et des expériences de dissociation entre le corps et l'esprit (Masexualité.ca, 2012).

aussi indétectables après deux ou trois jours. Ainsi, pour contraindre une femme à des activités sexuelles, certains utilisent des moyens de contrôle qui de toute évidence, privent les femmes de la capacité de consentement.

Un autre moyen, c'est le viol collectif, en gang, où plus d'un agresseur se livrent à des agressions à caractère sexuel sur une femme. Les intervenantes des CALACS disent qu'elles ont aussi commencé à voir des femmes ou filles qui n'étaient pas l'unique victime au moment de tels incidents, un phénomène qu'elles n'avaient pas souvent vu auparavant. S'ajoute à ces agressions la diffusion d'images de ces agressions, tout particulièrement via Internet. Tout se joue comme s'il s'agissait d'un exploit qui témoignerait de la masculinité des agresseurs.

La force ou l'utilisation de drogues témoigne du besoin de contrôle et de la domination que les agresseurs veulent exercer sur les femmes. Il y a lieu d'examiner la masculinité, de la même manière que nous avons examiné la féminité. Pour être un homme, nul besoin d'être une brute comme l'enseigne la pornographie ou une certaine culture populaire. Si nous avons pu remettre en question le fait qu'être une femme ne veut pas dire être une *Barbie*, il faut tout autant questionner la masculinité qui est devenue un étai pour les garçons et les hommes. Pour paraphraser Simone de Beauvoir : on ne naît pas homme, on le devient...

3.1.3.6 Viols lors de conflits armés

Ce n'est pas un phénomène nouveau, depuis les temps ancestraux jusqu'à l'ère moderne, les femmes font l'objet de violences sexuelles lorsque les armées passent : elles font partie du butin, de la terre à mettre à feu et à sang. On les viole dans un but génocidaire, d'épuration ethnique, ou simplement parce qu'elles sont femmes. Elles sont soumises à la haine autant parce qu'elles sont du camp ennemi que du fait qu'elles sont femmes.

En l'an 2000, par l'adoption de la résolution 1325, l'ONU reconnaissait le viol comme arme de guerre et le :

Statut de Rome de la Cour pénale internationale, en vigueur depuis juillet 2002, comprend le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, la stérilisation forcée ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable

parmi les crimes contre l'humanité quand ils sont commis de manière généralisée et systématique¹⁰⁵.

En 2008, les pays ont dû renforcer leurs obligations de prendre des mesures telles que la prévention des agressions à caractère sexuel envers les femmes, la formation des policiers pour enquêter sur ces agressions et l'offre d'aide aux victimes. Toutefois, cela n'a pas encore changé grand-chose sur le terrain : les poursuites et les condamnations sont rarissimes, les pays font peu pour les victimes, et les armées continuent de violer et martyriser les femmes. Au Congo, depuis vingt ans, on estime à plus d'un demi-million de femmes et de filles¹⁰⁶ – dont des bébés – qui ont été violées, torturées ou tuées par les soldats. On viole collectivement, en public, pour démolir et pour terroriser.

Chaque année, parmi les femmes qui immigrent au Canada en provenance des pays de la francophonie internationale, nombreuses sont celles qui ont vécu ces agressions. Les CALACS et MH ont travaillé au cours des dix dernières années à assurer que les services soient en mesure de bien les accueillir et de leur offrir un soutien adéquat. Le Canada pourrait toutefois faire davantage à leur égard : faciliter l'entrée au pays d'un plus grand nombre de ces femmes en tant que réfugiées et faire en sorte, à titre de priorité, que les survivantes aient accès aux services médicaux, psychosociaux, juridiques, de prise en charge du VIH et autres services multisectoriels, et apporter une aide durable aux femmes victimes de violence sexuelle d'après conflit¹⁰⁷.

3.1.3.7 Harcèlement sexuel en milieu de travail

En 2005, AOcVF participait à une recherche du *London Sexual Assault Centre*¹⁰⁸ qui a mené à la réalisation de la vidéo *Changer les choses : Repenser le problème du harcèlement sexuel en milieu de travail*. Dans le guide d'animation qui l'accompagne, on définit ainsi le harcèlement sexuel :

Le harcèlement sexuel s'inscrit dans un continuum qui va des blagues sexistes à l'agression à caractère sexuel. Une série de comportements qui vont en s'aggravant¹⁰⁹.

105 Organisation des Nations unies, 2013a, s.p.

106 Cojean, 2013.

107 Organisation des Nations unies, 2013b, p. 33

108 Carr, et collab., 2004.

109 AOcVF, 2005, p.17 (propos tenus par Marie-Luce Garceau).

Une espèce de traitement sexualisant, que ce soit les farces ou des petits attouchements, la façon de présenter une personne, des commentaires inappropriés. Et ça va évidemment jusqu'à une agression sexuelle dans le sens du *Code criminel*, un attouchement à caractère sexuel : toucher les seins, les fesses¹¹⁰.

Le harcèlement sexuel se manifeste dans tous les milieux et les lieux les plus fertiles sont les milieux de travail traditionnellement masculins, comme la police, l'armée, les services d'incendie, les usines, les cols bleus, etc., où la résistance à l'égalité des femmes est encore forte. Dans les articles parus au cours des dernières années au sujet des multiples agressions vécues par les policières de la Gendarmerie Royale du Canada par exemple, on constate que bien du travail reste à faire afin que les femmes puissent intégrer ces milieux de travail. Peut-être que certains considèrent toujours ces milieux de travail comme étant une « chasse gardée » masculine ? S'agit-il de l'attitude, comme on l'a vu dans le passé face aux minorités de tous genres, de ne pas vouloir céder des emplois payants à ceux et celles qu'on croit inférieurs, et qui, par conséquent, ne mériteraient pas ces emplois ? Le harcèlement sexuel, comme mécanisme pour empêcher les femmes d'occuper ces emplois ou tout emploi dans la sphère publique, est un moyen efficace pour les « remettre à leur place » et les priver d'autonomie financière.

En 2010, la *Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST)* de l'Ontario a été modifiée par le projet de loi 168 pour ajouter des exigences en matière de violence et de harcèlement au travail, qui sont entrées en vigueur le 15 juin de la même année¹¹¹. Ces modifications renforcent la protection des travailleuses et travailleurs contre la violence au travail et luttent contre le harcèlement au travail. Elles visent, entre autres, à mettre en place des mesures et des procédés permettant de signaler des incidents de violence ou de harcèlement dans le milieu de travail. Toutefois, la dénonciation d'un collègue n'est pas sans présenter de risques pour les femmes.

3.1.3.8 Cyberintimidation, sexting, Internet

La cyberintimidation, le sexting et de nombreux sites Internet ont été identifiés comme une grande source de préoccupation par les organismes en matière de violence faite aux femmes. Alors qu'à ses débuts, on voyait Internet comme un

110 AOcVF, 2005, p.17 (propos tenus par Maître Nathalie Desrosiers).

111 Pour plus d'information, voir le ministère du Travail, gouvernement de l'Ontario, 2010. En ligne : http://www.labour.gov.on.ca/french/hs/pdf/fs_workplaceviolence.pdf

lieu d'*empowerment* pour les femmes, qu'elles pourraient y obtenir toutes les informations dont elles ont besoin, qu'elles pourraient exprimer leurs idées et les publier en passant outre les lieux traditionnels qui les excluait lorsqu'elles voulaient prendre la parole, voilà que ce lieu « magique » s'avère être un autre endroit où la sécurité des femmes pourrait être menacée. Par exemple :

- Des photos de femmes y sont affichées sans autorisation¹¹², et celles-ci sont soumises au chantage
- Des photos ou des vidéos sont publiées lorsqu'elles sont agressées, contribuant à une humiliation déjà très grande
- La pornographie envahit les lieux privés et personnels, agressant les femmes lorsqu'elles font de la recherche sur Internet et ont le malheur d'entrer un mot qui pourrait être à connotation sexuelle
- Elles sont sujettes à du harcèlement sexuel et de l'intimidation sexiste via Internet, les réseaux sociaux ou par textage
- Celles qui tiennent un blogue parlant de féminisme sont soumises à des attaques
- Elles peuvent être suivies dans leurs déplacements par la géolocalisation (GPS)

Sur Google, selon un article paru dans *Le Devoir*, il s'agit d'entrer les mots « les femmes devraient... » pour avoir droit immédiatement à une série de réponses qui reflètent des attitudes rétrogrades à l'égard des femmes :

« Les femmes sont folles », « ne devraient pas porter de pantalon », « doivent prier à voix basse » et « faire le ménage ». Ce n'est pas moi qui le dis : c'est Google Canada en français. Aussi teintée, la version anglaise du moteur de recherche estime que la moitié féminine de l'humanité devrait « ne pas avoir de droits » et « rester à la maison ». Entre autres.

Ce polaroïd du discours ambiant sur le Web sert de tremplin à la campagne de l'ONU Femmes, lancée cette semaine pour dénoncer la misogynie rampante en quatre images simples et

112 Un projet de loi déposé en novembre 2013 propose d'interdire la diffusion de photos intimes sans consentement. On sait déjà comment le non-consentement est difficile à prouver lors d'agressions sexuelles, comment réussira-t-on à le démontrer quand on parle de diffusion de photos?

percutantes, rapidement devenues virales. Quatre visages de femmes, la bouche bâillonnée par la célèbre fenêtre du moteur de recherche de Google... Elles sont réduites au silence par des phrases comme « les femmes devraient être des esclaves », mots proposés automatiquement par l'outil d'autocomplétion de Google, à l'utilisateur qui amorce sa recherche par « Les femmes devraient... ». Nul besoin d'inventer le pire, les phrases reprises par la campagne de l'ONU sont les résultats réels, en date du 9 mars 2013, des recherches faites sur le Web avec le fameux outil de recherche¹¹³.

Internet fait aussi place à de nombreux sites haineux à l'égard des femmes, où les mythes sont perpétués, contribuant à faire de cette autre sphère publique un endroit où les femmes – individuellement et collectivement – sont exposées ou soumises à la violence.

3.1.3.9 Poursuites intentées par des agresseurs

À l'automne 2013, un juge condamne deux sœurs de Ancaster (Ontario) à payer 125 000 \$ à leur oncle, en guise de compensation parce qu'elles auraient porté atteinte à sa réputation¹¹⁴. Il les aurait agressées sexuellement lorsqu'elles avaient quatre et six ans. Elles avaient d'abord tenté d'obtenir de lui des excuses, mais il a nié les avoir agressées. Elles ont donc envoyé des courriels à la famille et aux amies et amis afin de prévenir d'autres agressions envers des enfants, et il les a poursuivies pour diffamation. Le juge lui a donné gain de cause, refusant de croire que les sœurs aient été agressées par l'oncle. Une telle décision suscite une grande inquiétude chez les femmes : est-ce une tactique qui sera de plus en plus courante et qui découragera les femmes de parler de ce qu'elles ont subi ?

Les intervenantes des CALACS rapportent que les femmes qui dénoncent sont parfois menacées de poursuites au civil pour atteinte à la réputation de l'agresseur, ou encore au criminel pour « méfait », sous prétexte qu'elles auraient menti. Pourtant, par la dénonciation, les survivantes veulent empêcher qu'un agresseur ne s'en prenne à des enfants de la famille ou de l'entourage. Pour ces survivantes, dévoiler leur propre agression est une façon de faire de la prévention, mais les risques, déjà grands, prennent une tout autre dimension. Il s'agit bien entendu d'un dossier à suivre. Mais rappelons que ce ne sont pas

113 Daoust-Boisvert, 2013.

114 Carter, 2013.

toutes les survivantes qui dévoilent ce qu'elles ont vécu. Cela demeure un choix personnel et la prévention n'est pas la responsabilité des survivantes

3.1.3.10 Attaques masculinistes

Le mouvement masculiniste est diversifié et il doit être compris comme un continuum allant du plus modéré au plus radical. C'est de l'aile plus radicale du mouvement dont il s'agit ici. Ces antiféministes sont organisés, participent aux débats politiques, et font pression sur les institutions publiques et sur l'État. Toutefois, par leurs discours et leurs positions, ils ciblent les organisations de femmes et les féministes en particulier.

Ces masculinistes utilisent divers arguments pour banaliser ou carrément nier la violence faite aux femmes¹¹⁵, et ajoutons-nous, dénigrer les femmes. Selon la vision du monde de la tendance radicale du mouvement masculiniste :

les violences faites aux femmes seraient équivalentes aux violences (psychologiques) perpétrées par les femmes sur les hommes (théorie de la symétrie de la violence) ; le système judiciaire serait corrompu et à la solde des femmes en procédure de divorce ; [...] l'État et les politiques publiques seraient biaisés en faveur des femmes et oublieraient les hommes et leurs problèmes ; le plus haut taux de suicide chez les hommes s'expliquerait par le manque de modèles masculins forts, etc.¹¹⁶

Au cours de la dernière décennie, les intervenantes en matière de violence faite aux femmes et les victimes ont subi des attaques masculinistes qui ont cherché à les intimider. Certains les ont accusées de mentir sur les données liées à l'agression à caractère sexuel, ils ont déformé leurs propos et ainsi contribué à la désinformation en matière d'agression à caractère sexuel. Par exemple, selon un certain animateur québécois, les CALACS n'utiliseraient les données – qu'il considère fausses – que pour obtenir du financement et pour culpabiliser les hommes. Des masculinistes en déduisent ainsi que les hommes se suicident à cause de femmes, mais ils ne se soucient guère de l'inverse¹¹⁷.

En réponse aux efforts de sensibilisation en vue de défaire les mythes liés aux agressions à caractère sexuel, une campagne canadienne *Don't be that guy* a été reprise par certains masculinistes qui ont tordu les messages de la campagne en utilisant le slogan *Don't be that girl*. Ce faisant, ils affirment que les

115 Brossard, 2008.

116 Rousseau, 2008, p. 593.

117 Dupuis-Déri, 2008, p. 147.

filles qui regrettent avoir couché avec un gars, les accuseront le lendemain d'agression à caractère sexuel...

En Ontario français, si nous sommes relativement épargnées de telles infamies – du moins à ce jour – il n'en demeure pas moins que la résistance masculiniste s'organise. Par exemple, certains masculinistes dénoncent les actions féministes en qualifiant ses porte-paroles de « féminazies » et ils chahutent les féministes lors de comités parlementaires comme cela s'est produit lors des audiences sur la garde légale des enfants. Ce sont là des stratégies pour faire taire les femmes, invalider leurs discours, les intimider, et au bout du compte, nuire à l'atteinte des droits à l'égalité des femmes.

3.1.3.11 Financement des CALACS

Le financement des CALACS demeure précaire. Chaque année, une nouvelle demande de financement doit être faite. À part les redressements au financement de base des CALACS francophones en 2005, la seule augmentation accordée en dix ans a été de 5 % en 2011, pour une durée limitée de quatre ans – une augmentation qui est venue aussi avec ses propres exigences administratives. Comment assurer les programmes, les services, et des augmentations de salaire (même modestes) au personnel dans ces conditions ?

On attend des intervenantes des CALACS qu'elles cumulent de nombreuses connaissances, compétences et habiletés dans les domaines de l'agression à caractère sexuel comme dans toutes ses ramifications et sur ses enjeux, une capacité de bilinguisme, de la flexibilité, etc. Comment alors attirer des intervenantes vers ces services alors qu'il y a une grande disparité de financement entre ceux-ci et, par exemple les services financés par le ministère de la Santé ou encore les services rattachés à la cour comme les Programmes et services pour les victimes d'actes criminels ?

Pour sa part, le CALACS francophone d'Ottawa a pris position concernant la pauvreté des femmes en général, mais aussi de ses travailleuses. Les employées travaillent maintenant quatre jours par semaine, ce qui a permis d'accorder une augmentation salariale aux employées en lien avec l'objectif du centre d'atteindre l'équité salariale, et le Centre offre tout de même des services cinq jours par semaine.

Afin de maintenir l'offre de services aux femmes victimes et survivantes de violence, les CALACS doivent disposer des ressources humaines nécessaires

pour accomplir leur mandat ainsi que des moyens financiers pour offrir à ces employées des conditions de travail qui soient compétitives.

3.1.3.12 Trop peu d'action au niveau du gouvernement fédéral

Tant en regard de ses obligations liées à la *Charte canadienne des droits et libertés*, que celles liées à ses obligations internationales comme la *Déclaration des droits de l'homme* en 1948, la *Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (1982) et la *Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes* (1993), le Canada semble peu enclin à respecter ses obligations d'agir. Parmi ces obligations, le gouvernement du Canada devrait s'assurer que les femmes aient de véritables recours lorsqu'elles sont victimes de violence : l'échec des tribunaux en matière de poursuites lors d'agressions à caractère sexuel est éloquent à cet égard. Il devrait aussi y avoir un plan national de prévention de la violence faite aux femmes, ayant pour but le plein exercice des droits à l'égalité et à la sécurité des femmes.

Sur le plan international, après avoir été un meneur dans le dossier de la violence faite aux femmes, le Canada s'oppose maintenant à des recommandations du Conseil des droits de la personne de l'ONU en matière de violence sexuelle, lorsque ces recommandations portent sur la santé sexuelle et les droits reproductifs. Il s'y oppose pour des raisons idéologiques, c'est-à-dire qu'il veut interdire l'accès à la pilule du lendemain et à des avortements légaux¹¹⁸ et sécuritaires pour les femmes victimes de violence sexuelle.

Lorsque le gouvernement fédéral actuel propose des mesures en matière de violence sexuelle, il s'agit le plus souvent de mesures de prévention à l'endroit des mineures et des mineurs (par exemple, en septembre 2013, il proposait de fichier les délinquants sexuels lorsqu'ils sortent du pays afin de prévenir le tourisme sexuel exercé par des pédophiles¹¹⁹), ce qui est fort désirable il est vrai, mais les droits des femmes sont le plus souvent ignorés. Le gouvernement fédéral semble faire trop peu de cas de l'exploitation sexuelle des femmes adultes, comme en témoignent les refus persistants d'enquêter sur la disparition

118 Le gouvernement de Stephen Harper a permis le dépôt d'au moins sept projets de lois privés de la part de députés conservateurs cherchant à remettre en question le droit à l'avortement au Canada.

119 Très souvent, l'insertion d'une mesure de prévention à l'endroit des enfants dans un projet de loi, semble vouloir servir à détourner l'attention d'autres éléments du projet de loi qui seraient moins désirables : ainsi, lorsque les critiques se font entendre, le gouvernement peut alors répondre que la personne qui critique le projet de loi est « pour l'exploitation des enfants » ou autres charabia de ce genre...

des femmes autochtones et l'inaction à mettre en application les dispositions sur la tenue de maisons de débauche au cours des années. Il y a bien eu un député conservateur qui a suggéré que le mot viol soit réintroduit dans la loi canadienne, son objectif étant d'imposer des peines plus sévères aux violeurs. C'est un objectif qui, à première vue peut sembler noble, mais qui donne très peu de résultats, étant donné le faible taux de condamnation.

En janvier 2014, le Président américain Barack Obama présentait son plan d'action en matière de viol et d'agression à caractère sexuel. Dans ce plan, il mentionne que son gouvernement doit redoubler d'efforts afin de contrer ces phénomènes. Dans ce plan d'action, on discute entre autres des impacts du viol et de l'agression à caractère sexuel au niveau de la santé physique et mentale des survivantes, on identifie les populations les plus à risque, on porte un regard particulier sur les agressions à caractère sexuel sur les campus, sur les coûts associés à cette violence pour les survivantes et la société, sur la réponse du système de justice criminelle, etc. Par ce plan, l'administration américaine a non seulement renouvelé pour une troisième fois *The Violence Against Women Act* mais, de plus, le Président avait déjà ordonné en 2012, aux organismes fédéraux de développer des politiques de lutte contre la violence familiale, l'agression sexuelle et le harcèlement criminel dans le gouvernement fédéral et dans les lieux de travail et il propose de nombreuses initiatives afin de les contrer¹²⁰. Ce rapport pourrait-il être une source d'inspiration pour le gouvernement canadien ?

Bref, la question demeure et nous pensons que les CALACS comme d'ailleurs les groupes de défense des droits des femmes souhaitent un engagement ferme de la part du gouvernement fédéral, inscrit dans une loi, afin de soutenir davantage la lutte pour l'éradication des agressions à caractère sexuel, comme en font foi les besoins exprimés par les femmes et les intervenantes.

3.1.4 Besoins exprimés

Les intervenantes ont eu l'occasion d'exprimer les besoins des femmes et les leurs. Voici les besoins qui ont été documentés.

- Régler le problème de la pauvreté et celui du logement des femmes¹²¹, ces problèmes sont une priorité.

120 White House Council on Women and Girls, 2014.

121 La pauvreté des femmes et le manque de logement conduisent trop souvent à la prostitution qui n'est plus un phénomène « rare » car de plus en plus, des femmes de différents âges y sont contraintes.

- Faire davantage pour éliminer les mythes en matière de violence à caractère sexuel : réforme juridique, sensibilisation du grand public, formation du personnel à tous les niveaux du système juridique, de la santé, etc.
- Offrir des services en français selon une approche féministe aux jeunes femmes francophones, victimes de violence et âgées de moins de 16 ans. Présentement, la réponse offerte à ces filles est perçue comme étant souvent plus « punitive » que soutenante, car, comme mesure de protection, elles sont parfois retirées de leur milieu familial et contraintes à aller en foyer d'accueil où elles sont – comme les femmes adultes – parfois blâmées pour la violence qu'elles ont subie.
- Améliorer le soutien aux femmes immigrantes et réfugiées, en provenance de pays où il y a des conflits armés, non seulement en matière de soutien face aux agressions à caractère sexuel qu'elles ont vécues et aux traumatismes subis, mais en ce qui a trait à leurs besoins de base : logement, santé, travail, etc., et intervenir également au niveau structurel (c'est-à-dire les lois d'immigration, l'accès aux soins de santé, etc.). De plus, même si la question du mariage forcé comme forme de violence n'a pas été soulevée par les intervenantes, nous pouvons l'ajouter parce que les femmes qui les subissent ont aussi besoin de soutien.
- Travailler à contrer la pornographie, demander qu'il y ait une forme de réglementation pour limiter son accès via Internet¹²², et travailler à empêcher la production de pornographie juvénile « maison ». Éduquer les jeunes en particulier sur les méfaits de la consommation de la pornographie, parler de sexualité positive dans les écoles, et de relations saines.
- Exiger un engagement accru de la DSVPV envers les services aux femmes et une attention particulière aux besoins de la communauté francophone.
- Empêcher la décriminalisation totale ou la légalisation de la prostitution.

Par ailleurs, de la part des usagères, plusieurs préoccupations et besoins rejoignent ceux des intervenantes. Elles ajoutent ceci :

122 Par exemple, puisque chercher à censurer la pornographie est si difficile, on pourrait exiger que pour avoir accès à de la pornographie à la télévision ou en ligne, il serait obligatoire de « s'inscrire », limitant ainsi l'accès total ou accidentel au matériel pornographique.

- Plus de SEF en matière de violence à caractère sexuel, et que ceux-ci soient mieux connus des autres services, dont les médecins et les services d'accueil pour les réfugiées, par exemple.
- Que la sévérité de l'agression et de son impact soit reconnue et traitée en conséquence, que ce soit au niveau de soins de santé physique suite à une agression, ou de services pour en guérir mentalement et émotionnellement.
- Du soutien à la cour, avoir un avocat ou une avocate assignée aux besoins de la victime. Obtenir des services d'interprétation plus justes et obtenir plus de considération pour les victimes dans le processus judiciaire, et lors de la sortie de l'agresseur s'il a été condamné.
- Une meilleure formation des services de police, des avocates et avocats, juges, ainsi que du personnel dans le système de santé, etc.
- Un soutien approprié à l'égard des victimes d'agression à caractère sexuel, comme cela se fait dans les CALACS, et des services gratuits.
- Faire plus d'éducation publique, il faut que les attitudes changent.
- Aider les femmes traumatisées, au niveau de l'aide sociale, de l'intégration en emploi, etc., et leur offrir davantage de soutien.
- Faciliter le processus d'immigration pour les survivantes de violence lors de conflits armés.

En guise de conclusion à cette section portant sur l'agression à caractère sexuel, nous pouvons dire qu'au cours des années, nous avons développé de solides analyses sur les multiples manifestations des violences sexuelles. Nous avons aussi développé des outils et peaufiné nos approches afin d'aider les femmes aux prises avec l'agression à caractère sexuel.

Il existe des textes de lois en matière de violence sexuelle et des mécanismes pour appliquer ces lois, mais nous nous posons toujours la question : servent-ils adéquatement les femmes ?

Dans les dix dernières années, la capacité de passer à l'action des groupes de femmes a été mise à rude épreuve, suite aux attaques incessantes de la résistance masculine, par manque de financement ou parce que l'État fédéral en particulier semble se défilier à ses obligations et choisir le mode de l'évitement,

malgré la place importante qu'il doit prendre dans l'éradication des violences sexuelles.

Mais au-delà des difficultés, les femmes et les organismes qui servent les femmes agressées sexuellement font toujours preuve d'imagination, de créativité et de ténacité. En effet, après avoir mis en place des services directs, fait de l'éducation publique et de la sensibilisation dans de nombreux milieux (p. ex., scolaires, services de santé, système juridique, etc.), les femmes, les intervenantes et les organismes offrant des SEF persistent. Elles ont fait de nombreuses tentatives afin de faire changer les attitudes, pour briser les mythes qui persistent : *Traçons-les-limites*, *Hollaback*, la marche des hommes *Marcher un mille en talons hauts*, la campagne de sensibilisation *Ça commence avec toi. Ça reste avec lui* de COPA, la mise sur pied de services comme la Maison de Marthe¹²³ en sont quelques exemples.

Les CALACS francophones s'impliquent au niveau local, régional et provincial afin de participer aux activités qui visent l'éradication de la violence à caractère sexuel. Les femmes se sont aussi organisées récemment en créant la Coalition des femmes pour l'abolition de la prostitution¹²⁴, mais celle-ci est sans financement et risque d'être éphémère. Il y a eu des initiatives qui ont choqué certaines des féministes les plus anciennes dans le mouvement, comme la *Slut Walk* : était-ce la seule façon d'attirer l'attention sur la cause qui détruit tant de femmes, alors que pendant plusieurs années ces féministes se sont opposées aux deux seuls rôles qui semblaient être reconnus aux femmes, ceux de la vierge et de la pute ? Il n'y a pas de « bonnes » et de « mauvaises » femmes, il y a des femmes.

Collectivement, nous le savons, et les recherches le démontrent, ce sont les groupes de femmes, la mobilisation des féministes, qui font avancer les dossiers concernant l'égalité des femmes – bien plus que d'avoir une meilleure représentation des femmes parmi les parlementaires ou la richesse d'un pays¹²⁵.

123 Une maison mise sur pied par des bénévoles à Québec, financée entièrement par des dons, qui aide les femmes à sortir du système prostitutionnel.

124 Née au printemps 2010 dans la foulée de la cause Bedford contre Canada, la Coalition des femmes pour l'abolition de la prostitution est une coalition pancanadienne, féministe et abolitionniste, composée de sept organisations revendiquant l'égalité hommes-femmes : AOcVF, la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle, la Canadian Association of Sexual Assault Centres, les Sociétés Elizabeth Fry, le Regroupement québécois des CALACS, l'Association nationale des femmes autochtones, Vancouver Rape Relief. La Coalition propose une troisième voie juridique basée sur le modèle développé par la Suède, où seuls les prostitueurs sont criminalisés.

125 Htun et Weldon, 2012.

Jane Doe¹²⁶ avait donné le coup d'envoi à une série de correctifs lorsqu'elle avait obtenu gain de cause devant les tribunaux en 1998. La cour a alors reconnu que les policiers avaient été influencés par les mythes et les stéréotypes au sujet des femmes, et qu'ils avaient manqué à leurs obligations en regard de la *Charte canadienne*, en particulier des droits à l'égalité et à la sécurité des femmes. Pourtant, les mythes persistent toujours. Pourrions-nous utiliser les tribunaux afin d'exiger que les causes d'agressions à caractère sexuel soient traitées autrement, et dans le respect des victimes ? Que les mythes soient dénoncés à toutes les étapes des procédures et que des mesures soient mises en place pour corriger le tir lorsque l'une ou l'autre des parties s'égare ? Pouvons-nous nous inspirer du projet *Due Diligence*¹²⁷, une recherche provenant des États-Unis qui examine le rôle de l'État dans les causes de violence faite aux femmes ?

En terminant, on doit probablement parler du rôle de l'État : les groupes communautaires de femmes ont mis quarante ans pour aboutir à des résultats et des changements sociaux très importants. Toutefois, à l'heure actuelle, ils font face à un mur de résistance et à des opposants qui disposent souvent de fonds considérables pour défendre leurs intérêts financiers et leur point de vue comme dans les cas de la prostitution et la pornographie, qui nourrit les mythes fortement ancrés et qui contribue à maintenir un *statu quo* impossible pour les femmes. L'État au niveau provincial a choisi d'agir : il doit maintenir son engagement envers la lutte contre les agressions à caractère sexuel et soutenir davantage les groupes de femmes qui, au quotidien, soutiennent les femmes et les filles, font le travail de prévention et de sensibilisation. Pour sa part, le gouvernement fédéral ne peut pas continuer à se désengager de la lutte pour l'éradication des agressions à caractère sexuel envers les femmes.

On ne peut pas terminer ce portrait d'ensemble sans évoquer le phénomène de la violence conjugale qui, à l'instar des agressions à caractère sexuel, dénigre le droit aux femmes à une égalité pleine et entière.

126 Jane Doe a été violée en 1986 par un homme qui s'était introduit dans son appartement par le balcon. Il s'agissait du cinquième viol perpétré de cette façon dans ce quartier de Toronto. Elle a poursuivi la police pour n'avoir pas informé les femmes de la présence dans le voisinage de cet agresseur afin qu'elles puissent prendre des mesures pour se protéger, ce que la police a tenté de justifier par le désir de ne pas créer la panique ou l'hystérie chez les femmes.

127 Voir le site : www.duediligenceproject.org

Le projet de recherche vise à développer une analyse de la prévention de la violence faite aux femmes à partir des concepts juridiques de la « diligence raisonnable », donc des obligations de l'État face à la violence que les femmes subissent.

3.2 La violence conjugale

Depuis des années, les statistiques policières et les enquêtes sur la victimisation sont les principales sources d'information sur la violence conjugale¹²⁸. Toutefois, comme il s'agit de victimisations auto déclarée par les femmes, on s'entend que ces données ne peuvent pas fournir d'estimations valides de la prévalence de la violence conjugale, puisqu'un bon nombre de femmes qui en sont les victimes ne la déclarent pas aux instances policières¹²⁹.

3.2.1 Statistiques sur la violence conjugale

3.2.1.1 Ampleur

En 2011, huit victimes sur dix de violence par un partenaire intime étaient de sexe féminin, la police a déclaré qu'environ 78 000 actes de violence ont été commis à l'endroit des femmes aux mains d'un partenaire intime actuel ou ancien¹³⁰.

En 2013 :

- la violence entre partenaires intimes, dont les victimes étaient quatre fois plus souvent des femmes, était caractérisée par des voies de fait et le recours à la force physique plutôt qu'aux armes. Environ la moitié (51 %) des femmes victimes de violence aux mains de leur partenaire intime ont subi des blessures, sous une forme ou une autre¹³¹.

128 Violence domestique, violence conjugale exercée par le partenaire intime, violence conjugale exercée par le conjoint, violence exercée par le copain, le « *chum* », par un ex-partenaire sont autant de termes utilisés pour décrire les actes de violence exercée contre les femmes, qui ont des implications spécifiques. Toutefois, dans le langage usuel des organismes qui luttent contre la violence faite aux femmes francophones de l'Ontario, on utilise fréquemment le terme générique de « violence conjugale ». C'est ce terme que nous utiliserons le plus souvent en présentant les données statistiques ci-après et qui offrent un portrait de ce problème social qui porte atteinte aux droits des femmes et des filles.

129 Dans ce rapport on peut lire que : « Statistique Canada recueille des renseignements sur la violence conjugale en utilisant deux sources de données différentes, mais complémentaires : les statistiques policières (Déclaration uniforme de criminalité –DUC) et les enquêtes sur la victimisation. Bien que les statistiques déclarées par la police aident à comprendre la nature et l'étendue de la violence conjugale portée à l'attention de celle-ci, les enquêtes sur la victimisation auto-déclarée démontrent que moins du quart des victimes de violence conjugale (22 % en 2009) en informent la police. » (Cotter et Burczykca, 2011, p. 8).

130 Sinha, 2013, p. 21.

131 Sinha, 2013, p. 8.

- selon les données sur la victimisation, moins du tiers (30 %) des femmes victimes de violence conjugale ont indiqué que l'incident avait été porté à l'attention de la police¹³².

Depuis quelques années, certains éléments rapportés par Statistique Canada pourraient laisser croire que la violence exercée par les hommes et par les femmes serait symétrique, laissant planer l'idée que le taux de violence commis par les femmes serait similaire à celui de leurs partenaires. Cependant,

les données sur la violence conjugale auto déclarée révèlent que les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'être victimes des formes de violence conjugale les plus graves. En 2009, les femmes victimes de violence conjugale étaient plus de trois fois plus susceptibles que les hommes d'avoir été agressées sexuellement, battues, étranglées ou menacées à l'aide d'une arme à feu ou d'un couteau, soit 34 % par rapport à 10 %. Elles étaient aussi proportionnellement beaucoup plus nombreuses que les hommes à faire l'objet de violence conjugale chronique, 53 % des femmes victimes ayant déclaré avoir été violentées à de multiples reprises par rapport à 35 % des hommes victimes¹³³.

Ainsi, les femmes sont plus susceptibles d'être blessées, de recevoir des soins médicaux, d'être hospitalisées ou de s'absenter d'un travail rémunéré ou non, à cause de la violence. Elles sont aussi plus susceptibles que les hommes d'être tuées par leur partenaire intime et « 41 % des femmes qui ont tué leur conjoint ont agi pour se défendre contre un partenaire masculin violent »¹³⁴.

Par ailleurs, les femmes vivent des formes de violence très différentes de celles des hommes, elles dénoncent beaucoup plus d'actes de violence que les hommes et, finalement, les actes de violence qu'elles subissent sont plus diversifiés et ils s'exercent à des niveaux de gravité beaucoup plus élevés. De plus, « ces actes de violence ne peuvent être analysés qu'en prenant compte du contexte où les femmes ne bénéficient pas également de structures sociales, économiques et juridiques »¹³⁵.

132 Sinha, 2013, p. 10.

133 Sinha, 2013, p. 27.

134 Sinha, 2013, p. 27.

135 ICREF, 2013, p.5.

3.2.1.2 Groupes vulnérables

En 1999, Statistique Canada indiquait que certains groupes de femmes étaient plus susceptibles d'être victimes de violence conjugale : les jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans, les conjointes de fait, les personnes dont le conjoint a un problème de consommation d'alcool, les femmes autochtones, les femmes des minorités visibles ou linguistiques, les femmes qui vivent une séparation¹³⁶. C'est toujours le cas en 2013. Voyons quelques données au sujet de certains de ces groupes vulnérables :

- **Femmes enceintes** : plus de 1 femme victime de violence conjugale sur 10 était enceinte au moment de l'agression. En plus d'infliger des sévices physiques immédiats, la violence entre partenaires intimes envers une femme enceinte peut avoir des conséquences néfastes sur le bon déroulement et l'issue de la grossesse. Selon les données de l'ESG de 2009, environ 63 300 femmes ont déclaré avoir été violentées par un conjoint au cours des cinq années précédentes alors qu'elles étaient enceintes, ce qui représente 11 % de toutes les femmes victimes de violence conjugale¹³⁷.
- **Jeunes femmes** : en 2011, on indique que les personnes de 25 à 34 ans étaient trois fois plus nombreuses que les personnes de 45 ans et plus à mentionner avoir été agressées physiquement ou sexuellement par leur conjoint¹³⁸. Selon une étude de 2008, près de 60 % de la violence dans les fréquentations survient lorsque la femme a mis fin à la relation¹³⁹.
- **Femmes autochtones** : les femmes autochtones courent un risque plus élevé d'être victimes de violence que le reste de la population féminine¹⁴⁰. Elles subissent souvent des formes de violence plus graves que leurs homologues non autochtones. Pour la violence conjugale auto déclarée [...]. Près de 6 femmes autochtones sur 10 (59 %) victimes de violence conjugale ont signalé des blessures, tandis qu'environ 4 à 10 femmes victimes non autochtones ont été blessées (41%). Finalement, entre 2001 et 2011, 8 % des femmes assassinées de 15 ans ou plus étaient autochtones¹⁴¹. En 2010, on comptait 582 cas connus de femmes autochtones disparues ou assassinées au Canada¹⁴².

136 Statistique Canada, 2002.

137 Sinha, 2013, p. 29.

138 Statistique Canada, 2011, p. 5.

139 Fondation canadienne des femmes, 2013, p 4.

140 Sinha, 2013, p. 20

141 Sinha, 2013, p. 20.

142 Fondation canadienne des femmes, 2013, p 1.

- **Femmes vivant avec une limitation fonctionnelle** : en Ontario, on estime à 935 000 le nombre de femmes handicapées. De ce nombre, 545 000 femmes handicapées ont confirmé avoir été victimes de violence ; 97 % à 99 % des agresseurs sont connus et ont la confiance de la victime handicapée. Une femme sur dix avec une limitation subit des violences physiques ou sexuelles de la part de son mari, de son ex-mari ou de son concubin¹⁴³.
- **Femmes âgées** : en 2010, le taux de violence conjugale chez les femmes âgées était plus du double du taux chez les hommes âgés (22 par rapport à 10 pour 100 000 habitants). Les femmes âgées étaient également légèrement plus susceptibles que les hommes âgés d'être victimisées par leurs enfants en 2010 (27 par rapport à 24 pour 100 000)¹⁴⁴.
- **Enfants témoins de violence** : en 2006, on indique que chaque année, au Canada, environ 360 000 enfants sont témoins d'actes de violence conjugale à la maison¹⁴⁵. En 2009, plus de la moitié (52 %) des victimes de violence conjugale ayant des enfants ont indiqué que ces derniers avaient vu ou entendu les agressions perpétrées contre elles au cours des cinq années précédentes¹⁴⁶. En 2009, parmi les 55 000 enfants et jeunes victimes de voies de fait ou d'agression à caractère sexuel, environ 15 000 l'ont été aux mains d'un membre de leur famille, et 54 %, par un ami ou une connaissance¹⁴⁷.

3.2.1.3 Féminicides et homicides

Entre 2001 et 2011, la police rapporte que dans environ 6 cas sur 10 d'homicide conjugal, il y avait un historique de violence familiale¹⁴⁸. Au Canada, le taux de féminicide aux mains d'un partenaire intime a augmenté de 19 % entre 2010-2011¹⁴⁹.

En 2009, on indique que 67 femmes ont été tuées par leur conjoint ou petit ami, ou leur ex-conjoint ou ex-petit ami¹⁵⁰.

143 Handicaps.ca., 2013, s.p.

144 Sinha, 2012, p 7.

145 Fondation canadienne des femmes, 2013, p 5.

146 Sinha, 2012. p 72.

147 Statistique Canada, 2011, p. 22.

148 Sinha, 2013, p. 24.

149 Sinha, 2012, p. 21.

150 Fondation canadienne des femmes, 2013, p. 1.

En 2010, on indiquait qu'au cours des 30 dernières années au Canada, le taux d'homicides sur une conjointe est demeuré de trois à quatre fois plus élevé que le taux observé chez les hommes¹⁵¹. En 2010, environ 25 % de toutes les femmes qui sont tuées par leur conjoint le sont après la séparation du couple¹⁵².

3.2.1.4 Données sur les maisons d'hébergement

En 2009-2010, près de 31 000 admissions de femmes et d'enfants ont été enregistrées dans les 171 maisons d'hébergement et refuges en Ontario qui offraient des services aux femmes violentées¹⁵³. Le 15 avril 2010, jour où chaque année, on procède à la saisie de données sur la fréquentation de ces services (appelé jour de l'instantané), on y a dénombré 3 459 personnes, dont 1 870 (54 %) étaient des femmes et 1 589 (46 %) étaient des enfants à charge. Ceci représente une augmentation de 280 résidents par rapport au jour de l'instantané précédent¹⁵⁴.

Le manque de place est la raison la plus courante pour laquelle des femmes se voient refuser l'hébergement. Au total, 107 femmes se sont vu refuser l'hébergement dans un refuge pour femmes violentées en Ontario le 15 avril 2010 (jour de l'instantané), le plus souvent parce que le refuge était complet¹⁵⁵. La plupart des femmes cherchent refuge en raison de la violence ou d'un problème de logement.

Peu de femmes hébergées dans les refuges signalent la violence à la police. En 2010, les répondantes ont déclaré que, pour la plupart des femmes violentées (6 sur 10) résidant dans les refuges le 15 avril 2010, les incidents à l'origine de leur admission n'avaient pas été signalés à la police. Toujours selon les répondantes, 27 % des situations ayant amené les femmes aux refuges ont donné lieu au dépôt d'accusations officielles, tandis que 26 % ont mené à l'imposition d'une ordonnance d'interdiction ou d'une mesure semblable à l'endroit de l'agresseur¹⁵⁶.

151 Fondation canadienne des femmes, 2013, p. 4.

152 Fondation canadienne des femmes, 2013, p. 4.

153 Cotter et Burczycka, 2011, p. 19.

154 Cotter et Burczycka, 2011, p. 20.

155 Cotter et Burczycka, 2011, p. 20.

156 Cotter et Burczycka, 2011, p. 15.

3.2.1.5 Coûts

En 2006, on estime que les coûts économiques associés à la violence envers les femmes au Canada pour les soins médicaux, la justice pénale, les services sociaux ainsi que les pertes en salaires et en productivité sont de l'ordre de 4,2 milliards de dollars par année¹⁵⁷.

3.2.2 Évolution des SEF en matière de violence conjugale entre 2005 et 2013

Les années 2005-2013 ont vu progresser l'accès aux SEF en matière de violence conjugale de la façon suivante :

En 2004 : le *Plan d'action ontarien pour mettre fin à la violence familiale* est lancé en décembre. On a vu plus tôt qu'il contenait une section spécifique dans laquelle le gouvernement provincial s'engageait à améliorer l'accès aux SEF. Également, une première augmentation du financement d'opération des services en matière de violence conjugale est annoncée. Quoique modeste (3 %) c'est la première augmentation depuis près de dix ans.

La Ligne Fem'aide voit améliorer sa capacité de réponse à la ligne à travers la province en embauchant des intervenantes 24/7.

Des fonds sont accordés pour la coordination des services au niveau régional. À l'exception de l'Est de la province, où les fonds sont accordés spécifiquement des regroupements dirigés par les femmes francophones, ailleurs en province, tout se fait en anglais. Cela demande beaucoup de ressources de la part des SEF afin de s'assurer que tout se fasse dans les deux langues.

En 2006 : une deuxième maison d'hébergement francophone sous l'égide de Maison d'amitié ouvre ses portes à Ottawa.

En 2006 : huit postes francophones en appui transitoire et soutien au logement ont été créés, s'ajoutant aux quelques postes francophones déjà existants. Dans le comté de Renfrew, il s'agit du premier poste francophone en VFF, et il en est de même à Kingston. Les autres postes ont été ajoutés aux services existants à Ottawa (Maison d'amitié), à Hawkesbury (Maison Interlude), à Toronto (ce qui a permis à Oasis Centre des femmes d'ouvrir un bureau à Brampton), dans l'Algoma et ce grâce au Centre Victoria pour femmes de Sudbury, dans le comté de Simcoe, ce qui mènera à l'ouverture

157 Fondation canadienne des femmes, 2013, p. 2.

de Colibri - Centre des femmes francophones, et à Windsor où un poste se greffera plus tard au Réseau-femmes du sud-ouest de l'Ontario.

2009 : AOcVF dépose une première ébauche pour la mise en œuvre de services juridiques en ligne et interactifs pour les femmes francophones.

2010 : une maison d'hébergement par et pour les femmes francophones a été mise sur pied à Timmins, la Villa RenouvEllement, sous l'égide du Centre Passerelle pour femmes.

En 2011 : un programme d'agentes de soutien dans le contexte du Tribunal de la famille (communément appelé la Cour) a été créé mais très peu de postes sont alloués aux services en français, malgré un plan concerté et prometteur soumis par AOcVF. La DSVPV (MPG) a misé sur la création de services bilingues, stratégie qui très vite s'avère ne pas bien répondre aux besoins des femmes d'expression française. En 2013, il accordera des fonds à AOcVF pour démarrer des services d'informations juridiques en ligne et interactifs.

En 2013 : une maison d'hébergement par et pour les femmes francophones ouvre ses portes à Toronto, La Maison.

Malgré ces progrès, l'accès aux services demeure problématique pour bien des femmes francophones. Dans certaines régions désignées, il n'y a pas de services en français en matière de violence conjugale, et dans d'autres, ils sont minimaux. Les femmes d'expression française en Ontario ont pourtant droit à toute la gamme des services dont disposent les femmes de la majorité.

3.2.3 Barrières à l'élimination de la violence conjugale, les enjeux au centre des préoccupations entre 2005 et 2013

Dans cette section nous discuterons des principales barrières à l'élimination de la violence conjugale. Tout particulièrement, nous aimerions aborder quelques-unes de ces barrières à partir des principaux enjeux qui ont été au centre des préoccupations des intervenantes et directrices des maisons d'hébergement et autres services en matière de violence conjugale au cours de la période entre les années 2005 et 2013.

3.2.3.1 Pauvreté et logement

La pauvreté est de loin le principal obstacle qui empêche les femmes qui subissent de la violence conjugale de vivre en sécurité. Le montant versé en aide sociale a été augmenté peu à peu sous le gouvernement McGuinty/Wynne, mais il ne dépasse pas ce qui était offert avant les coupures du gouvernement de Mike Harris, si on tient compte de l'inflation. En effet, le taux de prestations par mois pour personne seule était de 663 \$, il a été coupé à 520 \$ en 1995 par les conservateurs provinciaux. En octobre 2013, il est passé à 626 \$ pour une personne seule, et pour une mère monoparentale avec un enfant de moins de 13 ans, le taux est maintenant de 1 041 \$¹⁵⁸. Même avec cette augmentation, tenant compte du taux d'inflation depuis 1994 (qui a propulsé vers le haut le coût du logement entre autres), ce revenu de dernier recours est nettement insuffisant pour éviter que les personnes concernées ne tombent dans la pauvreté.

La question du logement constitue une problématique qui touche de plus en plus les femmes. À moins d'être bien nanties financièrement, les femmes ont de plus en plus de difficulté à trouver un logement abordable, sécuritaire et de bonne qualité lorsqu'elles veulent sortir d'une relation violente, et c'est encore plus difficile si elles ont des enfants. Les femmes à faible revenu n'ont pas les moyens de se loger de façon adéquate et sécuritaire. Les programmes de soutien au revenu, telles l'aide sociale et l'assurance-emploi, sont fixés à des niveaux insuffisants et les loyers moyens sont très chers, piégeant les femmes dans des cycles de pauvreté et de dépendance envers l'État ou envers des conjoints violents¹⁵⁹.

Le taux de pauvreté au Canada est à la hausse et un nombre croissant de femmes sont sans abri ou à risque de devenir sans abri ou logées de façon précaire :

Les femmes autochtones ou de couleur, les femmes immigrantes ou réfugiées et les femmes handicapées, âgées ou très jeunes vivent plus de difficultés en ce qui a trait au logement parce qu'elles sont nombreuses à vivre dans la pauvreté¹⁶⁰.

La violence en soi est une des principales causes de l'itinérance et de situations précaires de logement chez les femmes.

158 Income Security Advocacy Centre, 2013, s.p.

159 Réseau des femmes pour l'égalité en matière de logement, 2008.

160 Réseau canadien pour la santé des femmes, 2012, s.p.

Pour empirer les choses, en 2012, le gouvernement de l'Ontario a annoncé la fin du programme de prestation pour l'établissement dans un nouveau domicile (Community Start Up and Maintenance Benefit-CSUMB)) qui permettait aux femmes de faire les dépôts requis (premier mois de loyer, électricité, etc.) ou de se procurer quelques objets de base (draps, ustensiles de cuisine, etc.)¹⁶¹. La pénurie de logements, les coûts souvent exorbitants des loyers et la pauvreté personnelle des femmes ont des conséquences : les femmes retournent parfois auprès d'un conjoint violent parce qu'elles n'ont pas d'autres options et sont ainsi exposées à des risques. On a vu que pour la seule journée du 15 avril 2010, une centaine de femmes en Ontario (426 au Canada) n'avaient pu trouver hébergement en lieu sécuritaire par manque de place. Celles qui y ont trouvé une place risquent d'y séjourner plus longtemps à cause de la pénurie de logements abordables.

Auparavant, une solution avait été élaborée par la mise en place de maisons d'hébergement secondaire ou de deuxième étape (Interval and Transition Housing), la première étape étant l'hébergement d'urgence dans les refuges. Cependant leur financement a été éliminé par les conservateurs ontariens. Certaines de ces maisons de deuxième étape ont survécu aux coupes, mais il n'y a pas eu de programmes pour en développer de nouvelles. Pourtant, il s'agissait là d'un très bon moyen pour les femmes qui voulaient quitter un conjoint violent. À cela s'ajoute l'absence, au niveau national, d'une stratégie en faveur de logements abordables, confinant plus de 3 millions de Canadiennes et Canadiens à une situation d'itinérance, d'itinérance cachée, à une situation précaire de logement, à vivre dans un logement insalubre ou inadéquat, ou à dépenser plus de 30 % du revenu en loyer¹⁶².

3.2.3.2 Accès à la justice : droit criminel et droit de la famille

On a vu plus tôt que le système juridique répondait mal aux besoins des femmes en matière de violence à caractère sexuel. C'est aussi le cas en matière de violence conjugale. Comme les femmes font peu appel à la police lors de situations de violence conjugale, c'est donc dire qu'au départ, un nombre

161 Ce programme a été consolidé avec d'autres mesures de soutien au logement et dévolu à une gestion municipale. Le problème qui risque de se produire est que les bénéficiaires d'Ontario au travail (bénéficiaires d'aide sociale) et les personnes ayant une limitation fonctionnelle, première visée par les anciennes mesures, entrent en concurrence avec d'autres groupes sociaux également démunis, limitant d'autant l'accès à un logement. Voir le site : http://www.pspc.on.ca/pdf/Infonote_community_start_up_and_maintenance_benefits.pdf

162 Wellesley Institute, 2010, p.4-5. Voir également Ontario Association of Interval and Transition Housing (OAITH.ca).

important de crimes sérieux contre les femmes passent inaperçus et que les agresseurs ne sont jamais tenus responsables de leur violence.

Faut-il s'étonner du peu de confiance qu'ont les femmes dans le système de justice lorsque les crimes, même rapportés, sont souvent impunis ou que les agresseurs reçoivent des sentences ridiculement faibles ou exemplaires ? Dans *The Case for a National Action Plan on Violence Against Women* (Arguments en faveur d'un Plan d'action canadien contre la violence faite aux femmes) le Réseau canadien des maisons d'hébergement note que :

Plusieurs agences offrent des services aux victimes de crimes commis par des personnes servant des sentences dans des prisons fédérales (c'est-à-dire des sentences de plus de deux ans). Toutefois, peu de survivantes peuvent se prévaloir de ces services parce que peu d'agresseurs reçoivent des sentences de cette durée¹⁶³.

On pense aussi à des décisions des tribunaux qui ont soulevé la colère publique, notamment l'affaire Guy Turcotte qui, alors qu'il s'était lui-même intoxiqué au lave-glace, a tué ses deux enfants par vengeance envers sa conjointe qui le quittait. Il a d'abord été jugé non criminellement responsable pour des troubles mentaux, puis remis en liberté après un court séjour en milieu psychiatrique. Cependant, en novembre 2013, la Cour d'appel du Québec a ordonné la tenue d'un nouveau procès : le jugement antérieur sera-t-il maintenu ?

Les tribunaux spécialisés dans l'instruction des causes de violence conjugale ont permis aux victimes d'avoir accès à plus de soutien, d'être guidées dans le labyrinthe des services en place, de diriger les agresseurs vers des programmes qui visent à modifier leurs comportements, d'améliorer la formation des policiers et des procureurs de la couronne et d'accélérer les procédures. Toutefois, tout n'est pas rose ! En effet, on en sait très peu sur l'efficacité des programmes à l'intention des hommes : peut-on changer ces comportements en quelques semaines (d'autant plus que la durée du programme a été raccourcie récemment) ? Un autre problème est celui des femmes qui n'ont pas le choix que soient ou non déposées des accusations (ce ne sont pas les femmes qui déposent des accusations, elles portent plainte, mais c'est la police ou le procureur qui déposent les accusations), même lorsqu'elles craignent les conséquences, notamment les représailles du conjoint. Le processus a pour effet

163 Canadian Network of Women's Shelters and Transition Houses, 2013, p. 17 (notre traduction).

d'enlever aux femmes leur pouvoir de décision, sans nécessairement améliorer pour autant leur sécurité.

À ces défis vécus dans le système de justice criminelle, s'ajoute pour les femmes la problématique du droit de la famille. Selon un rapport rédigé en 2013 par la Commission du droit de l'Ontario¹⁶⁴, entre 50 et 70 % des parties ne seraient pas représentées dans les litiges au Tribunal de la famille. Une réforme réalisée en 2008 va pourtant dans le bon sens : les violations d'ordonnances constituent désormais un acte criminel ; le conjoint payeur doit divulguer chaque année ses états financiers ; les antécédents de violence doivent être pris en compte au moment de la détermination du meilleur intérêt de l'enfant. Mais c'est au niveau de l'accès à cette information cruciale que réside le problème.

En juin 2011, la Cour de justice de l'Ontario a lancé le Projet pilote de tribunal intégré pour l'instruction des causes de violence familiale, une famille - un juge, à Toronto. Ce système signifie que le même juge entendra les dossiers de droit pénal et de droit de la famille qui se rapportent à la même famille aux prises avec des questions de violence familiale et de droit de la famille¹⁶⁵.

Cela pourrait très bien être une solution pour remédier au manque de cohésion entre les deux systèmes, lacune qui parfois place les femmes dans des situations impossibles. Mais il ne s'agit que d'un seul tribunal en la matière pour la province, et il est situé à Toronto.

Dans son rapport¹⁶⁶ en 2013, le Comité d'action sur l'accès à la justice sociale en matière civile et familiale a conclu que le problème d'accès à la justice, et en particulier en droit de la famille, est « grave et urgent ». Les coûts peuvent atteindre entre 13 000 \$ et 37 000 \$ pour un procès de deux jours, ce qui est inabordable pour la majorité des Canadiennes. De plus, le niveau de revenus pour être admissible à l'aide juridique est si bas que très peu de femmes peuvent s'en prévaloir. De plus, dans la plupart des régions de l'Ontario, les femmes francophones ont peu d'accès à des avocates ou avocats spécialisés en droit de la famille qui offrent des services en français.

Après avoir coupé l'accès aux services directs dans plusieurs régions, Aide juridique Ontario a mis sur pied une ligne d'information et de conseils juridiques,

164 Commission du Droit de l'Ontario, 2013.

165 Ministère de la Procureur générale, 2013, s.p.

166 Forum canadien sur la justice civile, 2013.

en particulier en droit de la famille. Après des ratés importants au niveau de la langue et du temps d'attente à la ligne se mesurant en heures au départ, semble maintenant pouvoir combler une partie des besoins, surtout en matière d'informations juridiques.

En 2009, AOcVF a proposé la mise sur pied de services juridiques en ligne et interactifs pour les femmes francophones, pour lesquels elle a pu obtenir du financement en avril 2013 pour assurer le démarrage de ces services, après de nombreuses démarches. Le Centre de services juridiques pour femmes francophones de l'Ontario (CSJFFO) offre des services d'information et de soutien juridiques tant à des usagères qu'à des intervenantes ayant besoin d'information, grâce à une agente de soutien dans le contexte de la Cour de la famille. Ce projet fonctionne bien, offrant au départ ce service en collaboration avec trois organismes membres. Toutefois, les besoins de représentation et de conseils juridiques en français dans les régions demeurent une priorité pour les femmes francophones et les ressources actuelles sont inadéquates pour offrir de tels services à travers la province.

Enfin, il est important de mentionner que l'accès à la justice pour toutes les femmes a été protégé en Ontario par l'adoption d'une loi interdisant les tribunaux d'arbitrage religieux en matière de droit de la famille en 2006¹⁶⁷, au moment où plusieurs groupes religieux avaient demandé l'instauration de tels tribunaux. Cette victoire pour toutes les femmes a mené à l'élaboration des outils de la campagne *Femmes ontariennes et droit de la famille* (FODF), dont le slogan est « un seul droit de la famille pour toutes les femmes », soulignant que toutes les femmes ontariennes peuvent se prévaloir du même régime de droit, sans exception.

3.2.3.3 Double accusation

Au départ, les politiques de tolérance zéro en lien avec la violence conjugale avaient pour but d'éliminer l'arbitraire, le caractère discrétionnaire chez les policiers appelés sur les lieux afin qu'ils évitent d'identifier les actes posés comme étant des actes criminels dans les cas dits « violence domestique ». De plus en plus, en fonction de cette tolérance zéro, les policiers se sont mis à mettre en état d'arrestation les deux membres du couple et à porter des accusations doubles. Si dans certaines circonstances, on cherche à déterminer qui a été l'agresseur principal, ce n'est pas toujours le cas. On ne cherche pas à

167 Larcher, 2014.

savoir si les coups portés étaient de nature agressive ou défensive. Il arrive donc que les policiers procèdent à des arrestations de femmes en se fondant sur les déclarations du conjoint qui les a agressées. Ceci a donc des impacts négatifs sur les femmes, car on dépose envers elles des accusations, alors qu'elles n'ont souvent cherché qu'à se défendre.

Les intervenantes des maisons d'hébergement disent que, dans de tels cas, les femmes accusées plaident rapidement et souvent coupables, question d'en finir avec le système de justice et de pouvoir retourner à la maison s'occuper des enfants. Toutefois cette pratique a des conséquences négatives car dorénavant ces femmes ont un dossier criminel. Cela pourrait nuire notamment lors de l'évaluation en matière de garde des enfants.

Les femmes ainsi accusées, même lorsqu'elles sont victimes et n'ont fait que se défendre, sont parfois orientées par les tribunaux spécialisés vers les programmes pour hommes violents comme les programmes d'intervention auprès des partenaires violents (PIPV ou PAR, en anglais), qui ne suffisent pas à la demande à plusieurs endroits. Or, si dans certaines régions, ces programmes ont su développer une approche plus sophistiquée allant plus loin que la simple gestion de la colère et qu'ils ont adapté leur intervention à la réalité des femmes victimes de violence, ce n'est pas toujours le cas.

3.2.3.4 Harcèlement criminel

Le harcèlement criminel, c'est :

- Suivre une personne ou une de ses connaissances de façon répétée
- Communiquer de façon répétée, même indirectement, avec cette personne ou une de ses connaissances
- Surveiller sa maison d'habitation ou le lieu où cette personne ou une de ses connaissances réside ou travaille
- Se comporter d'une manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille, etc.

Le harcèlement cause des préjudices aux personnes visées qui craignent pour leur sécurité. Il peut être un signe avant-coureur des actes de violence à venir

qui entraînent ou non la mort. En effet, entre 1997 et 2009, on a noté que le harcèlement criminel avait eu lieu antérieurement dans 68 cas d'homicides¹⁶⁸.

Parmi les cas signalés à la police, les femmes constituaient les trois quarts (soit 76 %) de toutes les victimes de harcèlement criminel, comparativement à environ la moitié (51 %) de toutes les victimes de crime avec violence en général¹⁶⁹. Par ailleurs, 78 % des personnes accusées de harcèlement criminel étaient des hommes¹⁷⁰. Les victimes de sexe féminin couraient presque deux fois plus de risques que celles de sexe masculin de subir du harcèlement de la part d'un partenaire intime ou d'un ex-partenaire intime (51 % des femmes contre 23 % des hommes)¹⁷¹. Moins du quart des victimes ont été harcelées par un inconnu¹⁷².

Le harcèlement criminel a pour effet d'amener les victimes à vivre dans un climat de frayeur. La crainte et le stress constants peuvent entraîner un épuisement mental et physique qui peut, à son tour, causer divers problèmes de santé¹⁷³. Les victimes de harcèlement criminel peuvent également subir des conséquences financières importantes si elles ont besoin de déménager, installer des systèmes coûteux de sécurité ou si elles doivent s'absenter de leur travail¹⁷⁴ ou carrément quitter leur emploi. Les intervenantes prennent maintenant en considération les diverses technologies qui sont utilisées pour harceler les femmes et en informent les femmes lors de l'élaboration d'un plan de sécurité.

3.2.3.5 Élimination du registre des armes à feu

Le registre des armes à feu a été mis sur pied suite aux demandes des familles des quatorze jeunes femmes tuées lors des événements de la Polytechnique en 1989 à Montréal. Ces femmes ont été tuées parce qu'elles étaient femmes, par un homme qui considérait qu'elles n'avaient pas leur place dans une école qui formait des ingénieurs. L'abolition du registre des armes à feu faisait partie des

168 Enquête sur les homicides, Centre canadien de la statistique juridique, extraction en mai 2011, cité dans Ministère de la Justice, 2012, p. 5

169 Milligan, 2011, cité dans Ministère de la Justice, 2012, p.3.

170 Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondée sur l'affaire (DUC2), Centre canadien de la statistique juridique, extraction en mai 2011, cité dans Ministère de la Justice, 2012, p. 4.

171 Milligan, 2011, cité dans Ministère de la Justice, 2012, p.4.

172 Milligan, 2011, cité dans Ministère de la Justice, 2012, p. 6.

173 Arnott et Burkhart, 2008 ; cité dans Ministère de la Justice, 2012, p. 8.

174 Bocij, 2004 ; cité dans Ministère de la Justice, 2012, p. 8.

promesses électorales du parti conservateur fédéral. À son arrivée au pouvoir en 2006, il a aussitôt entamé les démarches.

Le tiers des meurtres de femmes au Canada sont commis à l'aide d'armes à feu, le plus souvent un fusil d'épaule. Les services policiers pouvaient aller consulter le registre pour savoir si le conjoint d'une femme qui les a appelés pour violence conjugale avait des armes en sa possession. Ceci permettait d'évaluer les risques pour la sécurité de la femme, mais aussi pour les policiers qui répondaient à l'appel. L'Association des chefs de police du Canada voulait que le registre soit maintenu. Des regroupements de médecins, d'intervenantes et d'intervenants en matière de suicide, les groupes de femmes et d'autres organisations ont aussi demandé qu'il soit maintenu. Durant la période pendant laquelle on a commencé à mettre en place ce registre (mis en place en 1995), en Ontario, le nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu est passé de 265 à 176 pour l'année 2008.

En 2013, la *Barbra Schlifer Commemorative Clinic* (BSCC) avait fait une demande à la Cour supérieure de justice de l'Ontario afin de sauvegarder les données du registre canadien des armes d'épaule, avant que ces données ne soient détruites. La BSCC avait fait cette demande en vertu des droits constitutionnels des femmes à la vie, à la liberté et à la sécurité de leur personne. La Cour a rejeté cette demande et le ministre fédéral de la Sécurité publique à l'époque, Vic Toews, a alors déclaré :

Nous avons été très heureux de voir la Cour supérieure de l'Ontario prendre le parti des chasseurs, agriculteurs et tireurs sportifs respectueux des lois¹⁷⁵.

Cette affirmation du ministre Toews semble indiquer qu'il préfère plutôt mettre la vie des femmes en danger que d'occasionner un inconvénient mineur aux chasseurs, fermiers et tireurs sportifs. Elle laisse un goût amer à ceux et celles qui connaissent à quel point les armes d'épaule constituent une menace pour la sécurité des femmes. Dans les homicides commis à l'aide d'une arme, les homicides commis avec une arme d'épaule viennent au second rang, après l'utilisation d'une arme blanche.

Le Québec a demandé que les données du registre lui soient remises. Cependant, la Cour d'appel du Québec a donné raison au gouvernement fédéral : les données peuvent être détruites (finalement le fédéral va attendre la

175 *We were very pleased that the Ontario Superior Court has ruled in favour of law-abiding hunters, farmers and sport shooters* (CBC News, 2012, notre traduction).

décision de la Cour suprême qui a accepté d'entendre la cause à la demande du Québec). En Ontario, AOcVF et d'autres groupes de femmes ont demandé que la province demande également que soient protégées les données, mais en vain.

3.2.3.6 Incompréhension de la violence envers les femmes

Malgré les efforts des dernières années, les institutions vers lesquelles les femmes se tournent ou avec lesquelles elles ont affaire lorsqu'elles vivent de la violence font encore parfois preuve d'incompréhension face à la violence conjugale et ses conséquences. En voici quelques exemples.

- À la police et à la cour, les processus sont tels qu'une femme sent très vite qu'elle a peu de pouvoir de décision, que ce qu'elle a vécu est en quelque sorte « accessoire » dans la poursuite. Après tout, elle n'est là que comme « témoin », et les parties peuvent vite s'entendre sur des accusations réduites sans qu'elle n'ait son mot à dire.
- Encore, dans certaines Sociétés d'aide à l'enfance, les femmes sont tenues responsables de protéger leurs enfants de la violence du conjoint. Elles peuvent même se voir retirer – ou être menacées de perdre – la garde des enfants. Dans certains cas aux États-Unis, des femmes ont été condamnées à la prison pour une telle offense, dite « *failure to protect* ». Si la loi n'est pas aussi sévère ici, la mentalité de certains est la même : la mère est blâmée plus sévèrement que l'agresseur.
- Les médecins ne tiennent parfois pas compte de la violence vécue et les femmes sont revictimisées par des diagnostics de « problèmes de santé mentale » et les conséquences qui s'ensuivent, alors que leur dépression, par exemple, est due à leur vécu de violence.

3.2.3.7 Impact d'événements très médiatisés

En avril 2006, la communauté francophone de l'Est ontarien est en état de choc : une femme de Sarsfield, Francine Mailly et ses trois enfants sont tués dans l'explosion de leur maison, explosion causée par des bombes incendiaires posées par l'ex-conjoint de Madame Mailly, père des enfants. Il a tué Francine et les enfants du couple âgés de douze, neuf et six ans, car il n'acceptait pas la séparation du couple survenue après des années de contrôle et de violence envers sa conjointe. En 2009, une autre histoire, tout aussi horrible, capte l'attention: Mohamed Shafia organise le meurtre de quatre des cinq femmes de sa famille, ses trois filles et sa première épouse. Elles sont trouvées mortes dans

une voiture immergée dans un canal à Kingston. Les médias traitent ces féminicides comme étant des « meurtres d'honneur », ils les lient à la « culture » plutôt qu'à la violence sexiste du drame¹⁷⁶.

En tout, il y a eu meurtre de 171 femmes dans le cadre de relations intimes en Ontario entre 2005 et 2012, ainsi que de 29 enfants en lien avec cette violence.

Tableau 12 Homicides dans le cadre de relations intimes (conjoint, ex-conjoint, relation amoureuse)

	Nombre de femmes tuées en Ontario ¹⁷⁷	Nombre d'enfants tués (certains étaient des enfants adultes du couple)
2005	25	1
2006	27	11
2007	27	6
2008	18	2
2009	19	5
2010	23	3
2011	17	-
2012	15	1
Total de personnes	171	29

Suite à ce genre d'événement, les femmes qui vivent de la violence conjugale pourraient y penser à deux fois avant de quitter le conjoint. Également, la manière horrible utilisée pour tuer plusieurs de ces femmes (nombre d'entre elles sont poignardées à de multiples reprises, elles sont rouées de coups, certaines sont jetées d'un balcon, d'autres torturées, etc.) pourrait aussi avoir pour effet de terroriser les femmes. En outre, plusieurs meurtres se produisent devant les enfants, ou pendant que les enfants sont dans la maison et aucune femme ne voudrait que ses enfants soient témoins de ce genre de chose. Elles ont donc intérêt à tenter de faire fonctionner le ménage, à ne pas résister... Voilà une autre façon pour les hommes violents, de garder les femmes sous leur contrôle, comme une forme d' « état de siège ». Par contre, pour d'autres femmes, cela pourrait avoir l'effet contraire, c'est-à-dire de partir pendant qu'il est encore temps...

176 Pour une analyse de cette problématique, voir Cross et Barlas, 2013.

177 Ce tableau est construit à partir des listes établies par OAITH et par le Kingston Frontenac Anti-violence Coordinating Committee, ainsi qu'à partir de rapports dans les médias.

3.2.3.8 Ressac (*backlash*)

Les masculinistes se manifestent en matière de violence conjugale, comme ils le font lorsqu'il s'agit de violence à caractère sexuel. Si dans les années 1990, ils remettaient en question l'existence même de la violence conjugale et parlaient du secteur comme « l'industrie de la violence faite aux femmes » – maintenue supposément par les intervenantes pour garder leur emploi ! – au fil des ans, les cibles se sont « raffinées ».

Dans le débat sur la garde légale et les pensions alimentaires, qui fait rage depuis 20 ans, les groupes soi-disant de défense des « droits des pères » (comme *Fathers for justice*) véhiculent de fausses informations, entre autres, sur le syndrome d'aliénation parentale, ou sur les mères qui mentiraient au sujet des agressions sexuelles des pères envers les enfants. Pour eux, l'aliénation parentale, ce serait la manipulation des enfants par leur mère afin qu'ils en viennent à détester le père et ne plus vouloir le visiter. Comme plusieurs de ces pères ne reconnaissent pas leur responsabilité pour la violence qu'ils exercent, celle-ci ne pourrait pas être, selon eux, la cause de la réticence des enfants à vouloir les visiter.

Pour ce qui est du mensonge des femmes au sujet de l'agression sexuelle, le tort causé est tel que les avocats et avocates en viennent à conseiller aux mères de ne pas le mentionner, car ce serait perçu comme une tentative d'obtenir la garde exclusive. Voilà comment on fait taire les femmes, encore une fois. Les masculinistes sont bien financés, ils cherchent sans cesse à avoir accès aux députées, députés et ministres qui prônent des modèles traditionnels de stéréotypes de genre.

Le principe du « meilleur intérêt de l'enfant » est souvent interprété comme une situation qui favorise le maximum de contacts avec les deux parents. Si l'Ontario, en 2009, dans sa réforme du droit de la famille a inclus la présence de violence conjugale comme un facteur à considérer dans la décision, il n'en demeure pas moins que bien des juges et des Sociétés d'aide à l'enfance persistent à croire aux bienfaits d'un contact régulier avec les deux parents, qu'importe la situation. Les mères sont mal perçues si elles s'y opposent. Parfois, dans les cas où le tribunal octroie la garde partagée, bien des pères ne s'acquitteront pas de leurs responsabilités parce qu'ils sont convaincus que la responsabilité des enfants revient à la mère ou que le fait de payer une pension les dégage de toute autre obligation. Souvent, selon les intervenantes, la demande de garde partagée a pour but d'éviter de payer une pension alimentaire trop élevée, ou encore, une façon de pouvoir surveiller les faits et gestes de la mère des enfants.

3.2.3.9 Prostitution

On trouve dans la prostitution plusieurs éléments de violence conjugale¹⁷⁸. Souvent l'entrée dans la prostitution commence par une relation « amoureuse », où le proxénète est le « chum » qui séduit une femme vulnérable pour mieux l'exploiter. La relation comporte plusieurs des caractéristiques d'une relation conjugale abusive : le contrôle des activités et sorties, l'isolement imposé par l'interdiction de voir la famille et les amies et amis, la dépendance affective ou financière, les stratégies pour « briser toute forme de résistance ». En somme, il s'agit d'un cycle de violence où des moments d'accalmie se produisent lorsque la femme se conforme aux désirs et attentes de l'agresseur violent, cycle qui menace de recommencer au moindre écart ou soupçon d'un écart par l'agresseur.

3.2.3.10 Financement des maisons d'hébergement

Les maisons d'hébergement, surtout en milieu urbain, fonctionnent à pleine capacité presque tout le temps. Elles doivent refuser l'admission à de nombreuses femmes chaque jour. Dans le cas des maisons francophones, l'accompagnement est souvent plus onéreux pour les intervenantes, à cause des lacunes dans les SEF au niveau du logement, des soins de santé (en particulier de santé mentale), de l'aide sociale, des services de police ou judiciaires, des distances si elles sont en milieu rural, etc. De plus, lorsque ces femmes sont aussi aux prises avec des problèmes de parrainage ou de statut d'immigration, l'intervention exige beaucoup de temps. Les intervenantes se sentent vite débordées malgré leur volonté de soutenir les femmes.

L'autre défi, ce sont les nombreuses demandes d'hébergement pour des femmes qui ne parlent pas français ou qui ne s'identifient pas à la francophonie. C'est pourquoi, par exemple, La Maison de Toronto a choisi de ne pas participer au registre centralisé des maisons d'hébergement de Toronto auquel normalement toute femme à la recherche d'hébergement devrait s'inscrire. La Maison fonctionne tout de même à pleine capacité.

Comment est-il possible d'assurer que les femmes francophones aient accès à des SEF au moment où elles en ont besoin, sans pour autant devoir refuser l'accès à des femmes non-francophones en danger ? Pour les maisons

178 Farley présente plusieurs données sur les violences vécues dans le système prostitutionnel (2012).

francophones établies, il s'agit d'offrir en tout temps des SEF à 100 % et de faciliter pour ces femmes l'aiguillage vers d'autres maisons ou services. Par exemple, à Timmins, la maison francophone héberge la femme en danger, qu'importe sa langue (plusieurs sont des femmes autochtones), et elle fait appel à une travailleuse en appui transitoire d'une maison anglophone avec qui elle a établi un protocole de collaboration. La seule solution permanente, c'est d'avoir suffisamment de maisons pour répondre aux demandes d'un nombre grandissant de femmes. À Ottawa, par exemple, les maisons sont tellement engorgées qu'il est difficile d'y trouver un lit en tout temps. On se rappelle que le jour de l'instantané de 2010, cent sept femmes n'ont pas eu accès à une maison d'hébergement ou un refuge en Ontario.

Le financement ne fait pas seulement défaut quant au nombre de lits disponibles à travers la province. En effet, au cours de la dernière décennie, les maisons ont fait face à de plus en plus de défis au niveau des budgets d'opération. Certaines maisons font même appel à la banque alimentaire pour nourrir les femmes et les enfants hébergés et ainsi équilibrer leurs budgets. Elles doivent faire des activités de prélèvement de fonds, ce qui est difficile et exigeant en termes de ressources humaines, et encore plus difficile en milieu minoritaire francophone. Ces limites financières ont un impact sur les activités de sensibilisation, les salaires, la capacité d'embauche et de rétention du personnel, ainsi que sur les avantages sociaux que peuvent offrir les maisons d'hébergement. Après avoir travaillé toute leur vie pour aider les femmes à sortir de la pauvreté, les intervenantes sont confrontées, pour la plupart, à cette même pauvreté au moment de la retraite¹⁷⁹. Il est temps pour le gouvernement provincial, s'il désire maintenir un réseau de maisons d'hébergement fonctionnel et efficace, de subvenir aux besoins véritables. Les services aux femmes victimes de violence méritent d'être financés à leur juste valeur, car en bout de piste, c'est la sécurité des femmes qui est compromise par une insuffisance de fonds gouvernementaux.

3.2.3.11 Trop peu d'action au niveau fédéral

Plusieurs projets de sécurité économique à l'intention des femmes ont été financés par le gouvernement fédéral au cours des dernières années, et la sécurité économique est l'une des plus importantes clés qui permettent aux femmes de mettre fin à une relation violente. Il a aussi financé l'élaboration de plan de sécurité dans des quartiers ou sur des campus, mais est-ce suffisant

179 On a vu plus tôt -par la position adoptée par le CALACS francophone d'Ottawa- que les intervenantes des CALACS vivent la même problématique.

devant l'ampleur de la violence que subissent les femmes au Canada ? Voyons quelques-uns des problèmes qui devraient faire l'objet de réformes et d'élaboration de politiques :

- Le peu de déclarations aux services policiers de la part de femmes qui vivent de la violence conjugale est très éloquent : les femmes sont très nombreuses à ne pas faire confiance au système. Il nous semble que ceci devrait préoccuper le législateur puisqu'il a pour rôle de protéger tous les citoyens et citoyennes. Et pourtant, il n'y a pas de réforme à l'horizon qui tienne compte d'une analyse sexospécifique des crimes commis à l'égard des femmes. L'État ne suscite pas non plus de discussion publique à cet effet engageant les groupes de défense des droits à l'égalité des femmes.
- Cette inaction laisse croire à une reprivatisation de la violence conjugale, comme si l'aspect collectif de la violence faite aux femmes était redevenu un problème personnel, privé, et non plus un problème d'ordre social. Un autre exemple : lorsque les femmes immigrantes sont contraintes de vivre deux ans avec leur mari après leur arrivée au Canada, elles sont alors très vulnérables : s'il y a violence, elles craindront peut-être d'être expulsées du pays d'accueil et de devoir retourner dans leur pays d'origine, parfois dans la honte. C'est comme si l'État se dégageait de ses responsabilités à l'égard de la sécurité de ces femmes¹⁸⁰.
- La majorité des programmes fédéraux actuels portant sur les droits des victimes semblent avoir peu de considération pour la spécificité de la violence envers les femmes, ils sont dénués d'analyse de genre.

Finalement, le gouvernement fait piètre figure au niveau international, en tant que pays dépourvu d'un *Plan national pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes*, alors qu'il a déjà été un leader mondial dans ce domaine. À l'heure actuelle, il reste insensible aux critiques des Nations Unies à cet égard et à l'endroit de son attitude envers les femmes autochtones.

En fait, le Canada n'a pas encore de plan national coordonné, comportant des mesures détaillées et concrètes pour s'attaquer aux causes fondamentales de la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles ainsi qu'aux conséquences de cette violence. Ce qui fait dire à de nombreux groupes sociaux que le Canada échoue à sa tâche et manque à ses obligations de créer un environnement qui

180 Dans le domaine de la prostitution, on craint aussi la privatisation de la sécurité des femmes, comme conséquence de la légalisation : les femmes pourraient alors embaucher des gardes du corps, c'est donc dire que l'État n'aura pas à se soucier de leur sécurité.

habiliterait les femmes et les jeunes filles à prendre conscience de leur potentiel et à le réaliser pleinement.

3.2.3.12 Besoins spécifiques

La lecture attentive des comptes rendus des rencontres des intervenantes, entre 2005 et 2013, témoigne d'une intégration des connaissances liées à l'offre des services aux femmes immigrantes aux prises avec de la violence conjugale, ce qui devrait contribuer à l'amélioration de l'intervention. Plusieurs facteurs peuvent avoir contribué à cette amélioration, dont celui d'une meilleure formation. Il est aussi probable que la présence d'un plus grand nombre d'intervenantes, de directrices et gestionnaires ou de superviseurs de programmes issues de l'immigration a permis le développement des connaissances et d'une analyse intersectionnelle plus poussée.

L'orientation sexuelle suscite peu de débats dans les SEF, et pourtant on ne peut pas affirmer avec certitude que la discrimination à l'égard des lesbiennes ait complètement disparu. D'une part, certaines intervenantes disent encore éprouver des malaises à l'égard des lesbiennes, souvent par manque de connaissances de leur réalité. On ne sait pas non plus si, en tant qu'usagères, les lesbiennes se sont senties bien accueillies. Les sondages ou entrevues en fin de service pourraient aborder cet aspect. D'autre part, la présence de personnes transgenres a suscité des discussions et des réflexions dans le milieu féministe francophone, en particulier en ce qui a trait à l'hébergement. De façon générale, leur intégration se fait sans heurts dans les divers services, possiblement à cause de leur nombre peu élevé. Mais est-ce suffisant ? N'auraient-elles pas besoin de services mieux adaptés, plus en mesure de répondre à leurs besoins et ce, sans être séparés des services aux femmes ?

Pour ce qui est des femmes dites « marginalisées », il y a peu d'amélioration dans l'accès aux SEF, le Centre espoir Sophie d'Ottawa demeurant la seule halte-accueil francophone en Ontario pour les femmes sans abri, mal logées ou s'adonnant à la prostitution. Même s'il a vu sa capacité d'accueil augmenter légèrement depuis deux ans, l'offre de services aux femmes marginalisées francophones demeure extrêmement limitée en Ontario.

Les femmes autochtones francophones ne sont rejointes que très marginalement par les SEF existants, sauf dans le Nord. Le nombre de femmes autochtones

s'identifiant comme francophones est peu élevé en Ontario (environ 13 500)¹⁸¹, mais ce n'est pas là un argument qui permette d'ignorer leurs besoins. Selon les intervenantes, elles choisiraient de taire leur appartenance identitaire de femmes autochtones et leurs besoins à cet égard (la spiritualité, par exemple), et ce, pour ne pas être vues comme des « faiseuses de trouble ». Davantage d'information sur la réalité des femmes autochtones, leurs droits et leurs revendications aideraient à améliorer la capacité des SEF à les accueillir.

En ce qui concerne les femmes ayant une limitation fonctionnelle, la mise en œuvre de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* a suscité de nombreux changements en obligeant les organismes à donner de la formation et à ajuster leurs politiques et pratiques. La mise en œuvre de l'ensemble des dispositions qui mèneront à une accessibilité totale étant prévue pour 2025, les femmes ayant des limitations fonctionnelles doivent encore s'armer de patience...

En 2013, une étude parue sur les jeunes mères monoparentales dans l'Est ontarien propose une nouvelle ressource pour briser le cycle intergénérationnel de la violence¹⁸². Après avoir constaté la présence dans la maison de jeunes mères qui, lorsqu'elles étaient enfants, avaient déjà été hébergées avec leur propre mère, Maison Interlude House a dirigé une recherche qui montre les besoins spécifiques de ces jeunes mères et propose un modèle innovateur qui puisse leur offrir le soutien dont elles ont besoin pour sortir de ce cycle.

3.2.4 Besoins exprimés

Les intervenantes des maisons d'hébergement et des autres programmes en matière de violence conjugale ont eu l'occasion de s'exprimer sur les besoins des femmes desservies par leurs organismes et sur la manière de mieux y répondre lors de leur participation aux rencontres d'AOCVF : les comptes rendus sont éloquentes. La dernière occasion s'est offerte en novembre 2013, lors d'une consultation menée précisément en préparation des États généraux de 2014. Elles soulignent les préoccupations suivantes et proposent des solutions.

Ce que l'on constate dans le discours des intervenantes, c'est la similitude des besoins exprimés en matière de violence conjugale et en matière d'agression à caractère sexuel. Nombreux sont les enjeux et les besoins s'appliquant aux deux

181 Leclerc, 2013, s.p.

182 Clennett-Sirois, 2013.

problématiques. Prenons un exemple pour illustrer notre propos. Le besoin exprimé le plus souvent par les intervenantes en matière de violence conjugale est de régler le problème de la pauvreté des femmes et celui du manque de logements sécuritaires et abordables. Cet enjeu très important est également souligné par les intervenantes en matière d'agression à caractère sexuel. En effet, afin d'améliorer la sécurité des femmes et celles de ses enfants, cela commence avec la capacité de bien se loger, et que les prestations d'aide sociale soient suffisantes pour la nourriture, les vêtements, les déplacements, etc. L'autonomie financière demeure l'une des clés principales permettant aux femmes de vivre en sécurité. L'isolement, le haut taux de chômage, le manque de transport compliquent les démarches en vue d'une autonomie financière.

En plus de logements abordables et d'aide sociale suffisante, les femmes ont besoin de programmes d'insertion en emploi, d'accès aux études, de soutien pour faire valoir leurs droits lorsque les pensions alimentaires ne sont pas versées, etc. Afin de remédier à ce problème, les intervenantes proposent le développement de logements de deuxième étape, un modèle efficace de soutien à moyen terme ainsi que des mesures spécifiques de prévention et de soutien auprès des jeunes femmes.

Tant en matière de violence conjugale qu'en matière d'agressions à caractère sexuel, les services en français présentent toujours un grand défi : dans certaines régions, ils sont inexistantes, la documentation n'est souvent qu'en anglais et faire la demande pour avoir un service en français impose un délai. Les droits à un SEF ne sont pas toujours reconnus, et parfois, les femmes subissent de l'oppression du fait qu'elles sont francophones ou qu'elles tentent de faire valoir leurs droits à des SEF. Par ailleurs, les SEF demeurent mal connus des femmes et les autres services aiguillent rarement vers les SEF, sous prétexte qu'ils sont eux-mêmes bilingues, même s'il ne s'agit que d'une offre très partielle de services en français. Les revendications pour des SEF **par et pour les femmes francophones**, une stratégie qui a fait ses preuves et qui demeure le meilleur moyen d'assurer la qualité et la pérennité des SEF, devraient se poursuivre, entre autres par l'adoption de politiques claires à cet effet de la part du gouvernement de l'Ontario.

La sensibilisation fait davantage pour éliminer les mythes entourant la violence conjugale. Ils sont toujours présents dans la population, mais aussi au niveau du personnel de plusieurs systèmes sociaux et de santé, ainsi que du système juridique. Par exemple, des organismes ont une approche « neutre selon le

genre »¹⁸³ et ne tiennent pas compte de la spécificité de la violence que les femmes subissent : les femmes sont alors souvent blâmées et tenues seules responsables de la sécurité des enfants.

Les intervenantes mentionnent que les femmes ont besoin d'avoir davantage accès à des services en français dans le domaine juridique : l'accès amélioré à l'aide juridique en droit de la famille, l'accès à des avocats et avocates francophones à des tarifs abordables. L'instauration d'un tribunal, où sont entendues les causes à la fois en droit de la famille et en droit criminel relatives à un même dossier en violence conjugale, est une innovation prometteuse qui doit être étendue à d'autres endroits de l'Ontario.

Les intervenantes constatent que les femmes âgées sont plus nombreuses à fréquenter les services, peut-être parce que les services en français sont de mieux en mieux connus de la population. Pour plusieurs d'entre elles, parler de la violence vécue est encore tabou, leur éducation religieuse traditionnelle jouant un rôle à ce niveau. Lorsque le conjoint est atteint de démence, la violence en résulte parfois et elles sont dépourvues, sans soutien.

Les femmes parrainées et les jeunes femmes immigrantes de première génération, sont aussi de plus en plus nombreuses à demander des services. Ces dernières subissent de la violence sous plusieurs formes. De plus, elles ont peur d'être expulsées ou déportées. Leur statut peut être précaire, car elles sont entrées comme étudiantes sous des promesses de mariage, mais faute d'argent – le fiancé contrôlant les finances – elles ne peuvent poursuivre leurs études, devenant ainsi en situation d'illégalité. Elles sont parfois enrôlées dans la traite des femmes, à des fins d'exploitation ou de prostitution. Pour les femmes parrainées, la problématique demeure : dépendance forcée envers un conjoint, manque de connaissances de leurs droits, menaces d'expulsion au risque du déshonneur. Les femmes immigrantes francophones rencontrent de nombreuses barrières en raison de la langue, de l'isolement, de l'exploitation par des employeurs, de la pauvreté. Les intervenantes soulignent ainsi le besoin d'améliorer le soutien aux femmes immigrantes, réfugiées et sans statut pour qu'elles n'aient plus à subir de violence de la part de leur conjoint, de membres de la famille ou d'employeurs.

Une population est souvent oubliée, il s'agit des conjointes de militaires. Il y a quelques bases militaires en Ontario où se retrouvent de nombreuses femmes francophones, dont plusieurs en provenance du Québec. Elles sont souvent

183 Nous discuterons de ce phénomène un peu plus loin dans le texte.

isolées et unilingues. Ces femmes éprouvent de la difficulté à accéder aux services offerts sur la base militaire, car elles craignent de nuire à la carrière du conjoint si elles demandent de l'aide. Elles connaissent mal les services disponibles hors de la base, puisque le système diffère du Québec où l'accès aux services se fait de manière tout à fait différente.

Les intervenantes des MH indiquent que les usagères des services sont souvent aux prises avec des problématiques multiples. Ce fait est aussi souligné par les intervenantes en agression à caractère sexuel qui discutent des usagères présentant des défis de santé mentale et de consommation de substances (alcool, médicaments ou drogues). Elles sont parfois amenées à cette consommation du fait qu'elles cherchent à composer avec l'impact de la violence, de la dépression, ou encore du fait que le conjoint les force à consommer. Les femmes qui sont mères, en particulier, peuvent être jugées très sévèrement lorsqu'elles sont aux prises avec ces problématiques. Les programmes en santé mentale ou toxicomanie en français, adaptés à la réalité des femmes victimes de violence sont peu nombreux. Il serait souhaitable que ces services et les maisons d'hébergement améliorent leur collaboration et parviennent en quelque sorte à défaire les silos d'intervention dans lesquels ils sont de part et d'autre enfermés.

L'utilisation de la technologie pour contrôler la conjointe est un nouveau phénomène. À cet effet, les intervenantes mentionnent que tous les gadgets ou sites Internet sont utilisés : GPS, téléphones portables, contrôle d'appareils à distance, etc. Par ailleurs, le conjoint pourrait utiliser *Facebook* ou d'autres sites pour surveiller, contrôler, intimider voire violenter. Comment les victimes de violence conjugale peuvent-elles se protéger de ces nouvelles formes de contrôle ? Les intervenantes se sentent peu outillées à cet effet.

Une nouvelle problématique est celle de certains conjoints violents qui essaient de convaincre ou d'obliger la conjointe à se prostituer afin qu'ils n'aient plus à travailler et qu'ils puissent se payer des voyages « comme dans les films », disent-ils. À ce phénomène s'ajoute celui de la pornographie « maison », ou encore de la consommation de pornographie par le conjoint qui exige des femmes des actes sexuels dégradants. Il y aurait donc lieu de mieux sensibiliser aux réalités de l'exploitation sexuelle dans le cadre des relations conjugales.

Les intervenantes sont grandement concernées par les défis et les besoins des femmes violentées qui cherchent à protéger leurs enfants contre les diverses manifestations de contrôle paternel, alors que l'agresseur réclame la garde des enfants : prendre les enfants en otage, faire du chantage, blâmer la mère, utiliser

l'aliénation parentale, faire de faux rapports à la Société d'aide à l'enfance sont autant de tactiques utilisées.

Elles soulignent le manque flagrant de services aux enfants, adolescentes et adolescents francophones exposés à la violence conjugale dont plusieurs souffrent de traumatismes, sans pouvoir recevoir les services appropriés. Trop souvent disent-elles, on prescrit des médicaments aux enfants plutôt que de leur offrir un programme de soutien. De plus, il est exigé que les deux parents signent l'autorisation pour les enfants de participer à ces programmes, ce qui est souvent problématique dans les situations de violence conjugale.

Les intervenantes mentionnent que lors d'agressions contre la conjointe, certains agresseurs ont tôt fait d'appeler les services de police avant la conjointe afin qu'elle soit la première accusée ou qu'elle soit accusée au même titre que lui et ainsi qu'il y ait une double accusation (ou contre-accusation), phénomène en augmentation.

Finalement, elles demandent que soient augmenté le nombre de maisons d'hébergement et autres appuis, ainsi que l'ensemble du financement des services et des programmes en français en matière de violence conjugale, et que cela se traduise aussi par une reconnaissance au niveau salarial, du travail des intervenantes¹⁸⁴, travail qui exige de nombreuses connaissances et habiletés. Les intervenantes indiquent :

- Que la concertation lors des rencontres semestrielles est inestimable
- Qu'elles ont besoin de continuer d'avoir accès à des formations et des outils de qualité afin de soutenir les femmes violentées et leurs enfants
- Que l'augmentation du nombre de maisons d'hébergement et de services en appui transitoire en français est très importante mais qu'elle est insuffisante pour répondre aux demandes
- Que le progrès dans l'éradication de la violence conjugale passe par la ligne Fem'aide et les nombreuses campagnes de sensibilisation

184 Une étude de Lalande et Associés pour le compte d'AOCVF, montrait une disparité très grande entre les salaires des services aux femmes victimes de violence et ceux d'autres secteurs comparables (Lalande et Associés, 2008, document interne).

Ces commentaires sont éloquentes quant à l'importance du travail que font les intervenantes et AOcVF. Les intervenantes se sentent soutenues, outillées. Elles sentent qu'il y a un travail de revendication qui se fait et qui doit se poursuivre, tout comme le travail de prévention.

En guise de conclusion à cette section sur la violence conjugale, on doit d'abord constater que malgré quarante ans d'activisme, la problématique n'a pas disparu. Les moyens déployés sont encore insuffisants et s'il est vrai que les attitudes ne changent pas rapidement, il faut se demander combien d'années il faut attendre, et combien de femmes seront sacrifiées avant que toutes les mesures qui s'imposent ne soient mises en place.

3.3 Autres enjeux communs

Il y a des enjeux du milieu qui n'ont pas encore été soulevés ou qui ont été abordés rapidement dans le présent document. Certains de ces enjeux sont communs aux intervenantes ainsi qu'aux directrices et gestionnaires des SEF en matière d'agression à caractère sexuel et en matière de violence conjugale. Parmi ceux-ci, il y en a quatre qui méritent un peu plus d'attention, parce qu'ils interrogent les fondements mêmes de l'action menée par les CALACS, les MH et les autres services connexes. Ce sont :

- L'approche « neutre selon le genre »
- La place des hommes dans les services prévus pour les femmes
- La professionnalisation de l'intervention
- Le défi de la relève

Si les trois premiers enjeux présentent d'importantes remises en question des orientations qui ont été au cœur du travail effectué au cours des dernières années, le dernier, à moins d'y trouver une solution, pourrait compromettre la survie des SEF dans plusieurs régions de l'Ontario.

3.3.1 Approche « neutre selon le genre »

L'approche féministe montre que la violence à l'égard des femmes a une spécificité bien à elle dont on doit tenir compte dans l'intervention. Malgré l'efficacité démontrée de l'approche féministe, ce n'est pas une approche qui est acceptée dans tous les milieux d'intervention. Les CALACS comme les maisons d'hébergement qui offrent des SEF en matière de violence faite aux femmes sont souvent confrontés aux approches d'autres organismes qui ne tiennent pas compte de la spécificité des femmes ou filles, et qui veulent offrir des services sans tenir compte du genre.

Prenons l'exemple suivant afin d'illustrer notre propos. Peut-être dans l'intention de rationaliser l'offre de services ou de programmes, la DSVPV (qui fait partie du ministère du Procureur général) a fortement suggéré aux centres contre les agressions à caractère sexuel, jusque-là offrant des services exclusivement aux femmes, d'offrir aussi des services aux hommes victimes de violence à caractère sexuel, ce à quoi les CALACS francophones ont répondu non. S'ils ont refusé, ce n'est pas parce que les hommes victimes de violence sexuelle n'ont pas besoin de soutien, mais bien pour conserver les espaces sécuritaires pour les femmes et une analyse qui tient compte du genre, de la violence et des oppressions vécues par les femmes **parce qu'elles sont femmes**¹⁸⁵.

Dans les CALACS, l'approche utilisée reconnaît l'impact de la socialisation et des inégalités de pouvoir vécues par les femmes dès leur enfance. Les programmes des CALACS ne sont pas adaptés aux besoins des hommes victimes d'agressions à caractère sexuel car ceux-ci n'ont pas le même vécu, quoiqu'une grande part de l'analyse relative au contrôle et au pouvoir soit pertinente à la compréhension de la violence qu'ils ont subie, en tant qu'enfants abusés par des adultes, en majorité masculins. Toutefois, le ministère a quand même poursuivi ses efforts de rendre les services accessibles aux hommes et aux femmes en imposant, dans les ententes contractuelles avec les CALACS, d'offrir des services aux conjoints des femmes ayant vécu des agressions à caractère sexuel, ce qui peut-être extrêmement délicat à faire, notamment en ce qui a trait à la confidentialité des services. On peut se demander si le conjoint

185 Le débat relatif à l'offre de services aux personnes transgenres n'est pas encore finalisé dans la communauté des SEF, même si la plupart des services accueillent les personnes transgenres sans difficulté, d'autres sont incertains de la place à donner aux hommes s'identifiant comme femmes alors qu'ils n'ont pas encore subi de chirurgie, dans les lieux d'hébergement où les autres femmes (ou femmes « nées » femmes) pourraient ne pas se sentir en sécurité en leur présence.

vient vérifier si sa partenaire, victime d'agression vient chercher des services ou encore, si elle le dénonce comme agresseur s'il est lui-même violent ?

Voici deux autres exemples d'approche « neutre selon le genre ».

3.3.1.1 Les programmes de prévention de l'intimidation

Dans le « *bullying* », il y a souvent un élément de l'intimidation pratiquée à l'endroit des filles notamment à l'adolescence, qui a un aspect de violence à caractère sexuel. Pourtant, on en entend très peu parler, et si on en parle c'est en la combinant à d'autres formes d'intimidation, sans reconnaître la spécificité d'une forme d'agression où un garçon ou un homme agresse ou intimide sexuellement une fille ou une femme. Pourtant, les causes de la violence sexuelle et de l'intimidation à caractère sexiste, sont reliées aux mêmes facteurs explicatifs qui sont à l'origine de toutes les autres formes de violence faite aux filles et aux femmes : socialisation traditionnelle, iniquité, misogynie, etc.

La conséquence de cette tendance à montrer que les filles et les garçons sont les victimes d'intimidation sans tenir compte du facteur genre, c'est l'invisibilité de ce que vivent, en grande partie, les filles. On passe sous silence le harcèlement sexuel¹⁸⁶ et l'agression à caractère sexuel vécus par des filles dans bien des écoles secondaires. Il est intéressant de noter que là où on fait souvent la distinction entre les sexes, c'est en ce qui a trait aux formes d'intimidation pratiquée le plus souvent par chaque sexe. Par exemple, on spécifie que les filles la pratiqueraient autant que les garçons, mais le plus souvent d'une manière plus psychologique et moins physique. Bien que ce soit une distinction très importante à faire, on a tendance à négliger une exploration des causes qui sont à la racine de cette distinction : la socialisation traditionnelle – qui dirige les filles vers des expressions détournées et indirectes de leur agressivité – et qui permet et encourage cette même agressivité physique chez les garçons.

Voici ce que dit Kathryn Penwill, directrice des ressources éducatives au Centre ontarien de prévention des agressions (COPA) en parlant tout particulièrement du harcèlement sexuel, des agressions et des médias sociaux:

Avec l'explosion des médias sociaux, on assiste à une hausse fulgurante de cas de harcèlement sexuel et d'agressions en ligne

186 Parmi les pratiques communes de harcèlement sexuel chez les jeunes, on trouve les commentaires sexistes, la pratique de chiffrer l'apparence physique « elle, c'est un 10 ! », etc.

sur les jeunes femmes. Dans certains cas, ces agressions ont mené au suicide. Le nom d'Amanda Todd et celui de Rehtaeh Parsons hantent les Canadiennes et les Canadiens. Le public a été horrifié et consterné d'apprendre la nature de leur douleur, de leur souffrance et de leur humiliation.

Amanda Todd a été exploitée sexuellement par un homme adulte qui, par la suite, l'a manipulée, par la peur et la honte et amenée à avoir d'autres contacts sexuels en ligne. Rehtaeh Parsons a été violée par de jeunes garçons de son âge. Son agression a été diffusée dans les médias sociaux. On l'a ensuite blâmée ouvertement, alors que les agresseurs n'ont subi aucune conséquence. Dans les deux cas, à la suite de l'agression, on a accusé ces jeunes femmes d'avoir des mœurs faciles.

Dans le monde des médias sociaux et traditionnels, on désigne ces événements tragiques, et d'autres événements similaires, comme étant de « l'intimidation ». Les discussions sur l'intimidation dans les écoles reflètent souvent ce point de vue prédominant. Il y a une logique sous-jacente à ceci : l'intimidation est fondée sur le déséquilibre des pouvoirs et sur l'intention de dominer et d'humilier une personne. De toute évidence, c'est aussi le cas en ce qui concerne la violence – sous toutes ses formes – faite aux filles et aux femmes.

En définissant l'agression sexuelle et le harcèlement sexuel en ligne des filles et des jeunes femmes comme étant de l'intimidation, on embrouille et aggrave le problème. On ne discute pas du sexisme et de l'exploitation sexuelle de filles et de jeunes femmes dans la culture dominante et la société nord-américaine. Ces crimes demeurent mal compris et, en majeure partie, invisibles.

C'est en admettant que la violence faite aux filles et aux femmes est un problème social **distinct** que l'on pourra faire des choix et poser des gestes concrets – individuellement et collectivement – pour changer les choses¹⁸⁷.

3.3.1.2 La prévention des abus envers les personnes aînées

Dans de nombreux programmes de prévention, les situations présentent des hommes et femmes qui sont victimes d'abus physiques ou économiques qui

187 Centre ontarien de préventions des agressions, 2013, p.7.

seraient perpétrés le plus souvent par leurs filles ou par les préposées et préposés aux soins. Le stress est souvent invoqué comme facteur, et pourtant :

seulement deux études sur 13 soulèvent un lien possible entre le stress de l'aidant ou de l'aidante et la violence envers les femmes de 50 ans et plus¹⁸⁸.

On retrouve presque toujours une dynamique de pouvoir et de contrôle envers les victimes¹⁸⁹.

Ces programmes de prévention ignorent, la plupart du temps, la violence conjugale ou sexuelle que subissent les femmes aînées, continuation de la violence qu'elles ont connue parfois pendant une bonne partie de leur vie et subie parce qu'elles sont femmes. Il y aurait aussi plus de fils abusifs que de filles abusives envers leur mère¹⁹⁰, réalité peu représentée dans les programmes de prévention « neutre selon le genre ». Voici des données sur les violences subies par les femmes aînées¹⁹¹ :

Une étude américaine¹⁹², réalisée auprès de 28 femmes victimes d'agression à caractère sexuel âgées entre 65 et 101 ans, rapporte que 80 % de ces femmes avaient été victimes d'abus par un aidant (dit naturel) de sexe masculin : par un fils adulte dans 39 % des cas et par leur conjoint dans 29 % des cas. L'acte abusif le plus souvent rapporté a été la pénétration vaginale à répétition. On ajoute que dans 7 % des cas, l'agresseur était un frère¹⁹³ et que 7,5 % des agresseurs étaient des aidants rémunérés¹⁹⁴.

Une étude semblable en Grande-Bretagne¹⁹⁵ rapporte que, dans plus de 50 % des cas, l'agresseur est le fils adulte de la victime et que, dans 14 % des cas, il est son conjoint. La majorité des victimes avaient subi une pénétration vaginale.

De telles données obligent à poser un regard particulier sur le vécu des femmes aînées.

188 Brandl et Cook-Daniels, 2006, cité dans Straka et Montminy, p. 5.

189 Charron, en collab. avec Garceau et Ouimette, 2009, p.12.

190 Brandl et Cook-Daniels, cité dans Straka et Montminy, 2006, p. 4.

191 Charron, en collab. avec Garceau et Ouimette, 2009, p.13.

192 Ramsey-Klawnsnik (1991), cité dans Quinn, 1997, p. 1.

193 Ramsey-Klawnsnik (1991), cité dans Brandl et Cook-Daniels, 2006., p. 4.

194 Teaster, et collab. (2000), cité dans Brandl et Cook-Daniels, *loc. cit.*, p. 4.

195 Holt (1992), cité dans Quinn, 1997, p. 2.

Mais revenons à l'approche « neutre selon le genre » utilisée pour discuter de la violence. Il est vrai qu'il y a des filles et des femmes qui sont violentes, nous ne pouvons pas le nier. Mais cela ne signifie pas que l'analyse de genre n'a pas sa place dans l'intimidation et dans la violence envers les personnes âgées, comme dans d'autres situations où s'exerce la violence sexiste à l'égard des femmes et des filles. On a vu l'importance d'une analyse de genre lorsqu'il vient le temps de reconnaître les symptômes d'une crise cardiaque par exemple, ou encore dans les approches utilisées en toxicomanie ou avec les femmes en conflit avec la loi. Ce qui a été développé pour les hommes n'est pas nécessairement efficace pour les femmes.

Même les données officielles ont pris cette teinte de neutralité selon le genre et ce, malgré qu'en 2006 Statistique Canada ait fait l'affirmation suivante :

Les programmes génériques qui visent à contrer la violence envers tous les Canadiens risquent **de ne pas tenir suffisamment compte des situations de violence que connaissent les femmes**. Des données ventilées selon le sexe peuvent faire ressortir les domaines où le besoin de services de soutien est différent pour les femmes et pour les hommes. Il est aussi important de ventiler davantage les données (p. ex. : selon la race, l'origine ethnique, l'âge, l'orientation sexuelle, la situation socioéconomique ou la capacité) pour pouvoir bien comprendre la situation des divers groupes de femmes¹⁹⁶.

Le 11 octobre 2013, nous avons consulté la page des « Faits saillants »¹⁹⁷ de Statistique Canada sur la violence familiale, et nous avons été choquées de voir que le genre est absent de la description de la violence conjugale autodéclarée, où on parle de « personnes qui ont déclaré être victimes des formes les plus graves de violence conjugale ». Ce changement de pratique s'explique-t-il par un désir de diluer, voire de taire la réalité vécue par les femmes en général ? Quelle pourrait être l'explication derrière cette apparence de neutralité ?

L'analyse « neutre selon le genre » incorpore hommes et femmes dans une grande masse sociale où l'on ne peut plus voir les différences. Alors que depuis de nombreuses années, les organismes avaient accès à des données statistiques spécifiques aux violences perpétrées contre les femmes, nous assistons depuis quelque temps à une sorte de suppression de cette spécificité sexuée au profit de généralisations. Par exemple, les données indiquent que les

196 Johnson, 2006, p.9, les caractères en gras sont de nous.

197 Statistique Canada, 2009.

femmes et les hommes sont victimes de violence à l'intérieur du couple dans les mêmes proportions, soit environ 6 % de part et d'autre¹⁹⁸. Mais, nulle part on ne fait état du fait que les gestes de violence posés par les femmes auraient pu être défensifs. Par ailleurs, ce n'est que plus loin dans le texte qu'on indique que les femmes subissent les violences les plus sévères et qu'en résultent des blessures plus graves – paragraphe souvent négligé dans l'utilisation médiatique faite de ce rapport. Lors de sa mise à jour des données statistiques en 2009 – dont les éléments sont toujours présents en 2013, c'est encore pire : le texte en français n'est pas féminisé, et il est tout à fait neutre selon le genre, sauf lorsqu'on y parle de l'abus envers les aînés (sic) et des agressions sexuelles envers les filles. Ainsi, dans son ensemble, la rédaction et la présentation des statistiques portent à croire que la violence conjugale pourrait être égale entre les « personnes » du couple, évacuant ainsi les rapports de domination et de pouvoir. Finalement, comme mobile de la violence exercée, on indique : « la frustration, la colère ou le désespoir », des motifs qui neutralisent la spécificité de la violence sexiste en ignorant l'aspect du contrôle et du pouvoir et en taisant les inégalités entre les femmes et les hommes.

3.3.2 Place des hommes

Un autre élément qui a marqué la dernière décennie a été le débat sur la place des hommes dans les services aux femmes. Historiquement, les SEF en matière de violence faite aux femmes ont été mis en place à partir de l'analyse féministe dite de « deuxième vague ». La première vague ayant été définie surtout comme le féminisme maternel. Valorisant leur rôle de mères et une égalité d'accès, e mouvement des suffragettes qui réclamait l'accès aux « mêmes places » que les hommes dans la société en est une bonne illustration. La deuxième vague a été caractérisée par son approche « radicale », parce qu'elle cherchait à identifier les racines de l'inégalité des femmes pour mieux s'en défaire¹⁹⁹. Pour ce faire, il était nécessaire de créer des services spécifiques aux femmes, des services autonomes **par et pour** les femmes. Cette deuxième vague a inspiré grandement la manière de définir et de concevoir les services aux femmes francophones aux prises avec de la violence en Ontario.

Le féminisme de la troisième vague pour sa part a mis en relief la dimension transversale de l'oppression des femmes et ce, au moyen d'une analyse intersectionnelle, comme nous en avons déjà discuté auparavant. De plus, il a

198 Statistique Canada, 2009 (date de modification : 2012-12-20).

199 Pour plus d'information sur les différentes vagues du féminisme, lire Rousseau et Garceau, 2009.

remis en question l'appartenance des personnes aux deux seuls genres masculins et féminins : qu'est-ce qui définit le genre ? N'y aurait-il pas un intérêt à ce que le genre soit défini de façon plus fluide, tant pour les « hommes » que pour les « femmes » afin de les libérer des contraintes du genre imposées par la société et par des normes strictes de comportements « genrés » ?

Il est non seulement bien vu, mais il est nécessaire que les hommes s'impliquent dans les initiatives de prévention de la violence faite aux femmes. Toutefois, le débat en a amené plusieurs à s'interroger sur la place des hommes, non seulement dans les services comme on l'a vu plus tôt, mais aussi dans la gouvernance des SEF en matière de violence faite aux femmes. Des questions comme : « un homme féministe est-il mieux en mesure de siéger au conseil d'administration d'un CALACS qu'une femme qui ne l'est pas ? » ont surgies. Sans rejeter du revers de la main une telle possibilité, encore faudrait-il que les raisons d'impliquer les hommes dans la gouvernance soient de bonnes raisons : parfois, la pression vient d'agentes ou d'agents des ministères qui auraient des réticences à laisser les femmes diriger leurs propres organismes, à cause d'un manque de confiance en leurs habiletés. En d'autres occasions, l'implication des hommes est mue par des motifs personnels ayant pour objectif d'obtenir le contrôle sur les services et leur orientation.

Dans ce débat, la plupart des SEF en matière de violence faite aux femmes, à l'exception de quelques services qui ont permis à des hommes de siéger au conseil d'administration, ont choisi de maintenir leur approche et de privilégier des espaces **par et pour** les femmes – des espaces féministes – au niveau de leur gouvernance, tout en favorisant la participation des hommes dans les activités de prévention et de sensibilisation.

3.3.3 Professionnalisation de l'intervention

Soucieux d'offrir des services de qualité, les organismes offrant des SEF en matière de violence ont mis en place de nombreux programmes de formation pour soutenir l'intervention auprès des femmes. Toutefois, au cours des années, les exigences de divers ordres (obligation de signalement qui ne tient pas compte de l'approche féministe²⁰⁰), ou des ministères (imposition d'interventions

200 Il est clair que les intervenantes des milieux féministes ont l'obligation légale de faire un signalement aux autorités lorsque nécessaire. Par contre, leur approche peut être différente dont, par exemple, celle d'aider la mère à faire elle-même le signalement en présence de l'intervenante, ce qui permet à la femme d'exercer son pouvoir personnel et ne la met pas dans une situation où on agit secrètement contre ses intérêts.

dites « de courte durée », etc.), ont créé des tensions à l'intérieur des services aux femmes. Entre autres, parce que l'approche féministe communautaire risquait d'être supplantée par une approche institutionnelle axée sur la finalité de la guérison et à court terme, négligeant ainsi l'apport inestimable que la conscientisation du caractère collectif de l'oppression des femmes amène au « processus » de guérison.

La professionnalisation de l'intervention dans les services auprès des femmes est apparue d'un côté comme étant désirable et, de l'autre, comme étant risquée.

La professionnalisation est désirable pour les connaissances acquises au niveau académique que les intervenantes apportent dans le milieu. Elle l'est aussi parce que les intervenantes font un travail qui manque de reconnaissance, alors qu'on s'attend à ce qu'elles maîtrisent tous les aspects de l'intervention auprès des femmes dans toute leur diversité, détenir des quantités d'information sur des problématiques complexes comme sur les droits des femmes et les multiples problématiques que présentent les femmes, sur les services offerts, ou encore sur les besoins des enfants. De plus, elles doivent avoir la capacité de faire des présentations et de la revendication des droits, et plus encore. La professionnalisation pourrait contribuer à ce que le travail fait en maison d'hébergement et dans les CALACS soit évalué à sa juste valeur par le milieu.

Par contre, la professionnalisation comporte également ses risques, car elle peut mettre en péril un aspect important de l'intervention auprès des femmes : le partage d'un vécu commun de violence sexiste comme base de l'intervention. Au départ, les services des CALACS et des maisons d'hébergement étaient souvent offerts par des survivantes, et le soutien provenait de l'analyse de cette expérience commune de victimisation, puis de survivance. L'action fondamentale visait principalement le changement social et la guérison provenait surtout de cette implication à faire changer les attitudes qui maintiennent les femmes dans l'oppression.

Le financement obtenu de l'État pour offrir des services aux femmes aux prises avec la violence est en partie à l'origine de cette transformation, en ce sens qu'il a fallu répondre à de nombreuses exigences lorsque les services ont eu à rendre compte aux bailleurs de fonds. À l'heure actuelle, on constate que bon nombre d'intervenantes sont à la fois formées au niveau académique et qu'elles sont elles-mêmes survivantes de violence, comme bon nombre de femmes. Les SEF peuvent donc bénéficier des apprentissages qu'ont faits les intervenantes, à la fois à partir de leur vécu, et par la voie académique.

En 2004, les participantes et participants aux États généraux confirmaient l'importance de l'approche communautaire, car à l'époque la rationalisation des services (c'est à dire les coupures importantes et les amalgamations forcées de services) menaçait les services autonomes destinés aux femmes. Les SEF en matière de violence faite aux femmes ont choisi la voie de l'action sociale afin de défendre et de revendiquer les intérêts et les droits des femmes. Ils ont aussi fait du développement local afin de résoudre des problèmes locaux sur la base d'un processus participatif impliquant les femmes²⁰¹, tout particulièrement en utilisant la concertation entre les divers organismes locaux et en utilisant le mode de la coopération. Ils ont aussi cherché à ce que les programmes et les services publics offerts aux femmes d'expression française adaptent leurs interventions²⁰² afin d'en améliorer l'efficacité et ainsi permettre aux femmes de développer leurs capacités d'agir. Finalement, ils ont travaillé à renforcer les liens sociaux et les solidarités. Leur objectif est de redonner aux femmes le contrôle sur leur environnement immédiat en renforçant leur pouvoir d'agir individuel et collectif²⁰³. Les SEF peuvent donc très bien s'accommoder du développement des compétences sans négliger le changement social.

3.3.4 Relève

Le défi de la relève est sur toutes les lèvres et plusieurs des organismes de notre regroupement voient leurs bâtisseuses, intervenantes et directrices et gestionnaires, se préparer à leur retraite après avoir mis sur pied bon nombre des SEF en matière de violence faite aux femmes et les avoir dirigés pendant plusieurs années. Or, les organismes ont de la difficulté à trouver de nouvelles travailleuses qui resteront en poste et qui, à plus ou moins long terme, pourront assurer une relève des intervenantes et des directrices des services. Par ailleurs, comment intégrer les jeunes féministes dans le mouvement pour contrer la violence faite aux femmes ? Que nous faut-il faire afin de les attirer davantage ? Des jeunes féministes sont actives dans de nombreuses luttes, mais pour quelles raisons sont-elles si peu présentes dans les structures du mouvement organisé des femmes de l'Ontario français ?

Dans la conjoncture actuelle, nous assistons à une pénurie de main-d'œuvre tant dans les groupes de femmes que dans les groupes communautaires. Pour

201 Citons en exemple la recherche action réalisée dans l'Est ontarien, où ce sont les jeunes femmes participantes qui ont été invitées à définir le modèle de service (Clennett-Sirois, 2013).

202 Par exemple, les programmes adaptés aux besoins des femmes âgées, aux survivantes de guerre, ou l'adoption de meilleures pratiques en matière d'accessibilité.

203 Cette partie du texte est inspirée des travaux de Bourque, 2012.

plusieurs jeunes femmes et femmes, les emplois dans ces deux domaines sont souvent trop peu rémunérés, perçus comme étant temporaires ou de courte durée, servant de tremplin afin d'intégrer d'autres réseaux comme ceux de la santé ou des services sociaux qui offrent souvent des conditions salariales beaucoup plus alléchantes.

Nous relevons qu'une intervenante du secteur communautaire et social gagnait, en 2006, à peine 2 000 \$ de plus qu'un concierge masculin²⁰⁴.

Si la situation actuelle perdure, de graves conséquences sont à prévoir pour l'ensemble du secteur bénévole et communautaire. Concernant plus particulièrement les effectifs du secteur (de la VFF), les femmes qui reçoivent des salaires inférieurs sans pouvoir contribuer à un régime de retraite ou parvenir à mettre de l'argent de côté finiront par dépendre des services sociaux un jour ou l'autre²⁰⁵.

Le fait que les SEF ne puissent pas offrir des salaires et avantages sociaux compétitifs ou des possibilités d'avancement pourrait expliquer en partie les défis de la relève.

L'autre phénomène qui touche la relève est celui d'une sorte de fausse interprétation de l'approche et de l'action féministe et de la mauvaise presse qui la rapporte. En effet, des années d'antiféminisme et d'attaques masculinistes, et un discours persistant selon lequel l'égalité des femmes serait chose faite ne sont pas sans affecter les convictions des jeunes femmes qui pourraient avoir moins d'assurance quant à leur féminisme et sur les façons de l'assumer. En particulier, certaines jeunes femmes, qui ne rencontrent pas de barrières liées à la pauvreté, à la racialisation ou à la discrimination basée sur les limitations fonctionnelles par exemple, pourraient être portées à croire que ces obstacles pour les femmes ont été éliminés, qu'ils sont choses du passé.

On peut aussi ajouter le malaise qu'éprouvent plusieurs Franco-ontariennes sur la question de la défense de la langue française. La francophobie est un phénomène bien réel, et si l'oppression est intériorisée, il sera plus difficile pour des intervenantes de représenter et de défendre avec conviction les services en français. Elles se sentiront placées dans des situations difficiles où elles pourraient se sentir incompetentes, parce qu'elles ne maîtrisent pas parfaitement la langue et ne sont pas convaincues de la légitimité de la cause linguistique.

204 Lalande et Associés, 2008, p. 40. La situation ne s'est guère améliorée depuis 2006, année où le tableau a été élaboré.

205 Lalande et Associés, 2008, p. 34.

Comment alors les jeunes femmes peuvent-elles se joindre aux SEF en matière de violence sans être hésitantes si elles ne croient pas à la cause linguistique, ou parce qu'elles ont été convaincues que l'égalité est atteinte et que le féminisme n'a plus sa raison d'être ? Par ailleurs, comment faire contrepoids à tous les préjugés à l'égard du féminisme et de l'appartenance au mouvement féministe ? Pour les jeunes féministes en provenance de l'immigration, comment supporter le conflit qu'il pourrait y avoir entre les valeurs du pays d'origine que pourraient vouloir maintenir leurs parents, et les valeurs du pays d'accueil qu'elles voudraient épouser ?

Par ailleurs, le modèle d'intervention féministe utilisé dans les SEF en matière de violence est parfois en contradiction avec le discours en travail social. Fondée sur des rapports égalitaires, l'intervention féministe peut poser certains défis aux jeunes femmes qui ne sont pas nécessairement formées ou bien préparées à ce type de rapports. Par exemple, comment est-il possible de concilier les messages appris en classe par rapport à la « distance professionnelle » et ce qui est attendu en milieu féministe, c'est-à-dire d'établir un rapport égalitaire ? Ou encore, comment est-il possible de concilier avec l'obligation de rapporter les situations de maltraitance (sous peine d'amende pour l'intervenante) et une approche féministe où la mère n'est pas entièrement privée de son pouvoir de décider, et ce, même dans des circonstances difficiles ? Il s'agit là de quelques défis pour la relève²⁰⁶.

Finalement, il peut être difficile de se dire et de s'afficher féministe quand il y a de si grandes divergences d'opinions dans la société sur des sujets comme la prostitution, les tribunaux religieux ou la place des transgenres. Sommes-nous à une époque où l'appartenance à un mouvement est contraire à l'individuation et qu'il ne serait plus de mise de faire partie d'une identité collective ?

Voilà autant de questions qui demeurent sans réponse, mais qui ne peuvent pour autant être ignorées. Une recherche sur les motivations des jeunes femmes en fin de secondaire ou au niveau postsecondaire pourrait informer les organismes membres du réseau des ajustements à faire en vue d'assurer une meilleure intégration des jeunes femmes.

206 Voir à ce sujet le texte de Relais-femmes, 2013.

3.3.5 Droits des femmes à l'égalité, la sécurité et à la même protection des lois

Tout au long des sections précédentes, nous avons présenté de nombreux enjeux concernant les droits des femmes. Dans cette brève section, nous aimerions certains sujets qui n'ont pas fait l'objet d'un approfondissement aussi grand.

À son origine, la violence faite aux femmes pose la question de l'inégalité entre les hommes et les femmes. Il va de soi que si l'on travaille à mettre fin à la violence sexiste, tous les aspects des politiques publiques affectant les droits des femmes seront d'importance pour les CALACS, les maisons d'hébergement, les organismes membres et les partenaires d'AOCVF. On a vu qu'au cours des dernières années, plusieurs éléments liés directement à la violence faite aux femmes ont souvent été négligés par l'État. On pense au non-respect des conventions internationales, à l'absence de plan d'action national et de mesures pour mieux assurer la sécurité des femmes et pour mettre fin à la revictimisation des femmes aux prises avec la violence dans les tribunaux.

Voici quelques exemples importants de lacunes dans les politiques publiques qui ont un impact direct sur les droits des femmes à l'égalité, à la sécurité et à la même protection des lois.

3.3.5.1 Autonomie financière

On reconnaît que l'autonomie financière est une mesure importante qui permet aux femmes de ne pas dépendre d'un conjoint et de sortir d'une relation qui s'avérerait violente. L'élimination de l'entente fédérale-provinciale-territoriale sur les garderies est l'une des décisions qui va à l'encontre de l'autonomie financière des femmes. Étant contraintes de payer des frais mensuels élevés (allant entre 1 000 \$ à 1 800 \$ par enfant, par exemple), de nombreuses femmes ne réussissent pas à gagner suffisamment d'argent pour que l'intégration dans un milieu de travail en vaille la peine. Par conséquent, elles se voient souvent obligées de rester à la maison, où leur dépendance économique s'accroît, ou encore, elles vivent des prestations d'Ontario au travail (ou de l'aide sociale) qui les condamnent à la pauvreté.

Le non-respect des conventions internationales portant sur les droits au logement, à la nourriture et à l'éducation ajoute aux défis. Le filet de sécurité

sociale, si important pour les femmes plus particulièrement, s'est dangereusement effrité au cours des années.

On s'habituerait à l'écart entre les riches et les pauvres : plus il est grand, plus on tolère la pauvreté ! En 2009, le revenu moyen des plus riches (après taxes) est 20 fois le revenu moyen des 10 % les plus pauvres (excluant les aînés). Dans les années 1990, c'était 15 fois. L'écart est aussi racialisé : le revenu des personnes de minorités visibles est de 81 % des non-racialisées. Les femmes gagnent 23 % de moins que les hommes [...], et c'est plus accentué pour les femmes racialisées et autochtones : femmes autochtones 36 %, de couleur 29 %, Afrocanadiennes 57 %, femmes handicapées 26 % sont pauvres. La pauvreté, c'est la vulnérabilité à la violence et l'exploitation (dont le recrutement dans la prostitution, devoir rester avec un conjoint violent), c'est un risque pour la santé, pour l'inclusion sociale, et ça a un impact sur les enfants, leur réussite scolaire, leur capacité de poursuivre des études et de sortir de la pauvreté. Les mères sont jugées lorsqu'elles sont pauvres : on les voit plus vite comme des mauvaises mères, la SAE intervient plus souvent, l'accès à la justice est compromis²⁰⁷.

Par ailleurs, les restrictions imposées dans le programme de contestation judiciaire font que les groupes de femmes n'ont plus de moyens de financer l'étude de causes relatives à l'équité salariale, par exemple. De plus, de nouvelles dispositions dans les négociations avec les employés et employées de la fonction publique interdisent que les questions d'équité salariale soient traitées collectivement et soutenues par les syndicats, devenant ainsi la bataille d'une individuée contre les abondantes ressources du gouvernement fédéral. Les syndicats avaient été, au cours des années, de puissants alliés des femmes en matière d'équité salariale. Voilà que la bataille devient plus ardue.

3.3.5.2 Avortement

Un autre aspect qui porte atteinte aux droits acquis des femmes, c'est l'incessant combat visant à recriminaliser l'avortement. Depuis 2006, le gouvernement conservateur permet le dépôt successif de projets de loi privés qui cherchent de plusieurs manières à interdire aux femmes le droit de disposer de leur corps et d'obtenir des avortements sécuritaires. Les groupes de femmes qui n'ont pas disparu faute de financement, ont de la difficulté à faire entendre leur voix et à

207 Sirois, 2013, p. 28.

assurer une opposition efficace contre de tels projets de loi. Même au niveau international, l'État canadien s'oppose à des initiatives en matière de santé maternelle et de droits reproductifs pour les pays en développement, lorsque celles-ci traitent de contraception et d'avortement.

3.3.5.3 Immigration

En matière d'immigration, le parrainage des femmes pose problème, comme on l'a vu dans les sections précédentes. Mais il ne s'agit pas de la seule mesure qui porte atteinte aux droits des femmes : le Canada ne respecte pas ses obligations envers les réfugiées, par exemple en emprisonnant jusqu'à un an des personnes arrivées illégalement au pays par l'entremise de passeurs, séparant conjoints, conjointes et enfants. Les recours sont de plus en plus restreints pour les personnes à qui on refuse l'entrée au pays ; les frais médicaux le plus souvent ne sont pas couverts²⁰⁸ ; l'expulsion est une menace constante, et même la résidence permanente peut dorénavant être retirée.

Le Canada permet de plus en plus l'entrée au pays de travailleuses et travailleurs temporaires, c'est-à-dire l'exploitation de leur main d'œuvre sans possibilité, le plus souvent, de pouvoir immigrer. On constate dans les processus d'immigration, comme dans bien d'autres circonstances, l'ajout de barrières additionnelles et souvent, cela accroît la discrimination à l'égard des femmes. Lorsque les portes sont plus difficiles à franchir, cela est encore plus difficile pour les femmes...

Ce ne sont là que quelques exemples d'enjeux qui portent atteinte aux droits des femmes, bien qu'elles n'en soient pas les seules victimes. Il est temps de réexaminer la relation entre l'État et les femmes, de réaffirmer l'importance d'un filet de sécurité sociale, de rouvrir de nouveau les portes du Canada aux migrantes, migrants, et multiples réfugiées et réfugiés économiques et climatiques.

208 Le 4 juillet 2014, la Cour fédérale a rendu une décision selon laquelle les restrictions imposées aux soins de santé aux réfugiées et réfugiés constituaient un "traitement cruel et inusité" en plus d'être discriminatoire selon la Charte canadienne des droits et libertés. Toutefois, le gouvernement fédéral ira en appel de cette décision, refusant de réinstaurer le Programme fédéral de santé intérimaire comme il l'était auparavant.

Quatrième partie : conclusion et exercice de réflexion

Dix ans de travail intensif méritent une réflexion collective. Nous espérons par ce bilan avoir pu rassembler les informations qui permettent de faire le point sur les événements des dernières années quant au développement des services en français en Ontario en matière de violence faite aux femmes, les préoccupations et les embûches rencontrées en matière de violence conjugale comme en matière d'agression à caractère sexuel tout en mettant en relief les droits des femmes.

Il est difficile de faire un tel bilan sans laisser des éléments de côté. Il y aurait eu tant de choses à ajouter à ce bilan. Toutefois, nous comptons sur vos connaissances et vos expériences pour pouvoir compléter le présent portrait. Ainsi, nous posséderons collectivement la meilleure synthèse possible de ces dix ans d'action lors des États généraux de 2014.

Pendant les trois journées que dureront les États généraux 2014, nous savons que les discussions seront animées et fructueuses, puisqu'elles surgiront de la passion qui anime chacune des participantes. Nous espérons que les États généraux de 2014 seront un tremplin qui mènera à une autre décennie d'activisme dans le domaine de la violence faite aux femmes en Ontario français.

Sans vouloir limiter la discussion lors de l'événement, nous vous proposons tout de même une liste potentielle et préliminaire de solutions. À vous de jouer maintenant, et **n'hésitez pas à ajouter** à cette liste ce qui, selon vous, nous permettra de faire progresser davantage le développement des services en français en matière de violence faite aux femmes.

4.1 Pistes de solutions

- Le respect des conventions internationales (dont la *Convention pour l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes*) et de la *Charte canadienne des droits et libertés*.
- L'élaboration et la mise en œuvre, couplées à un financement approprié, d'un plan national d'éradication de la violence faite aux femmes.
- Le développement d'une loi cadre sur la violence faite aux femmes, qui inclut la prostitution comme forme de violence à l'égard des femmes.
- Des réformes juridiques importantes en matière d'agression à caractère sexuel, dont la présomption de crédibilité pour les victimes.
- Une réforme de la loi sur le divorce, où la violence serait un critère incontournable définissant le meilleur intérêt de l'enfant et où il n'y aurait plus de parti pris en faveur de la garde partagée.
- L'accès à des ressources complètes en français en droit de la famille pour les femmes (incluant un financement approprié des services et conseils juridiques en ligne et interactifs pour les femmes francophones), et l'appui dans les communautés afin de permettre que la gamme complète de services soit disponible aux femmes d'expression française partout en Ontario.
- La reconnaissance de l'importance du travail des CALACS, des maisons d'hébergement et des programmes offerts aux femmes selon une approche féministe, par l'obtention d'un financement accru, soutenu et surtout adéquat pour répondre aux besoins des usagères. Les services doivent aussi pouvoir disposer de ressources suffisantes pour offrir des salaires et des avantages sociaux aux membres du personnel en établissant la parité avec les services de santé.
- L'adoption de politiques de développement des services en français qui comprendraient l'obligation d'effectuer une analyse différenciée selon la langue pour toute initiative, l'inclusion du critère **par et pour les femmes francophones**, et la parité du financement dans tout le développement des services.
- L'amélioration du financement des initiatives de prévention, de sensibilisation, de création d'outils et de formation, dont l'Institut de formation mis sur pied par AOcVF.

- Le financement de la recherche en français dans le domaine de la violence faite aux femmes.
- Le financement d'initiatives de logement de deuxième étape en français, et, entre autres, plus spécifiquement à l'intention des jeunes femmes, selon le modèle proposé par Maison Interlude House.
- L'encadrement et l'évaluation régulière des partenariats qui sont imposés par les différents bailleurs de fonds, afin que ceux-ci ne soient pas nuisibles au développement des SEF en matière de violence faite aux femmes.
- Le financement opérationnel continu d'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes.

Nous aimerions terminer *Éliminer la violence faite aux femmes en Ontario français : une tâche ardue. État des lieux sur les agressions à caractère sexuel et la violence conjugale : services en français et enjeux prioritaires dix ans après les États généraux de 2004*, par un exercice de réflexion afin de vous guider dans la préparation à votre participation aux États généraux 2014 où vous pourrez alors proposer des stratégies et des actions pour les années à venir.

4.2 Exercice de réflexion

Le présent document souhaite favoriser la réflexion et les discussions dans le cadre des États généraux qui auront lieu en novembre 2014. Lors de ces États généraux, certaines questions cruciales pour le développement d'un réseau solide et complet des SEF en matière de violence faite aux femmes seront abordées. Entre autres, nous discuterons des droits linguistiques, de violence à caractère sexuel, de violence conjugale et, de façon générale, de droits des femmes. Voici quelques questions qui vous permettront de tirer vos propres conclusions sur ce que vous venez de lire. Cet exercice peut aussi être utilisé lors d'une réunion d'équipe dans votre organisme, afin de partager les connaissances et préparer celles qui participeront aux États généraux au nom de votre organisme.

Questions pour la préparation des États généraux

1. Selon vous, quelles ont été les plus belles réussites des dix dernières années afin de contrer la violence conjugale, les agressions à caractère sexuel et toutes les autres formes de violence en Ontario français ? (Par exemple, on peut penser aux services et programmes offerts, à la sensibilisation, à la prévention et à l'éducation, au développement communautaire, à la formation et aux outils de travail, à l'analyse d'enjeux et à la recherche, à la concertation ou au financement, etc.)
2. En Ontario français, quels ont été les plus grands enjeux et difficultés dans les dix dernières années afin de contrer la violence conjugale, les agressions à caractère sexuel et toutes les autres formes de violence ? (Par exemple, on peut penser au financement, aux décisions politiques, à la collaboration et aux partenariats, au contexte social, etc.)
3. Selon vous, que faut-il mettre en place afin d'assurer que les femmes puissent vivre sans violence ?
4. Quelles stratégies et quelles pistes d'action faut-il privilégier pour assurer le développement complet de l'offre de services en français au niveau local, régional et provincial ? Devrions-nous favoriser une gouvernance « par et pour » les femmes francophones ? De quelle façon se concrétiserait-elle ?
5. Quel engagement souhaitons-nous de la part des gouvernements en matière de violence faite aux femmes (gouvernement provincial et gouvernement fédéral) ?
6. Quel engagement souhaitons-nous de la part des gouvernements en matière de services en français ?
7. Qui sont les alliées et les alliés des SEF dans le secteur de la violence faite aux femmes ? Quels sont les partenariats pouvant faciliter le travail, et à quels résultats pourraient mener ces partenariats ?

N'hésitez pas à ajouter vos propres questions à cette courte liste.

Bibliographie

- Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (2005). *Changer les choses, Repenser le problème du harcèlement sexuel en milieu de travail*, vidéo et guide d'animation, Ottawa, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes.
- Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (2008). *Faire le pont/Across the Chasm - Mieux comprendre les services en français en Ontario*, vidéo et guide d'animation, Ottawa, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes.
- Allaire, Louise et Ghislaine Sirois (2013). *Mener la barque, Gérer les organismes du secteur de la violence faite aux femmes offrant des services en français en Ontario*, Ottawa, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes.
- Baker, Linda L., Marcie Campbell et Anna-Lee Straatman (2012). *Surmonter les obstacles et améliorer le soutien : Recherche sur la violence à caractère sexuel faite aux femmes. Un document de référence*, London, Centre for Research & Education on Violence Against Women & Children, London, University of Western.
- Barnett, Laura (2008). *La traite des personnes*, Ottawa, Division du droit et du gouvernement, Bibliothèque du Parlement, Ottawa, réf. du 29 octobre 2013, <http://www.parl.gc.ca/content/lop/researchpublications/prb0624-f.htm>
- Bourque, Denis (2012). « Intervention communautaire et développement des communautés », *Reflets, revue d'intervention sociale et communautaire*, Vol.18, No 1, p. 40-60.
- Brandl, Bonnie et Loree Cook-Daniels (2002). *Domestic Abuse in Later Life*, Harrisburg, PA: VAWnet, a project of the National Resource Center on Domestic Violence/Pennsylvania Coalition Against Domestic Violence, réf. du 24 avril 2014, http://www.vawnet.org/applied-research-papers/print-document.php?doc_id=376
- Brennan, Shannon et Andrea Taylor-Butts (2008). *Les agressions sexuelles au Canada : 2004 et 2007*, Ottawa (Ontario), Statistique Canada, ministre de l'Industrie, réf. du 28 octobre 2013, <http://www.statcan.gc.ca/pub/85f0033m/85f0033m2008019-fra.pdf>
- Brossard, Louise (2008). « Le discours masculiniste sur les violences faites aux femmes : une entreprise de banalisation de la domination masculine », dans Mélissa Blais et Francis Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec l'antiféminisme démasqué*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, p. 93-110.
- Brunet, Lucie (1998). *Les services en français en matière de violence faite aux femmes : le défrichage d'un chemin tortueux*, Ottawa, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes.

- Brunet, Lucie et Marie-Luce Garceau (2004a). *Faire autant avec si peu... Bilan et profil des services en français en matière de violence contre les femmes (1994-2004)*, Ottawa, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes.
- Brunet, Lucie et Marie-Luce Garceau (2004b). *États généraux 2004. Développement des services en français en matière de violence contre les femmes. Rapport des États généraux*, Ottawa, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes.
- Brunet, Lucie, David Sherwood et Marie-Luce Garceau (2009). *Étude de besoins sur les services en français pour les victimes francophones de Kingston*, Toronto, Secrétariat ontarien des services aux victimes du ministère du Procureur général (non publié).
- Bunjun, Bénita, Jo-Anne Lee, Suzanne Lenone, Lise Martin, Sara Torres et Marie-Katherine Waller (2006). *Coup d'œil sur les cadres d'analyse féministe intersectionnelle - Intersectional Feminist Frameworks: An Emerging Vision*, Institut canadien de recherches sur les femmes, réf. du 7 février 2013, <http://criaw-icref.ca/sites/criaw/files/Coup%20d%27oeil%20sur%20les%20cadres%20d%27analyse%20f%C3%A9ministe%20intersectionnelle%20%28primer%20FR%29.pdf>
- Buzzetti, Hélène (2010). *Ottawa prive d'aide 12 groupes de femmes*, Montréal, *Le Devoir*, réf. du 29 mai 2014, <http://www.ledevoir.com/politique/canada/288371/ottawa-prive-d-aide-12-groupes-de-femmes>
- Canadian Network of Women's Shelters and Transition Houses - Réseau canadien des maisons d'hébergement pour femmes (2013). *The Case for a National Action Plan on Violence Against Women*. Ottawa, Canadian Network of Women's Shelters and Transition Houses - Réseau canadien des maisons d'hébergement pour femmes, réf. du 9 novembre 2013, https://endvaw.ca/sites/default/files/the_case_for_a_national_action_plan_on_vaw.pdf - Sommaire du rapport en français : http://contrevff.ca/sites/default/files/sommaire_-_arguments_en_faveur_dun_plan_daction_canadien_contre_la_vff.pdf
- Cardinal, Linda et Anik Sauvé (2010). *De la théorie à la pratique: Les mécanismes d'offre des services en français dans le domaine de la justice en Ontario, Volume 1*, Ottawa, Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques, réf. du 9 novembre 2013, http://sciencessociales.uottawa.ca/crfpp/fra/documents/theorie_pratique_vol1_fr_000.pdf
- Carr, Jacquie, Audrey Huntley, Barbara MacQuarrie et Sandy Welsh (2004). *Rapport sur la violence et le harcèlement en milieu de travail*, London, Centre for Research on Violence against Women and Children.
- Carter, Adam (2013). *Rare Sex Assault Ruling Will Discourage Women from Speaking Out, Advocates Say*, CBC News, réf. du 28 août 2013, <http://www.cbc.ca/news/canada/hamilton/news/rare-sex-assault-ruling-will-discourage-victims-from-speaking-out-advocates-say-1.1391413>

- CBC News (2012). *Toews Applauds Ontario Ruling on Gun Registry*, Presse canadienne, 21 septembre 2012, réf. du 24 avril 2014, <http://www.cbc.ca/news/politics/toews-applauds-ontario-ruling-on-gun-registry-data-1.1174795>
- Centre canadien de la statistique juridique (2011). *Enquête sur les homicides*, 2011, réf. du 24 avril 2014, http://www23.statcan.gc.ca/imdb-bmdi/instrument/3315_Q4_V1-fra.htm
- Centre ontarien de prévention des agressions (COPA) (2013). *Sexisme et intimidation*, réf. du 24 avril 2014, <http://infocopa.tumblr.com/page/7>.
- Charron, Françoise, avec la collaboration de Marie-Luce Garceau et de Johanne Ouimette (2009). *La violence faite aux femmes aînées francophones. Une problématique à cerner, des services en français à offrir*, Ottawa, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, réf. du 25 novembre 2013, <http://francofemmes.org/aocvf/index.cfm?Id=3556&Voir=nouv>
- Clennett-Sirois, Laurence, (2013). *Analyse de besoins : Le « projet de vie » : pour briser le cycle de la violence et surmonter l'exclusion*, Hawkesbury, Maison Interlude House.
- Cloutier, Suzanne, avec la collaboration de Johanne Ouimette (2012). *Formation en matière de violence faite aux femmes, Partie III : Violence conjugale. Module 3.4 : Un triple défi : violence faite aux femmes, bien-être mental et usage de drogue, d'alcool ou de médicaments*, Ottawa, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes.
- Coalition des femmes pour l'abolition de la prostitution (2014). *Qui sommes-nous ?* réf. du 24 avril 2014, <http://www.abolitionprostitution.ca/francais/qui-sommes-nous>
- Cojean, Annick (2013). « Dans l'est du Congo, les viols comme armes de guerre », *Le Monde Afrique*, réf. du 24 avril 2014, http://www.lemonde.fr/afrique/article/2013/07/16/dans-l-est-du-congo-les-viols-comme-armes-de-guerre_3448206_3212.html
- Commissariat aux services en français de l'Ontario (2011). *Rapport annuel 2010-2011: Un engagement partagé*, Toronto, Commissariat aux services en français de l'Ontario.
- Commission du Droit de l'Ontario (2013). *L'amélioration de l'accès à la justice familiale grâce à des points d'entrée globaux et à l'inclusivité, Rapport final*, réf. du 24 avril 2014, <http://www.lco-cdo.org/family-law-reform-final-report-fr.pdf>
- Corbeil, Christine (2001). « Conférence d'ouverture », dans Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale (dir.), *L'intervention féministe en maison d'hébergement au XXIe siècle*, Montréal, Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale.

- Cotter, Adam et Marta Burczycka (2011). *Les maisons d'hébergement au Canada : feuillets d'information pour le Canada, les provinces et les territoires - 2009-2010*, Statistique Canada, Centre de la statistique juridique, No 85-404-X au catalogue, réf. du 30 octobre 2013, <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-404-x/85-404-x2011000-fra.pdf>
- Cross, Pamela et Tanya Conlin (2010). *Après la rupture... Manuel de formation et de ressources pour les travailleuses de soutien juridique qui accompagnent les femmes survivantes de violence et leurs enfants dans leurs démarches juridiques en droit de la famille*, traduction et adaptation par Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (2011), Ottawa, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes.
- Cross, Pamela et Asma Barlas (2013). *La violence à l'égard des femmes. Santé et justice pour les femmes musulmanes canadiennes*, Gananoque, Association canadienne des femmes musulmanes.
- Daoust-Boisvert, Amélie (2013). « Google, haut-parleur du machisme ambiant », *Le Devoir*, Montréal, réf. du 24 avril 2014, <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/390679/google-haut-parleur-du-machisme-ambiant>
- Day, Shelagh, 2008. *La prostitution, une violation des droits humains des femmes pauvres*, Ottawa, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, réf. du 25 novembre 2013, http://aocvf.ca/documents/Prostitution_v._fran_FINALE.pdf
- Demers, Ginette, Hein, Jessica et Holland, Heather, sous la direction de Carol Kauppi (2005). *fillesfantastiques : voix créatives pour le changement. Une approche artistique à la programmation pour les jeunes femmes*. Sudbury, École de service social de l'Université Laurentienne et Centre Victoria pour femmes, réf. du 15 novembre 2013, <http://www.fillesfantastiques.laurentienne.ca/filles%20fantastiques%20lignes%202006.pdf>
- Dib, Lina et Fannie Olivier (2013). « Anti-Gay Religious Group Gets Funding from Ottawa to Work in Uganda », Toronto, Presse canadienne, Toronto Star, réf. du 10 mai 2014, http://www.thestar.com/news/canada/2013/02/10/antigay_religious_group_gets_funding_from_ottawa_to_work_in_uganda.html
- Dines, Gail (2013). *How Porn Creates the John: Porn, Trafficking, and the Social Construction of Masculinity*. Jerusalem (Israel), ATZUM – Justice Works, réf. du 4 novembre 2013, http://atzum.org/2013/05/02/how-porn-creates-the-john/?utm_source=TFHT+Lis
- Dupuis-Déri, Francis (2008). « Le chant des vautours : de la récupération du suicide des hommes par les antiféministes », dans Mélissa Blais et Francis Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec l'antiféminisme démasqué*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, p. 145-1178.

- Farley, Melissa (2012). *Prostitution and Trafficking - Quick Facts*, San Francisco, Prostitution, Research and Education, réf. du 11 novembre 2013, http://prostitutionresearch.com/pub_author/melissa-farley/
- Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (2009). *Profil de la communauté francophone de l'Ontario*, Ottawa, réf. du 24 avril 2014, http://profils.fcfa.ca/user_files/users/44/Media/Ontario/ontario_fr.pdf
- Fondation canadienne des femmes (2013). *Les faits à propos de la violence faite aux femmes*, Toronto, Fondation canadienne des femmes, réf. du 30 octobre 2013, <http://www.canadianwomen.org/fr/Les-faits-a-propos-de-la-violence-faite-aux-femmes>
- Forum canadien sur la justice civile (2013). *L'accès à la justice en matière civile et familiale : Une feuille de route pour le changement*, Ottawa, réf. du 24 avril 2014, http://www.cfcj-fcjc.org/sites/default/files/docs/2013/AC_Report_French_Final.pdf
- Garceau, Marie-Luce et Annie Villeneuve (2007). *Formation en matière de violence faite aux femmes, Partie II, Agressions à caractère sexuel. Module 2.1 : Agression à caractère sexuel chez les femmes*, version mise à jour par Ghislaine Sirois en 2013, Ottawa, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes.
- Garceau, Marie-Luce (2009a). *Formation en matière de violence faite aux femmes. Partie I : Historique et fondement. Module 1.3 : Oppression des femmes et de certains groupes de femmes*, Ottawa, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes.
- Garceau, Marie-Luce (2009b). *Formation en matière de violence faite aux femmes. Partie I : Historique et fondements. Module 1.4 : Fondements de l'intervention féministe*, Ottawa, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes.
- Goodman, Marilyn Shear et Fallon, Beth Creager (2006). *Supplement to Pattern Changing for Abused Women, An Educational Program, Interpersonal Violence-The Practice Series*, Thousand Oaks, traduit de l'anglais par Louise Allaire, Hawkesbury, Maison Interlude House.
- Gorey, Kevin M., Catherine Daly, Nancy L. Richter, David R. Gleason et Mary Jo A. McCallum (2002). « The Effectiveness of Feminist Social Work Methods: An Integrative Review », *Journal of Social Services Research*, Vol. 29, No 1, p. 37-56, réf. du 30 octobre 2013. [http://www1.uwindsor.ca/people/gorey/system/files/JSocServRes2002\(1\).pdf](http://www1.uwindsor.ca/people/gorey/system/files/JSocServRes2002(1).pdf)
- Gouvernement de l'Ontario (2010). *La violence et le harcèlement au travail : comprendre la loi*, réf. du 24 avril 2014, http://www.labour.gov.on.ca/french/hs/pdf/wpvh_gl.pdf
- Handicaps.ca (sans date). *Statistiques. Des chiffres qui en disent long...* Alfred (On), Le Phénix, réf. du 30 octobre 2013, http://www.handicaps.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=260&Itemid=187

- Haut-Commissariat des Nations Unies (1993). *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes*, réf. du 30 octobre 2013, http://www2.ohchr.org/french/law/femmes_violence.htm
- Hein, Jessica, Heather Holland et Carol Kauppi (2007). *girlSpoken from Pen, Brush and Tongue*, Toronto, Second Story Press.
- Htun, Mala et S. Laurel Weldon (2012). « The Civic Origins of Progressive Policy Change: Combating Violence Against Women in Global Perspective, 1975-2005 », *American Political Science Review*, Vol. 106, No. 3, 2012, p. 548-569, réf. du 6 novembre 2013, http://polisci.unm.edu/common/documents/htun_apsa-article.pdf
- Income Security Advocacy Centre (2013). *Income Security Advocacy Fact Sheet, Social Assistance Rates Update and Information on Ontario Child Benefit*, réf. du 24 avril 2014, <http://www.incomesecurity.org/FactsheetsonOWandODSPchangesfromBudget2013.htm>
- Institut canadien de recherches sur les femmes (ICREF/CRIAW) (2012). *Feuillelet d'info (version longue), Violence faite aux femmes au Canada*, Ottawa, ICREF, réf. du 15 octobre 2013, <http://www.criaw-icref.ca/fr/nouveau-feuillelet-dinfo-de-licref-la-violence-faite-aux-femmes-au-canada>
- Jean, Michaëlle (1994). « Sexualité blessée », dans Maryse Rinfret-Raynor et Solange Cantin (dir.), *Violence conjugale. Recherches sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*, Boucherville, Gaëtan Morin éditeur, p. 23-32.
- Johnson, Holly (2006). *Mesure de la violence faite aux femmes. Tendances statistiques 2006*. Statistique Canada, no 85-570-XIF au catalogue, réf. du 24 avril 2014, <http://www.statcan.ca/francais/research/85-570-XIF/85-570-XIF2006001.pdf>
- Johnson, Holly (2012). *Limits of a criminal Justice Response, dans Sexual Assault in Canada, Law, Legal Practice and Women's Activism*, dans Elizabeth Sheehy (dir.), *Sexual Assault in Canada*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, p.613-634, réf. du 30 octobre 2013, http://www.ruor.uottawa.ca/fr/bitstream/handle/10393/19876/Sexual_Assault_in_Canada.pdf?sequence=12
- Kingsnton-Frontenac Violence Coordinating Committee (2008). *Women / Children Murdered Since 1990*, KFACC, réf. du 10 novembre 2013, <http://kfacc.org/ontariofemicide/>
- Kong, Rebecca., H., Holly Johnson, Sara Beattie et Andrea Cardillo (2003). *Les infractions sexuelles au Canada*, Juristat, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, No 85-002-XIF, Vol. 23, No 6 au catalogue, réf. du 30 juin 2014, <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/85-002-x2003006-fra.pdf>
- Lalande et Associés, Conseils en ressources et projets (2008). *La cause ne suffit plus! La rémunération chez certains organismes membres de l'AOCVF: une analyse comparative*, Ottawa, document interne à Action ontarienne contre la violence faite aux femmes.

- Larcher, Claudie (2014). « Droit et identité en Ontario. Quelle suite aux demandes d'instauration des tribunaux islamiques ? ». *Aspects sociologiques*, Vol. 21, No 1, p. 133-153, réf. du 30 juin 2014, http://www.fss.ulaval.ca/cms_recherche/upload/aspects-sociologiques/fichiers/larcher2014.pdf
- Leclerc, Jacques (2013). « Ontario », dans *L'aménagement linguistique dans le monde*, dernière mise à jour : 2 octobre 2013, réf. du 1^{er} avril 2014, <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/ontario.htm>
- MacInnes, Teresa et Kent Nason (2013). *Buying Sex*, [enregistrement vidéo], Montréal, Office national du film.
- MacKinnon, Catharine A. (2014). *Traite, prostitution, inégalité*, Ville Mont-Royal, M Éditeur.
- Mann, Arshy (2013). *Halifax university under fire for sexist chant at frosh event*, Toronto, Toronto Star, réf. du 30 juin 2014, http://www.thestar.com/news/canada/2013/09/04/halifax_university_under_fire_for_sexist_chant_at_frosh_event.html
- Martin, Maira et Ghislaine Sirois (2013). *Dans ma maison... Vidéos et guide d'animation pour les enfants, adolescentes et adolescents exposés à la violence conjugale*, Ottawa, Ottawa, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes.
- Masexualité.ca, 2012. *Santé sexuelle. Les types de drogues*, Ottawa, Société des obstétriciens et gynécologues du Canada, réf. du 5 novembre 2013, http://www.masexualite.ca/fr/sexual-health/drug_facilitated_sexual_assault/the-drugs
- McInturff, Kate (2013). *The Gap in Gender Gap. Violence against Women in Canada*, Ottawa, Centre canadien de politiques alternatives, réf. du 18 juillet 2013, p.11. <http://www.policyalternatives.ca/publications/reports/gap-gender-gap>
- Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration (2005). *Plan d'action ontarien contre la violence familiale*, réf. du 24 avril 2014, http://www.women.gov.on.ca/owd_new/french/resources/publications/dvap/dvap.pdf
- Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration (2011). *Changer les attitudes, changer les vies, Plan d'action de l'Ontario contre la violence à caractère sexuel*, réf. du 24 avril 2014, http://www.citizenship.gov.on.ca/owd_new/french/resources/publications/svapdoc_2011.shtml
- Ministère des Finances (2014). *Profil de l'Ontario : mars 2014*, Gouvernement de l'Ontario, réf. du 2 avril 2014, <http://www.fin.gov.on.ca/en/economy/ecupdates/factsheet.html>
- Ministère de la Justice (2012 et édition révisée de 1999). *Harcèlement criminel : guide à l'intention des policiers et des procureurs de la Couronne*. Ottawa, ministère de la Justice du Canada, réf. du 26 novembre 2013, <http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp->

cj/vf-fv/har/tdm-toc.html

Ministère de la Procureur Générale (2014). *Aperçu du ministère*. Ottawa, ministère de la Procureur Générale, réf. du 30 juin 2014, http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/about/pubs/mag_annual/annual-rpt_2011_12.asp

Montpetit, Caroline, avec la collaboration de Ghislaine Sirois et Marie-Luce Garceau (2013). *Contrer l'exploitation sexuelle des femmes : aperçu de l'accès aux lieux d'exploitation sexuelle des femmes dans trois villes de l'Ontario*, Ottawa, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes.

Niang, Astou (2012). *Hypersexualisation des jeunes filles : un phénomène social toujours préoccupant ?* Montréal, Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine, réf. du 24 avril 2014, <http://cdeacf.ca/dossier/dossier-special-lhypersexualisation-jeunes-filles-phenomene>

Odette, Fran (2012) . « Sexual Assault and Disabled Women Ten Years after Jane Doe », dans Elizabeth Sheehy (dir.), *Sexual Assault in Canada*, p.173-190, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, réf. du 30 octobre 2013, http://www.ruor.uottawa.ca/fr/bitstream/handle/10393/19876/Sexual_Assault_in_Canada.pdf?sequence=12

Office des Affaires francophones (2013). *Les francophones de l'Ontario. Données du recensement de 2011 selon la DIF*, réf. du 25 octobre 2013, <http://www.ofa.gov.on.ca/fr/franco-recensement-2011.html>

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (2014). *Référentiel d'aide à la lutte contre la traite des personnes*, New York, Programme mondial contre la traite des êtres humains, réf. du 24 avril 2014, <http://www.unodc.org/unodc/fr/human-trafficking/>

Ontario Native Women's Association (1989). *Breaking Free : A Proposal for Change to Aboriginal Family Violence*, Thunder Bay (On), Ontario Native Women Association, réf. du 24 avril 2014, http://www.onwa.ca/upload/documents/breaking-free-report-final_1989-pdf.doc.pdf

Organisation des Nations Unies (2013a). *La violence sexuelle : un outil de guerre*, Programme de communication sur le génocide au Rwanda et les Nations unies. New York, Publications des Nations Unies, réf. du 5 novembre 2013, <http://www.un.org/fr/preventgenocide/rwanda/about/bgsexualviolence.shtml>

Organisation des Nations Unies (2013b). *Violence sexuelle liée aux conflits. Rapport du Secrétaire général*. Assemblée générale, Conseil de sécurité, New York, Publications des Nations Unies, réf. du 5 novembre 2013, http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/2013/149

Ouimette, Johanne (2007). *Groupe de soutien pour femmes âgées de 65 ans et plus*, Ottawa, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes.

- Ouimette, Johanne et Pascale Ouellette (2010). *Outils vers une accessibilité accrue, Manuel de politiques, pratiques et procédures en matière d'accessibilité*, Ottawa, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes.
- Ouimette, Johanne (2011). *Guide d'intervention auprès des enfants, des adolescentes et adolescents exposés à la violence faite aux femmes*. Ottawa, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, réf. du 30 juin 2014, http://aocvf.ca/documents/Guide_EE_2011_AOcvF_protege.pdf
- Oxman-Martinez, Jacqueline, Marie Lacroix et Jill Handley (2005). *Les victimes de la traite des personnes : Points de vue du secteur communautaire canadien*. Ottawa, ministère de la Justice Canada.
- Penwill, Kathryn (2008). *Comprendre au lieu d'étiqueter - L'intervention auprès des survivantes d'agression à caractère sexuel psychiatriquées*, Ottawa, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes.
- Quinn, Kathleen (1997). *Older Women: Hidden Sexual Abuse Victims*, National Online Resource Center on Violence Against Women, réf. du 24 avril 2014, http://www.vawnet.org/summary.php?doc_id=661&find_type=web_desc_GC
- Regroupement québécois des CALACS (2000). *Les agressions sexuelles : ça suffit !* réf. du 22 juin 2007, <http://www.rqcalacs.qc.ca/acs/casuff1.html#note8>
- Relais-femmes (2013). *La relève dans les groupes de femmes. Guide d'animation d'une réflexion en équipe ou en CA*, Montréal, Relais-femmes, réf. du 25 novembre 2013, http://www.relais-femmes.qc.ca/index.php?option=com_k2&view=item&id=188:la-releve-dans-les-groupes-de-femmes&Itemid=628
- Réseau canadien pour la santé des femmes (Le) (2012). *Les femmes, la question du logement et la santé*, Winnipeg, Réseau canadien pour la santé des femmes, réf. du 8 novembre 2013, <http://www.cwhn.ca/fr/node/43298>
- Réseau des femmes pour l'égalité en matière de logement (2008). *Une crise passée sous silence : problème des sans-abri et manque de logements décentes au Canada. Mémoire présenté au Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme par le Women's Housing Equality Network (WHEN-Canada) et le Centre pour les droits à l'égalité au logement (CERA) Examen périodique universel du Canada*, Ottawa, Réseau des femmes pour l'égalité en matière de logement, réf. du 9 novembre 2013, http://www.equalityrights.org/when/newPDFs/WHEN_UPR_Sub_8_French_.pdf
- Rousseau, Myriam et Marie-Luce Garceau (2009). *Formation en matière de violence faite aux femmes, Partie I, Historique et fondements, Module 1.2 : Mouvement des femmes*, Ottawa, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes.
- Rousseau, Stéphanie (2008). « Compte rendu ». *Recherches sociographiques*, Vol. 49, No 3, p. 592-593, réf. du 5 novembre 2013, <http://www.cridaq.uqam.ca/IMG/pdf/Blais-Dupuis-Deri.pdf>

- Sheehy, Elizabeth (2012). *Sexual Assault in Canada*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa.
- Sinha, Maire (dir.) (2012). *La violence familiale au Canada : Un profil statistique, 2010*, Juristat, diffusé le 22 mai 2012. Composante du produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, réf. du 24 avril 2014, <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2012001/article/11643/hl-fs-fra.htm>
- Sinha, Maire (dir.) (2013). *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques*. *Juristat*, diffusé le 25 février 2013, Ottawa, Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique - no 85-002-X au catalogue.
- Sirois, Ghislaine (2013). *Ce que représente presque 20 ans de conservatisme pour les femmes de l'Ontario : depuis les conservateurs de l'Ontario en 1995 jusqu'aux conservateurs d'Ottawa en 2013*, Présentation faite à Timmins, Ottawa, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes.
- Statistique Canada (2002). *La violence familiale au Canada : un profil statistique*, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, réf. du 24 avril 2014, http://www5.statcan.gc.ca/access_acces/alternative_alternatif.action?loc=http://www.statcan.gc.ca/pub/85-224-x/85-224-x2002000-fra.pdf&l=fra&tfra=ARCHIV%C3%89+La+violence+familiale+au+Canada+%3A+un+profil+statistique%2C+2002&teng=Family+Violence+in+Canada%3A+A+Statistical+Profile%2C+2002
- Statistique Canada (2009). *Faits saillants : la violence familiale au Canada — un profil statistique. La violence conjugale autodéclarée, 2009*, Ottawa, Statistique Canada, 85224-x au catalogue, réf. du 17 octobre 2013, <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-224-x/2010000/aftertoc-aprestdm2-fra.htm>
- Statistique Canada (2011). *La violence familiale au Canada : un profil statistique*, Ottawa, Statistique Canada, No 85-224-X au catalogue, réf. du 30 octobre 2013 <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-224-x/85-224-x2010000-fra.pdf>
- Straka, Silvia et Lyse et Montminy (2006). « Responding to the Needs of Older Women Experiencing Domestic Violence », *Violence Against Women*, Vol. 12, No 3, p.251-267.
- Toronto Police Services (2009). *Rapport statistique annuel, 2009*. Toronto, Toronto police service, réf. du 25 novembre 2012, www.torontopolice.on.ca/publications/files/reports/2009statsreport.pdf
- Vandal, Claudette (1997). *L'intervention féministe dans les Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) du Québec*, Montréal, Regroupement québécois des Calacs, réf. du 23 octobre 2013, http://bv.cdeacf.ca/CF_PDF/1999_05_0012.pdf
- Wellesley Institute (2010). *Precairous Housing in Canada*, Toronto, Wellesley Institute, réf. du 24 avril 2014, http://www.wellesleyinstitute.com/wp-content/uploads/2010/08/Precairous_Housing_In_Canada.pdf

White House Council on Women and Girls (2014). *Rape and Sexual Assault : A Renewed Call to Action*, réf. du 23 mars 2014, http://iaclea.org/visitors/about/documents/WhiteHouseCouncil_sexual_assault_report_1-21-14.pdf

Wikipedia (2014). *bell hooks*, réf. du 24 avril 2014, http://en.wikipedia.org/wiki/bell_hooks

Annexe 1 Portrait idéal d'un service en français de qualité

Ce portrait idéal d'un SEF de qualité a été élaboré en 1998 dans le cadre d'une étude sur l'ensemble des SEF en matière de violence en Ontario (Brunet 1998). Dans cette étude, on présente les éléments qui définissent de façon concrète ce que sont des SEF de qualité dans le domaine de la violence. Cette définition représente un idéal à atteindre pour assurer l'accessibilité et la qualité des SEF. Elle constitue un aide-mémoire qui permet aux organismes et aux ministères de voir dans quelle mesure les SEF sont accessibles et de qualité.

1. Le personnel est francophone et compétent :
 - Le service est géré par des femmes francophones qui ont le pouvoir de prendre les décisions qui affectent les services
 - La qualité des services offerts en français est équivalente ou supérieure à celle des services offerts à la communauté anglophone
 - Tout le personnel s'exprime couramment en français, oralement et à l'écrit
 - On retrouve du personnel francophone à tous les niveaux de l'éventail des services offerts par l'organisme
 - Le personnel est sensible à la réalité et à l'oppression des francophones en milieu minoritaire et à leur diversité
 - Le personnel est engagé et fait preuve d'empathie et de respect face à la clientèle
 - Les intervenantes possèdent les compétences et la formation nécessaires pour offrir un service de qualité

2. Les ressources humaines et financières sont suffisantes :
 - Les ressources humaines et financières sont suffisantes pour pouvoir répondre à la demande et faire le travail de développement communautaire nécessaire
 - La continuité du service est assurée
 - Des bénévoles francophones contribuent aux activités de l'organisme, mais le service ne dépend pas seulement ou peu d'elles pour fonctionner

3. Tous les services sont garantis et accessibles en tout temps :
 - Les usagères des services peuvent se faire servir entièrement en français du début à la fin
 - Toute la gamme des services offerts est disponible en français
 - L'accès au service en français est garanti et non seulement sur demande
 - Les services répondent aux besoins
 - Les services sont accessibles aux femmes qui habitent loin

- Les services sont permanents
 - Pour les services d'urgence, le personnel francophone est disponible 24 heures par jour, sept jours par semaine
 - Le personnel est stable
 - Le service est gratuit
 - Le service est confidentiel
 - Le matériel en français est facile à comprendre et à utiliser par toutes les femmes
4. Les services ont une approche féministe et holiste qui respecte la diversité des femmes :
- Les services offerts ont une orientation féministe fondée sur le respect, les choix offerts aux femmes, la prévention, le changement social
 - On présente une gamme d'options aux femmes
 - Les services se veulent holistes et axés sur les besoins des usagères
 - Les services sont accessibles aux femmes dans leur diversité et peuvent répondre aux besoins des femmes des minorités raciales et culturelles, des femmes vivant avec un handicap et des autres femmes ayant des besoins spéciaux
 - La prise en charge et la responsabilité individuelles et collectives sont privilégiées
5. La structure organisationnelle appuie l'offre et le développement des services :
- La structure est homogène francophone et autonome
 - L'organisme prend au sérieux son mandat de servir les femmes francophones
 - L'organisme fait une offre active des services en français
 - La publicité et les interventions médiatiques se font en français
 - Les communautés francophones et anglophones sont bien informées de l'existence du service
 - La direction et le personnel créent un climat qui incite les usagères à se sentir à l'aise de s'exprimer en français
 - Les employées sont soutenues par d'autres collègues francophones dans le même domaine
 - Le conseil d'administration et les comités sont formés de femmes francophones représentatives de la communauté
 - La direction et les responsables des divers services ou programmes sont d'expression française et sont sensibles à la réalité de la femme francophone minoritaire
 - La formation à l'intention du personnel et des bénévoles est disponible en français et correspond aux besoins de la clientèle
 - Le réseautage et l'aiguillage vers des ressources connexes se font en français quand c'est possible
 - Le service est redevable à la communauté francophone et reflète ses valeurs.

